

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



COUR DES COMPTES

**RAPPORT SUR L'EXECUTION
DES LOIS DE FINANCES
GESTION 2017**

Rapport définitif
Octobre 2018

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	3
DELIBERE	5
INTRODUCTION	6
PREMIERE PARTIE : RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES POUR 2017 ...	9
1. BUDGET GÉNÉRAL	12
2. COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR	13
3. GESTION DES OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE	14
CHAPITRE I: OPERATIONS DU BUDGET GENERAL	15
1. RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL	15
1.1. PREVISIONS DE RECETTES	15
1.1.1. Recettes internes	15
1.1.2. Recettes externes	16
1.2. REALISATIONS DE RECETTES DU BUDGET GENERAL	17
1.2.1 Recettes internes	18
1.2.2. Recettes externes	31
2. DÉPENSES DU BUDGET GÉNÉRAL	32
2.1. PREVISIONS DE DEPENSES POUR 2017	33
2.1.1. Dépenses sur ressources internes	33
2.1.2. Dépenses sur ressources externes	34
2.2. REALISATIONS DE DEPENSES DU BUDGET GENERAL	35
2.2.1. Réalisations de dépenses sur ressources internes	35
2.2.2. Dépenses effectives sur ressources externes	67
2.2.3. Récapitulation générale des dépenses en capital	74
CHAPITRE II : OPERATIONS DES COMPTES SPECIAUX DU TRÉSOR	76
1. RESSOURCES DES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR	76
2. CHARGES DES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR	79
3. SOLDE DES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR	79
3.1. COMPTES D'AFFECTION SPECIALE	81
3.1.1. Fonds national de retraite (FNR)	81
3.1.2. Autres comptes d'affectation spéciale	82
3.2. AUTRES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	83
3.2.1. Comptes de commerce	83
3.2.2. Comptes de prêts	83
3.2.3. Comptes d'avances	84
3.2.4. Comptes de garanties et d'avals	84
4. PERTES ET PROFITS DES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR	84

CHAPITRE III : PERTES ET PROFITS SUR LES OPERATIONS DE TRESORERIE	86
DEUXIEME PARTIE : GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES	87
CHAPITRE I : GESTION DU BUDGET GENERAL	88
1. GESTION DES CRÉDITS RELATIFS AUX DÉPENSES ORDINAIRES	88
1.1. MODIFICATIONS DES CREDITS EN COURS DE GESTION	88
1.1.1. Modifications du montant des crédits	88
1.1.2. Modifications de la répartition des crédits	89
1.2. UTILISATION DES CREDITS DES DEPENSES ORDINAIRES	92
1.2.1. Dépassements de crédits	92
1.2.2. Crédits non consommés	96
2. GESTION DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT	100
2.1. GESTION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR RESSOURCES INTERNES	100
2.1.1. Modifications des crédits en cours de gestion	100
2.1.2. Utilisation des crédits	103
2.2. GESTION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR RESSOURCES EXTERNES	104
2.2.1 Dépassements	104
2.2.2 Disponibles	105
CHAPITRE II : GESTION DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	107
1. MODIFICATION DES CREDITS	107
2. UTILISATION DES CREDITS	107
2.1. DEPASSEMENT DE CREDITS	107
2.2. CREDITS NON CONSOMMES	108
3. REPORTS DES SOLDES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	109
LISTE DES TABLEAUX	112
LISTE DES GRAPHIQUES	114
LISTE DES RECOMMANDATIONS	115
SIGLES ET ABBRÉVIATIONS	116
ANNEXES	118

AVERTISSEMENT

L'article 68 de la Constitution du 22 janvier 2001 modifiée, en son alinéa dernier repris par l'article 2 de la loi organique n° 2012-23 du 27 décembre 2012 abrogeant et remplaçant la loi organique n° 99-70 du 17 février 1999 sur la Cour des Comptes, dispose : « *la Cour des Comptes assiste le Président de la République, le Gouvernement et le Parlement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances* ».

Les modalités de cette assistance sont précisées à l'article 50 de la loi organique n° 2011-15 du 08 juillet 2011 portant loi organique relative aux lois de finances (LOLF) qui prévoit que « *le projet de loi de règlement est accompagné du rapport de la Cour des Comptes sur l'exécution des lois de finances et de la déclaration générale de conformité entre les comptes des ordonnateurs et ceux des comptables publics* ».

Le rapport sur l'exécution des lois de finances (RELF) et la déclaration générale de conformité (DGC), annexés au projet de loi de règlement (PLR), permettent au Parlement d'apprécier l'action du Gouvernement en matière de gestion des opérations financières de l'Etat et au Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan de prendre les mesures qui s'imposent au vu des conclusions et recommandations de la Cour.

Aux termes des dispositions de l'article 62 de la LOLF de 2011, le PLR doit être « *déposé sur le bureau du Parlement et distribué au plus tard le jour de l'ouverture de la session ordinaire de l'année suivant celle de l'exécution du budget auquel il se rapporte* ».

Le respect de ce délai par la Cour est conditionné par celui du délai de reddition par le MEFP. A ce propos, la Cour relève que, comme l'année dernière, le MEFP a transmis à bonne date le PLR, gestion 2017, adopté en Conseil des Ministres du 11 juin 2018, ainsi que le Compte général de l'Administration des Finances (CGAF) et le Compte administratif de l'Ordonnateur. En effet, ces documents sont parvenus au Greffe central de la Cour suivant lettre n°0123/MEFP/DGB/DPB/DS du 28 juin 2018.

Parallèlement, la Cour a anticipé la demande de la documentation complémentaire habituelle pour qu'elle soit disponible en même temps que les documents de base cités ci-dessus. C'est ainsi que les versions définitives des balances individuelles des comptables principaux, la balance générale "consolidée" de l'Agent comptable centralisateur du Trésor (ACCT), les situations détaillées de la dette publique, des prêts rétrocédés, notamment, ont été reçues les 02 et 07 juillet 2018, respectivement.

Cette démarche de la Cour a permis d'écourter la durée de l'instruction et, par conséquent, le délai d'élaboration du RELF et de la DGC. Ainsi, pour la première fois, le RELF a pu être déposé en octobre sur le bureau de l'Assemblée Nationale.

DELIBERE

Le présent rapport définitif a été établi en application des alinéas premier et deuxième de l'article 40 du décret n°2013-1449 du 13 novembre 2013 fixant les modalités d'application de la loi organique n° 2012-23 du 27 décembre 2012 sur la Cour des comptes en vertu duquel « *la Cour des comptes contrôle l'exécution des lois de finances en établissant un rapport sur le projet de loi de règlement et une déclaration générale de conformité, en vue de permettre au Parlement d'apprécier l'action du Gouvernement en matière de gestion des opérations financières de l'Etat.*

Ce rapport annexé à chaque projet de loi de règlement, doit, d'une part, rendre compte de l'exécution de ces opérations et, d'autre part, apprécier leur régularité. Il donne la situation financière de l'Etat au terme de la gestion contrôlée ».

Le RELF 2017 a été adopté, conformément aux dispositions des articles 17 et 19 de la loi organique précitée et des articles 14 et 40 à 45 du décret précité, par la Formation des Chambres réunies en sa séance non publique du 23 octobre 2018.

Etaient présents :

Messieurs :

Mamadou FAYE, Premier Président, Président de séance ;

Oumar NDIAYE, Président de chambre ;

Hamidou AGNE, Président de chambre ;

Joseph NDOUR, Président de chambre ;

Babacar BAKHOUM, Président de chambre ;

Arfang Sana DABO, Conseiller référendaire, rapporteur ;

Boubacar TRAORE, Conseiller référendaire ;

Ahmadou Lamine KEBE, Conseiller référendaire ;

Boubacar BA, Premier Avocat général ;

Maitre Issa GUEYE, Greffier.

INTRODUCTION

L'exécution des lois de finances pour 2017 s'est déroulée dans un contexte économique et financier international marqué, selon le FMI, par une croissance globale de 3,7% contre 3,2% en 2016 résultant du regain d'activité dans les pays avancés, notamment, la zone euro et les Etats-Unis avec, respectivement, des taux de croissance de 2,4% et 2,3% contre 1,8% et 1,5% en 2016. Pour les pays émergents et en développement, la croissance s'est établie en moyenne à 4,7% soit une amélioration de 0,4 %¹.

Quant à l'Afrique subsaharienne², sa croissance est de 2,8% en 2017 contre 1,4% en 2016 portée par la reprise au Nigéria et, dans un degré moindre, en Afrique du Sud en raison des incertitudes politiques dans ce dernier pays.

Dans l'espace UEMOA, l'activité économique enregistrerait, en 2017, un taux de croissance de 6,7% contre 6,5% en 2016³. Elle s'est déroulée dans un contexte de stabilité des prix avec un taux d'inflation de 0,8% contre 0,3% en 2016.

Au plan interne, l'économie sénégalaise, selon la Direction de la Prévision et des Etudes économiques (DPEE)⁴, a poursuivi son dynamisme, à la faveur, notamment, de la bonne évolution de l'ensemble des secteurs productifs. Ainsi, l'activité économique interne en 2017 a affiché un taux de croissance du PIB réel estimé à 7,2% contre 6,2% en 2016.

Au titre des prix, le taux d'inflation s'est établi à 1,7% en 2017 contre 0,8% en 2016 sous l'effet de la remontée du cours du baril de pétrole brut et des principales matières premières. L'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) est ressorti à 1,3% en variation annuelle.

La loi de finances pour 2017, selon l'exposé des motifs du projet de loi, s'inscrit dans la même dynamique enclenchée depuis 2012 et en parfaite cohérence avec les trois axes stratégiques du PSE : (i) transformation structurelle de l'économie et croissance ; (ii) capital humain, protection sociale et développement durable ; (iii) gouvernance, institutions, paix et sécurité.

Ainsi, elle est sous-tendue essentiellement par deux objectifs :

- « mobiliser toujours davantage de ressources pour financer l'émergence,

¹ Situation économique et financière en 2017 et perspectives de 2018

² Note de conjoncture économique régionale 1^{er} trimestre 2018, UEMOA

³ Idem

⁴ Situation économique et financière en 2017 et perspectives de 2018

- *optimiser les dépenses publiques pour accélérer l'émergence sans compromettre les chances des générations futures* ».

La loi n°2016-35 du 23 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 a prévu les ressources et les charges du budget de l'Etat à 3 359,95 milliards de F CFA contre 3 022,39 milliards de F CFA en 2016, soit une augmentation de 337,56 milliards de F CFA, en valeur absolue et 11,17% en valeur relative.

Cependant, le déficit prévisionnel d'un montant de 629 milliards de F CFA est intégré aux ressources au titre des autres emprunts.

Contrairement à la gestion 2016, aucune loi de finances rectificative n'a été votée en 2017.

Les réalisations de recettes, toutes ressources confondues, se chiffrent à 3 647,75 milliards de F CFA pour des prévisions de 3 359,95 milliards de F CFA, soit une plus-value nette de 287,80 milliards de F CFA. Les réalisations de dépenses s'élèvent à 3 325,53 milliards de F CFA pour des prévisions de charges de 3 359,95 milliards de F CFA, soit un écart de 34,42 milliards de F CFA.

L'exécution du budget de la gestion 2017 a fait ressortir un solde global positif de 322,22 milliards de F CFA contre 77,81 milliards de F CFA pour la gestion précédente, soit une amélioration de 244,41 milliards de F CFA.

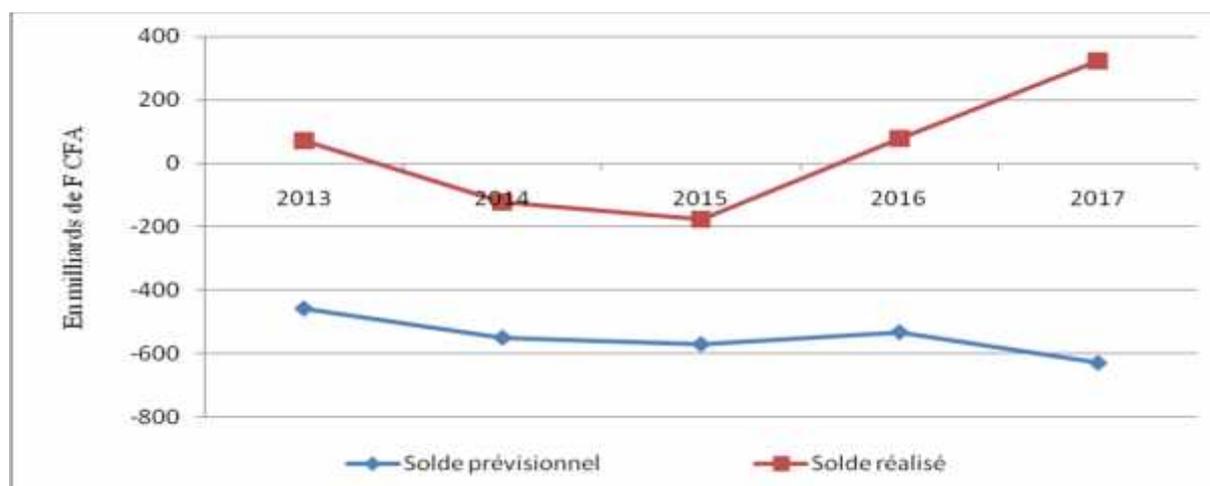
L'évolution du solde durant les cinq dernières gestions est retracée au tableau n°1 ci-dessous.

Tableau n°1 : Evolution du déficit prévisionnel et du solde budgétaire réalisé

En milliards de F CFA

Gestion	Solde prévisionnel	Solde réalisé
2013	- 457,27	70,75
2014	-549,25	-120,78
2015	-570,08	-176,11
2016	-531,90	77,81
2017	-629	322,22

Graphique n°1 : Evolution du déficit prévisionnel et du solde budgétaire réalisé



La courbe du solde prévisionnel révèle une dégradation continue entre 2013 et 2015. Le solde s'est légèrement amélioré en 2016 avant de se dégrader à nouveau en 2017.

Quant au solde réalisé, il apparaît de façon contrastée. Il a baissé entre 2013 et 2015 passant de 70,75 milliards de F CFA à -176,11 milliards de F CFA avant de s'améliorer nettement en 2016 et 2017 pour s'établir respectivement à 77,81 milliards de F CFA et 322,22 milliards de F CFA.

Le présent rapport sur l'exécution des lois de finances pour 2017 détermine et analyse les résultats des opérations financières de l'Etat, d'une part, et examine leur régularité et leur sincérité, d'autre part.

L'analyse de la Cour, dans la limite des informations disponibles, porte sur les opérations du budget général et des comptes spéciaux du Trésor ainsi que sur les pertes et profits résultant de la gestion des opérations de trésorerie.

Ainsi, le rapport comprend deux parties : les résultats généraux de la loi de finances pour 2017 (I) et la gestion des autorisations budgétaires (II).

PREMIERE PARTIE : RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES POUR 2017

L'objet de cette partie est de présenter, pour le budget général et les comptes spéciaux du Trésor, les résultats de l'exécution budgétaire et d'analyser les écarts entre les prévisions et les réalisations de recettes et de dépenses.

La LFI pour 2017 a arrêté les ressources du budget pour un montant de 2 730,95 milliards de F CFA et les charges pour un montant de 3 359,95 milliards de F CFA, d'où un déficit prévisionnel de 629 milliards de F CFA.

Comparé à la gestion précédente où il était de 531,90 milliards de F CFA, le déficit prévisionnel a augmenté de 97,10 milliards de F CFA en 2017.

Concernant les prévisions de ressources, elles ont augmenté de 240,46 milliards de F CFA en valeur absolue, soit 9,66% en valeur relative.

Les prévisions de charges ont également été revues à la hausse pour 337,56 milliards F CFA, soit une augmentation de 11,17%.

L'exécution de la loi de finances pour 2017 a dégagé les résultats indiqués au tableau n°2 ci-après. Ce dernier présente un rapprochement, en recettes et en dépenses, entre les opérations effectives de la gestion et les prévisions arrêtées par ladite loi.

Tableau n°2: Prévisions et réalisations des lois de finances pour 2017

En milliards de F CFA

Nature des opérations	Prévisions LFI			Opérations effectives		
	Ress.	Charges	Solde	Ress.	Charges	Solde réel
I - BUDGET GENERAL	2 619,10*	3 248,10	-629,00	3 544,35	3 221,43	322,92
1.1. OPERATIONS DONT LE TRESOR EST COMPTABLE ASSIGNATAIRE						
1.1.1. RECETTES INTERNES	2 182,10			3 087,80		
<i>Recettes fiscales</i>	<i>1 985,70</i>			<i>1 839,55</i>		
<i>Recettes non fiscales</i>	<i>98,40</i>			<i>91,24</i>		
<i>Autres recettes internes</i>	<i>98,00</i>			<i>1 157,01</i>		
Recettes exceptionnelles	63,00			246,98		
Remb prêts rétrocédés	0,00			2,46		
Emission de bon du Trésor	0,00			35,20		
Emprunts programme	0,00			79,76		
Autres emprunts	629,00			776,19		
Dons programmes	35,00			16,42		
1.1.2. DEPENSES ORDINAIRES		2 022,90			2 119,03	
Titre 1 Dette publique		680,00			740,52	
Titre 2 Personnel		586,00			599,95	
Titre 3 Fonctionnement		343,87			356,11	
Titre 4 Autres transferts courants		413,03			422,45	
1.1.3. Dépenses d'investissement sur ressources internes (Titre 5 et 6)		788,20			645,85	
Titre 5 dépenses exécutées par l'Etat		205,25			87,53	
Titre 6 Transfert en Capital		582,95			558,32	
1.2. OPERATIONS DONT LE TRESOR N'EST PAS COMPTABLE ASSIGNATAIRE						
1.2.1. Ressources externes	437,00		0,00	456,55		0,00
sur emprunt	222,00			241,48		
sur subventions	215,00			215,07		
1.2.2. dépenses en investissement sur ressources externes :		437,00			456,55	
sur emprunt		222,00			241,48	
sur subventions		215,00			215,07	
II. COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	111,85	111,85	0,00	103,40	104,10	-0,70
Ressources Propres CST	105,35					
Subvention du BG aux CST	6,50					
Total (I+II)	2 730,95	3 359,95	-629,00	3 647,75	3 325,53	322,22

* Le montant des ressources prévisionnelles du budget général n'intègre pas les bons du Trésor, emprunts programmes et autres emprunts

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir un solde réalisé global de 322,22 milliards de F CFA, composé d'un solde de 322,92 milliards de F CFA pour le budget général de - 0,70 milliards de F CFA pour les comptes spéciaux du Trésor.

Il importe de relever que le MEFP continue, malgré les recommandations de la Cour, à présenter le tableau d'équilibre de la LFI sans faire ressortir le déficit prévisionnel.

Par ailleurs, la Cour relève que contrairement à la gestion précédente, il n'y a pas eu de prévision pour les remboursements de prêts rétrocédés qui ont pourtant connu des réalisations. Or, aux termes de l'article 4 de la LOLF n°2011-15 du 08 juillet 2011, « aucune recette ne peut être liquidée ou encaissée si elle n'a été au préalable autorisée par une loi de finances (...). Toutefois, conformément à l'article 5 alinéa 3 et 4, des recettes non prévues par une loi de finances peuvent être liquidées ou encaissées à condition d'être autorisées par un décret pris en conseil des ministres et régularisées dans la plus prochaine loi de finances ». Le décret prévu à titre dérogatoire n'a pas été produit à la Cour.

En outre, les recettes exceptionnelles sont prévues pour 63 milliards de F CFA pour des réalisations de 246,98 milliards de F CFA. Il importe de signaler qu'en 2016, une telle situation avait motivé en partie le vote d'une loi de finances rectificative.

Cette présentation du budget qui a pour effet de gonfler les plus-values de recettes est contraire au principe de sincérité budgétaire. Ce principe vise une présentation qui garantisse une information fiable et complète et évite de dissimuler des informations financières, surévaluer les recettes ou sous-estimer les dépenses (article 30 LOLF 2011). Il implique l'inclusion effective de l'ensemble des ressources et des charges au sein du budget ou des comptes de l'Etat ainsi que la cohérence des documents.

Sur l'absence de prévision pour les remboursements de prêts rétrocédés, le MEFP admet le manquement et s'engage à le corriger à l'avenir. Par contre, il soutient que « pour les émissions de bons de Trésor et les emprunts programme, ils ont été bien prévus sur la même ligne « autres emprunts », à l'effet de bénéficier de meilleures opportunités qu'offre le marché (recours aux instruments les moins coûteux) au moment de l'exécution ».

La Cour rappelle que cette pratique ne respecte pas la nomenclature budgétaire fixée par le décret n°2012-673 du 4 juillet 2012 abrogeant et remplaçant le décret n°2004-1320 du 30 septembre 2004. En effet, aux termes de l'article 2 du décret de 2012 « la nomenclature (...) constitue un cadre de référence obligatoire ».

En outre, elle méconnaît le principe du parallélisme des formes puisqu'en réalisation le MEFP sépare ces rubriques aux intitulés et contenus différents.

Concernant l'absence d'une LFR, elle s'explique selon le MEFP par le fait que « *les ressources exceptionnelles ont été constatées pour l'essentiel à la fin de la gestion ou lors de la journée complémentaire (décision du Ministre délégué chargé du Budget n°001536/MEFP du 31 janvier 2018) et donc il n'était plus possible de prendre une LFR* ».

La Cour relève que le reversement, à titre de recettes exceptionnelles, du montant de 70,8 milliards de F CFA des soldes créditeurs des comptes de dépôt de divers organismes n'est pas justifié d'autant plus qu'en fin de gestion le solde réalisé du budget est excédentaire de 322,22 milliards de F CFA.

Recommandation n°1 :

La Cour demande au MEFP de veiller :

- **à inscrire les prévisions de remboursements de prêts rétrocédés dans le tableau d'équilibre ;**
- **au respect de la nomenclature budgétaire dans la présentation du budget de l'Etat.**

L'analyse de l'exécution de la loi de finances pour 2017 porte sur le budget général et les comptes spéciaux du Trésor.

1. Budget général

Sur des prévisions de 3 248,10 milliards de F CFA, les recettes du budget général, composées de ressources dont le Trésor est comptable assignataire et de ressources externes, se chiffrent à 3 544,35 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 109,12%.

Concernant les ressources dont le Trésor est comptable assignataire, sur des prévisions d'un montant de 2 811,10 milliards de F CFA, les réalisations s'établissent à 3 087,80 milliards de F CFA ; d'où un taux de réalisation de 109,84%.

Quant aux ressources externes, les réalisations s'élèvent à 456,55 milliards de F CFA sur des prévisions de 437 milliards de F CFA ; ce qui correspond à un taux d'exécution de 104,47%.

Les dépenses exécutées par le Trésor sont d'un montant de 2 764,88 milliards de F CFA sur des prévisions de 2 811,10 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 98,36%.

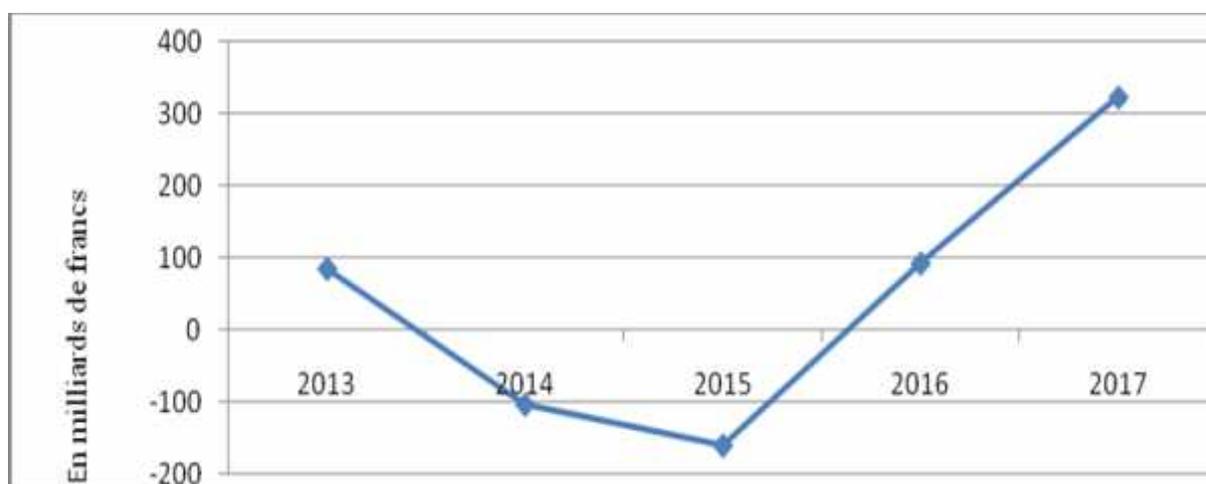
Les dépenses sur ressources externes sont d'un montant de 456,55 milliards de F CFA sur des prévisions de 437 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 104,47%.

Ainsi, le solde du budget général s'établit à 322,92 milliards de F CFA. Le tableau n°3 et le graphique n°2 ci-après montrent son évolution depuis 2013.

Tableau n°3 : Evolution du solde d'exécution du budget général de 2013 à 2017*En milliards de F CFA*

Gestion	Solde du budget général
2013	85,12
2014	-103,19
2015	-159,8
2016	92,72
2017	322,92

Le solde de l'exécution du budget général qui était de 85,12 milliards de F CFA en 2013, s'est dégradé en 2014 et 2015 passant de -103,19 milliards de F CFA à -159,80 milliards de F CFA. A partir de 2016, ce solde s'est considérablement amélioré passant de 92,72 milliards de F CFA à 322,92 milliards de F CFA, soit une hausse de 230,20 milliards de F CFA.

Graphique n°2 : Evolution du solde d'exécution du budget général de 2013 à 2017

La courbe montre une situation contrastée du résultat de l'exécution budgétaire qui a affiché une tendance baissière de 2013 à 2015 avant de connaître une hausse continue jusqu'en 2017.

2. Comptes spéciaux du Trésor

Les prévisions de ressources propres des comptes spéciaux du Trésor sont arrêtées à 105,35 milliards de F CFA. La subvention du budget général aux CST s'élève à 6,50 milliards de F CFA, ce qui porte le montant total des prévisions de ressources des CST à 111,85 milliards de F CFA. Les prévisions de charges sont également évaluées à 111,85 milliards de F CFA.

A l'exécution, les recettes des CST sont d'un montant de 103,40 milliards de F CFA et les dépenses de 104,10 milliards de F CFA, soit des taux de réalisation respectifs de 92,45 % et 93,07%.

Ainsi, le solde des comptes spéciaux du Trésor, pour les opérations de l'année 2017, s'établit à -0,70 milliard de F CFA.

3. Gestion des opérations de trésorerie

Selon le MEFP, la gestion des opérations de trésorerie en 2017 n'a enregistré que des pertes pour un montant de 1,35 milliard de F CFA.

CHAPITRE I: OPERATIONS DU BUDGET GENERAL

1. Recettes du budget général

La loi de finances pour 2017 a prévu les ressources du budget général pour un montant de 3 248,10 milliards de F CFA.

A l'exécution, les recettes du budget général s'établissent à 3 544,35 milliards de F CFA dont 3 087,80 milliards de F CFA pour les recettes internes et 456,55 milliards de F CFA pour les recettes externes.

1.1. Prévisions de recettes

La loi de finances pour 2017 a évalué les ressources budgétaires à 3 248,10 milliards de F CFA contre 2 924,64 milliards de F CFA pour la loi de finances initiale de 2016, soit une hausse de 323,46 milliards de F CFA en valeur absolue et de 11,06% en valeur relative.

1.1.1. Recettes internes

Les prévisions de recettes internes d'un montant total de 2 811,10 milliards de F CFA sont composées des recettes fiscales, des recettes non fiscales et des autres recettes.

A- Recettes fiscales

Les recettes fiscales sont prévues à 1 985,70 milliards de F CFA. Elles sont en augmentation de 15,38% par rapport à 2016 où elles s'élevaient à 1 721 milliards de F CFA. Cette hausse de 264,70 milliards de F CFA est imputable à la fois aux impôts directs et impôts indirects.

En effet, de 2016 à 2017, les prévisions d'impôts directs sont passées de 532,50 milliards de F CFA à 610,70 milliards de F CFA, soit une hausse de 78,20 milliards de F CFA provenant principalement des impôts sur les salaires et autres rémunérations ainsi que des impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital pour respectivement 39,50 milliards de F CFA et 31,90 milliards de F CFA. Ces impôts représentent à eux seuls 91,30% des impôts directs.

Dans la même période, les prévisions d'impôts indirects ont progressé de 186,50 milliards de F CFA passant de 1 188,50 milliards de F CFA à 1 375 milliards de F CFA. Cette hausse provient essentiellement des impôts et taxes sur biens et services, des autres recettes fiscales, notamment le Fonds de sécurisation des importations de pétrole, et des droits et taxes à l'importation pour respectivement 79,40 milliards de F CFA, 66,50 milliards de F CFA et 16 milliards de F CFA.

B- Recettes non fiscales

Les prévisions de recettes non fiscales sont de 98,40 milliards de F CFA contre 113 milliards de F CFA en 2016. Elles sont en baisse de 14,16 milliards de F CFA, soit 12,92%. Cette diminution provient principalement des produits financiers qui passent de 76,20 milliards de F CFA en 2016 à 61,60 milliards de F CFA en 2017.

C- Autres recettes internes

D'un montant de 727 milliards de F CFA, les autres recettes internes sont composées des recettes exceptionnelles, des remboursements de prêts rétrocédés, des dons et des emprunts.

Les recettes exceptionnelles, uniquement composées des recettes tirées des initiatives PPTE et IADM, sont prévues pour un montant de 63 milliards de F CFA contre 63,74 milliards de F CFA en 2016, soit une baisse de 0,74 milliard de F CFA en valeur absolue et 1,16% en valeur relative.

Pour des prévisions de 3 milliards de F CFA en 2016, les recettes au titre des remboursements de prêts ne sont pas prévues par la LFI de 2017.

Les prévisions de dons programmes sont de 35 milliards de F CFA contre 58 milliards de F CFA en 2016, soit une baisse de 23 milliards de F CFA en valeur absolue et de 39,66% en valeur relative.

Les emprunts sont prévus pour un montant de 629 milliards de F CFA contre 531,90 milliards de F CFA en 2016. Cette hausse de 97,10 milliards de F CFA est imputable principalement aux autres emprunts intérieurs.

Les émissions de bons du Trésor à plus d'un an et les emprunts programmes ne sont pas prévus par la LFI de 2017, contrairement à celle de 2016.

1.1.2. Recettes externes

En 2017, les prévisions de recettes externes s'élèvent à 437 milliards de F CFA contre 434 milliards de F CFA en 2016, soit une hausse de 3 milliards de F CFA. Ces recettes se décomposent, d'une part, en subventions (dons projets et legs) pour un montant de 215 milliards de F CFA contre 204 milliards de F CFA en 2016 et, d'autre part, en emprunts (tirages sur emprunts projets) pour un montant de 222 milliards de F CFA contre 230 milliards de F CFA en 2016.

1.2. Réalisations de recettes du budget général

Les recettes du budget général pour la gestion 2017 s'élèvent à 3 544,35 milliards de F CFA dont 3 087,80 milliards de F CFA de recettes internes et 456,55 milliards de F CFA de recettes externes.

Le tableau n°4 ci-après compare les prévisions et réalisations de recettes du budget général.

Tableau n°4 : Prévisions et réalisations de recettes du budget général en 2017

En milliards de F CFA

Recettes	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)
Recettes internes	2 811,10	3 087,80	109,84
Recettes externes*	437,00	456,55	104,47
TOTAL	3 248,10	3 544,35	109,12

*Les ressources externes intègrent les crédits Luxdev

Les réalisations de recettes du budget général sont supérieures de 296,25 milliards de F CFA aux prévisions. Cette plus-value concerne aussi bien les recettes internes, pour 276,70 milliards de F CFA, que les recettes externes, pour 19,55 milliards de F CFA. Les taux d'exécution des recettes internes et des recettes externes sont respectivement de 109,84% et 104,47%.

L'évolution des réalisations de recettes de 2013 à 2017 est présentée au le tableau n°5 ci-dessous.

Tableau n°5 : Evolution des réalisations de recettes du budget général de 2013 à 2017

En milliards de F CFA

Nature de recettes	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes internes	2 041,07	2 148,55	2 264,35	2 956,17	3 087,80
Recettes fiscales	1 362,26	1 477,57	1 585,12	1 785,81	1 839,55
Recettes non fiscales	64,89	85,15	87,46	84,13	93,70
Remb. Prêts rétrocédés	1,86	1,26	4,49	2,49	2,46
Autres recettes internes	612,06	584,57	587,28	1 083,75	1 152,09
Recettes externes	260,51	355,42	397,15	467,33	456,55
Emprunts	161,32	175,52	207,26	264,30	241,48
Subventions	99,19	179,90	189,89	203,03	215,07
Total	2 301,58	2 503,97	2 661,50	3 423,50	3 544,35
Evolution (%)	Na	8,79	6,29	28,63	3,53

Sur les cinq dernières gestions, les recettes sont passées de 2 301,58 milliards de F CFA à 3 544,35 milliards de F CFA, soit une augmentation de 1 242,77 milliards de F CFA en valeur absolue et de 53,99% en valeur relative.

Les recettes internes ont connu une constante augmentation sur la période 2013 à 2017, passant de 2 041,07 milliards de F CFA à 3 087,80 milliards de F CFA, soit une hausse de 1 046,73 milliards de F CFA en valeur absolue et de 51,28% en valeur relative.

En 2017, ces recettes ont progressé de 131,63 milliards de F CFA par rapport à 2016 où elles étaient de 2 956,17 milliards de F CFA, soit 4,45% en valeur relative.

Les recettes externes sont passées de 260,51 milliards de F CFA à 456,55 milliards de F CFA entre 2013 et 2017, soit une hausse de 196,04 milliards de F CFA. Elles ont constamment augmenté sur toute la période, à l'exception de la gestion 2017 où est notée une diminution de 10,78 milliards de F CFA en valeur absolue par rapport à la gestion 2016, soit -2,31% en valeur relative.

1.2.1. Recettes internes

Les recettes internes du budget général s'élèvent à 3 087,80 milliards de F CFA.

Le tableau n°6 ci-après en compare les prévisions et réalisations.

Tableau n°6 : Prévisions et réalisations des recettes internes en 2017

En milliards de F CFA

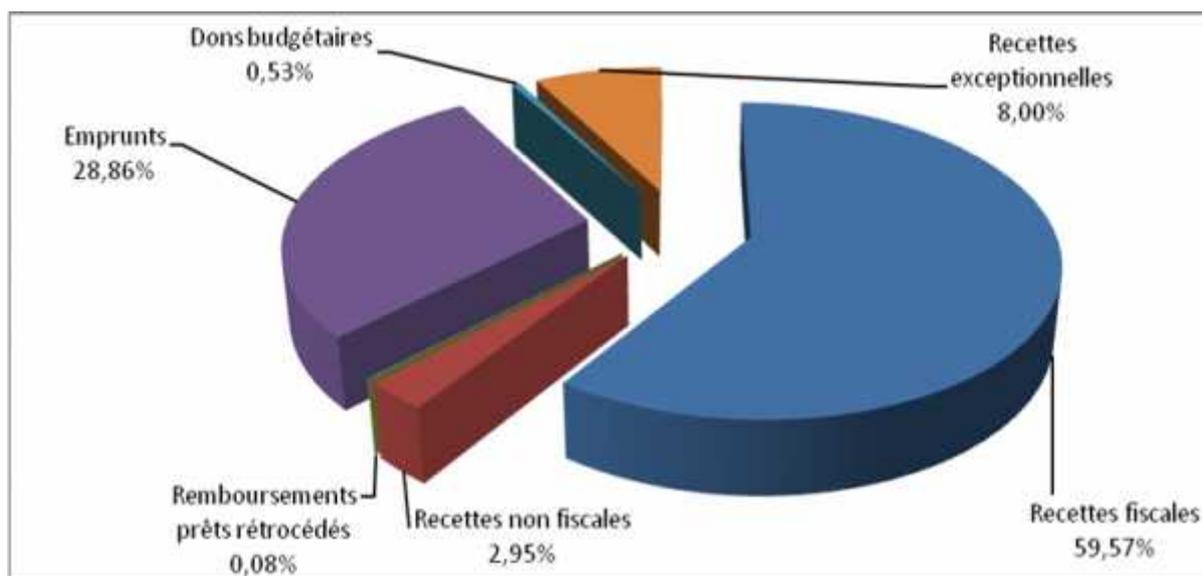
Recettes	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)	Part (%)
Recettes fiscales	1 985,70	1 839,55	92,64	59,57
Recettes non fiscales	98,40	91,24	92,72	2,95
Remboursements prêts rétrocédés	-	2,46	Na	0,08
Emprunts	629,00	891,15	141,68	28,86
Dons budgétaires	35,00	16,42	46,91	0,53
Recettes exceptionnelles	63,00	246,98	392,03	8,00
Total	2 811,10	3 087,80	109,84	100

Les recettes internes ont été exécutées à 109,84%. Elles ont réalisé des plus-values, par ordre d'importance, de 262,15 milliards de F CFA pour les emprunts et de 183,98 milliards de F CFA pour les recettes exceptionnelles, soit des taux d'exécution respectifs de 141,68% et 392,03%.

Par contre, les réalisations de moins-values concernent les recettes fiscales pour 146,15 milliards de F CFA, les dons budgétaires pour 18,58 milliards de F CFA et les recettes non fiscales pour 7,16 milliards de F CFA pour des taux respectifs de 92,64%, 46,91% et 92,72%.

La répartition des recettes internes est illustrée par le graphique n°3 ci-dessous :

Graphique n°3 : Répartition des recettes internes en 2017



Il ressort du graphique ci-dessus que 59,57% des recettes internes sont d'origine fiscale, 28,86% proviennent des emprunts et 8% sont des recettes exceptionnelles.

Ces résultats des recettes internes appellent des efforts dans le recouvrement des recettes fiscales.

1.2.1.1. Recettes fiscales

Les recettes fiscales de 2017 ont augmenté par rapport à la gestion 2016. Elles sont passées de 1 785,81 milliards de F CFA à 1 839,55 milliards de F CFA, soit une hausse de 53,74 milliards de F CFA en valeur absolue et de 3,01% en valeur relative.

A- Comparaison entre prévisions et réalisations des recettes fiscales

Prévues à 1 985,70 milliards de F CFA, les recettes fiscales sont réalisées à hauteur de 1 839,55 milliards de F CFA, soit une moins-value de 146,15 milliards de F CFA. Celle-ci est imputable aux impôts indirects pour 111,63 milliards de F CFA et aux impôts directs pour 34,52 milliards de F CFA. L'importance de cette moins value dénote à la fois la non-maîtrise des projections et la faiblesse des capacités de recouvrement.

Le tableau n°7 ci-dessous présente la situation des prévisions et des réalisations de recettes fiscales.

Tableau n°7 : Principaux écarts entre prévisions et réalisations des recettes fiscales en 2017

En milliards de F CFA

Type de recette	Prévisions	Réalisations	Ecarts	Taux d'exécution (%)	Part sur RF (%)
Total des recettes fiscales	1 985,70	1 839,55	-146,15	92,64	100
Impôts directs dont:	610,70	576,18	-34,52	94,35	31,32
Impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital	233,20	248,26	15,06	106,46	13,50
Impôts sur les salaires et autres R	345,10	301,86	-43,24	87,47	16,41
Impôts sur le patrimoine	31,80	25,40	-6,40	79,87	1,38
Impôts indirects dont :	1 375	1 263,37	-111,63	91,88	68,68
Impôts et taxes intérieures	928,40	909,78	-18,62	97,99	49,46
Droits de timbre et d'enregistrement	36,50	42,53	6,03	116,52	2,31
Droits et taxes à l'importation	260,00	261,32	1,32	100,51	14,21
Autres recettes fiscales	145,10	46,84	-98,26	32,28	2,55

Les recettes fiscales sont recouvrées pour un montant de 1 839,55 milliards de F CFA, avec 576,18 milliards de F CFA au titre des impôts directs et 1 263,37 milliards de F CFA au titre des impôts indirects. Les parts respectives des impôts directs et des impôts indirects dans le total des recettes fiscales sont de 31,32% et de 68,68%.

Les différentes catégories de recettes fiscales ayant réalisé des plus-values sont, par ordre d'importance, les « impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital » pour 15,06 milliards de F CFA, les « droits de timbre et d'enregistrement » pour 6,03 milliards de F CFA et les « droits et taxes à l'importation » pour 1,32 milliard de F CFA. Elles sont respectivement exécutées à 106,46%, 116,52% et 100,51% de leurs prévisions.

Les catégories de recettes ayant dégagé des moins-values sont, par ordre d'importance, les « autres recettes fiscales » pour 98,26 milliards de F CFA, les « impôts sur les salaires et autres rémunérations » pour 43,24 milliards de F CFA, les « impôts et taxes intérieures » pour 18,62 milliards de F CFA et les « impôts sur le patrimoine » pour 6,40 milliards de F CFA. Elles sont respectivement exécutées à 32,28%, 87,47%, 97,99% et 79,87%.

En dehors des « impôts et taxes intérieures » qui représentent la part la plus importante, soit 49,46%, les recettes fiscales proviennent des « impôts sur les salaires et autres rémunérations », des « droits et taxes à l'importation » et des « impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital » avec des taux respectifs de 16,41%, 14,21% et 13,50%.

Les montants des « autres recettes fiscales », des « droits de timbre et d'enregistrement » et des « impôts sur le patrimoine » représentent des parts faibles dans le total des recettes fiscales avec respectivement 2,55%, 2,31% et 1,38%.

B- Evolution de l'exécution des différentes recettes fiscales

Par rapport aux réalisations de 2016 d'un montant de 1 785,81 milliards de F CFA, les recettes fiscales de 2017, établies à 1 839,55 milliards de F CFA, ont augmenté de 3,01%.

En raison de leur importance dans les recettes internes de l'Etat, leur évolution, de 2014 à 2017, est indiquée au tableau n°8 ci-dessous.

Tableau n°8 : Evolution de l'exécution des recettes fiscales de 2013 à 2017

En milliards de F CFA

Nature de la recette	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 17/16 %
1 – Impôts directs	423,59	441,07	478,76	557,93	576,18	3,27
2 – Impôts indirects dont :	938,67	1036,5	1 106,36	1 227,88	1 263,37	2,89
<i>droits de douane</i>	186,62	189,93	191,72	202,14	221,71	9,68
<i>taxes spécifiques et taxes sur les chiffres d'affaires</i>	666,46	720,27	768,88	845,61	909,78	7,59
<i>dont TVA</i>	520,4	558,04	598,41	651,55	689,15	5,77
<i>Droits d'enreg, timbre et taxes pour service rendu</i>	28,05	30,4	42,44	43,82	42,53	-2,94
3- Total des recettes fiscales	1362,26	1477,57	1 585,12	1 785,81	1 839,55	3,01
Taux d'évolution des recettes fiscales (%)	Na	8,46	7,28	12,66	3,01	
4- PIB nominal*	7 307,70	7 741,30	8149,9	8707,6	9267,7	
Taux de croissance (%)	Na	5,93	5,28	6,84	6,43	
Taux de pression fiscale : (3)/ (4)	18,64	19,09	19,45	20,51	19,85	

*Source : ANSD Quatrième trimestre 2017.

Entre 2014 et 2017, le taux d'évolution des recettes fiscales est passé de 8,46% à 3,01%, soit une détérioration de 5,45 points. De 2014 à 2015, celui-ci a connu une légère baisse passant de 8,46% à 7,28%. Une forte augmentation a cependant été enregistrée en 2016 où il s'est établi à 12,66%. De 2016 à 2017, il a connu une diminution considérable de 9,65 points en passant à 3,01%.

Par rapport à 2016, les impôts indirects ont varié en 2017 de 2,89% et les impôts directs de 3,27%. Le produit des impôts directs est passé de 557,93 milliards de F CFA à 576,18 milliards de F CFA ; soit une hausse de 18,25 milliards de F CFA.

Les impôts indirects passent de 1 227,88 milliards de F CFA en 2016 à 1 263,67 milliards de F CFA en 2017 ; soit une augmentation de 35,49 milliards de F CFA.

De 2013 à 2016, le taux de pression fiscale a augmenté puisqu'il passe de 18,64% à 20,51%. Cependant, en 2017 il amorce une baisse pour se situer à 19,85% du PIB nominal.

En 2017, avec un taux de pression fiscale de 19,85%, le Sénégal ne satisferait pas le critère de convergence de l'UEMOA qui doit être égal ou supérieur à 20% au plus tard en 2019.

C- Restes à recouvrer

La situation des restes à recouvrer sur impôts directs par comptable principal est retracée au tableau n°9 ci-dessous.

Tableau n°9 : Restes à recouvrer par poste comptable sur impôts directs perçus par voie de rôle en 2017

En F CFA

Postes	Années	Restes à recouvrer au 01/01/17 (1)	Droits pris en charge (2)	Annulations de prises en charge (3)	Droits Constatés (4) = (1) + (2) - (3)	Recouvrement (5)	Restes à Recouvrer au 31/12/2017 (6) = (4) - (5)
Diourbel	Courante	0	500 000	0	500 000	500 000	0
	Antérieure	661 149 196			661 149 196		661 149 196
	Total	661 149 196	500 000	0	661 649 196	500 000	661 149 196
Fatick	Courante	0	9 190 352		9 190 352	0	9 190 352
	Antérieure	121 026 897			121 026 897	53 843 150	67 183 747
	Total	121 026 897	9 190 352	0	130 217 249	53 843 150	76 374 099
Kaolack	Courante	0	32 352 276	0	32 352 276	29 955 464	2 396 812
	Antérieure	21 150 663			21 150 663	19 396 739	1 753 924
	Total	21 150 663	32 352 276	0	53 502 939	49 352 203	4 150 736
Kolda	Courante	0	1 505 385		1 505 385	0	1 505 385
	Antérieure	382 891 038			382 891 038	26 777 884	356 113 154
	Total	382 891 038	1 505 385	0	384 396 423	26 777 884	357 618 539
Louga	Courante	0	88 806 481		88 806 481	87 835 072	971 409
	Antérieure	695 859 273	0		695 859 273	19 696 702	676 162 571
	Total	695 859 273	88 806 481	0	784 665 754	107 531 774	677 133 980
St-Louis	Courante	0	363 388 969		363 388 969	141 392 001	221 996 968
	Antérieure	4 253 111 699	0		4 253 111 699	1 735 000	4 251 376 699
	Total	4 253 111 699	363 388 969	0	4 616 500 668	143 127 001	4 473 373 667
Tambacounda	Courante	0	0		0	0	0
	Antérieure	4 111 620			4 111 620	4 111 620	0
	Total	4 111 620	0	0	4 111 620	4 111 620	0
Thiès	Courante	0	937 579 036		937 579 036	439 634 072	497 944 964
	Antérieure	10 742 645 471			10 742 645 471	1 587 555 005	9 155 090 466
	Total	10 742 645 471	937 579 036	0	11 680 224 507	2 027 189 077	9 653 035 430
Ziguinchor	Courante		0		0	0	0
	Antérieure	1 570 282 882		0	1 570 282 882		1 570 282 882
	Total	1 570 282 882	0	0	1 570 282 882	0	1 570 282 882
RGT	Courante		192 263 900 063		192 263 900 063	107 709 412 839	84 554 487 224
	Antérieure	274 851 099 221		0	274 851 099 221	11 629 373 075	263 221 726 146
	Total	274 851 099 221	192 263 900 063	0	467 114 999 284	119 338 785 914	347 776 213 370

Postes	Années	Restes à recouvrer au 01/01/17 (1)	Droits pris en charge (2)	Annulations de prises en charge (3)	Droits Constatés (4) = (1) + (2) - (3)	Recouvrement (5)	Restes à Recouvrer au 31/12/2017 (6) = (4) - (5)
Cumul	Courante	0	193 697 222 562	0	193 697 222 562	108 408 729 448	85 288 493 114
	Antérieure	293 303 327 960	0	0	293 303 327 960	13 342 489 175	279 960 838 785
	Total	293 303 327 960	193 697 222 562	0	487 000 550 522	121 751 218 623	365 249 331 899

Source : CGAF 2017

Sur un total de droits constatés sur impôts directs perçus par voie de rôle de 487 milliards de F CFA, un recouvrement sur droits pris en charge de 121,75 milliards de F CFA est effectué, soit un taux de recouvrement de 25%.

La RGT a exécuté l'essentiel de ces recouvrements pour un montant de 119,34 milliards de F CFA, soit 98,02% du total.

Par ailleurs, les TPR de Tambacounda et Ziguinchor n'ont pas effectué de prise en charge durant la gestion 2017.

Selon le MEFP, « l'absence de prise en charge au niveau de Tambacounda constitue un manquement du TPR et des instructions fermes ont été données pour qu'il ne se reproduise à l'avenir », alors que pour Ziguinchor elle « s'explique par le fait que le poste n'a pas reçu d'émissions d'impôts d'Etat pour la gestion 2017 ».

L'évolution des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle est retracée au tableau n°10 ci-dessous.

Tableau n°10 : Evolution des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle de 2013 à 2017

En milliards de F CFA

Gestions	2013	2014	2015	2016	2017
Restes à recouvrer au 31/12	209,99	186,18	405,46	184,40	365,25
Evolution en %	Na	-11,34	117,78	-54,52	98,07

Entre 2013 et 2017, l'évolution globale des restes à recouvrer alterne hausse et baisse, avec un pic en 2015 où le montant avait atteint 405,46 milliards de F CFA. Le montant des restes à recouvrer au 31 décembre 2017 s'élève à 365,25 milliards de F CFA, ce qui représente une hausse de 180,85 milliards de F CFA par rapport à 2016 où il s'établissait à 184,40 milliards de F CFA.

S'agissant des arriérés d'impôts directs perçus par voie de rôle, sur des droits constatés d'un montant de 293,30 milliards de F CFA, seuls 13,34 milliards de F CFA sont recouverts, soit 4,55%. Les postes comptables qui réalisent les recouvrements les plus importants sont la RGT et la TPR de Thiès avec des montants respectifs de 11,63 milliards de F CFA et 1,59 milliard

de F CFA. Les TPR de Diourbel et de Ziguinchor n'ont pas enregistré de recouvrement sur les arriérés d'impôts.

1.2.1.2. Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont exécutées à hauteur de 91,24 milliards de F CFA, soit une hausse de 7,11 milliards de F CFA par rapport à la gestion précédente où elles s'établissaient à 84,13 milliards de F CFA.

A- Comparaison entre prévisions et réalisations des recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont prévues à 98,40 milliards de F CFA et réalisées à 91,24 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 92,72%.

Le tableau n°11 ci-après compare les prévisions et les réalisations des principales recettes non fiscales.

Tableau n°11 : Prévisions et réalisations des recettes non fiscales en 2017

En milliards de F CFA

Nature de la recette non fiscale	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Ecart (2) - (1)	Taux d'exécution (%)
1. Revenu entrep. et dom.	26	27,86	1,86	107,15
2. Droits et frais adm.	0,10	3,51	3,41	3510
3. Amendes et cond. Pécun.	0,10	0,51	0,41	510
4. Produits financiers	61,60	51,07	-10,53	82,91
5. Autres recettes non fiscales	10,60	8,29	-2,31	78,21
Total des recettes non fiscales	98,40	91,24	-7,16	92,72

Il ressort du tableau ci-dessus une plus-value globale de 5,68 milliards de F CFA imputable aux « Droits et frais administratifs », aux « Revenus de l'entreprise et du domaine » et aux « Amendes et condamnations pécuniaires » pour des montants respectifs de 3,41 milliards de F CFA, 1,86 milliard de F CFA et 0,41 milliard de F CFA.

La moins-value de 12,84 milliards de F CFA enregistrée dans le recouvrement des recettes non fiscales est imputable aux postes « Produits financiers » et « Autres recettes non fiscales » pour des montants respectifs de 10,53 milliards de F CFA et 2,31 milliards de F CFA.

Les « Produits financiers » et le « Revenu de l'entreprise et du domaine » enregistrent les réalisations les plus importantes avec 78,93 milliards F CFA représentant 86,51% du total des recettes non fiscales.

B- Evolution des différentes recettes non fiscales

L'évolution des recettes non fiscales sur les cinq dernières gestions est retracée au tableau n°12 ci-dessous :

Tableau n°12 : Evolution de l'exécution des recettes non fiscales de 2013 à 2017*En milliards de F CFA*

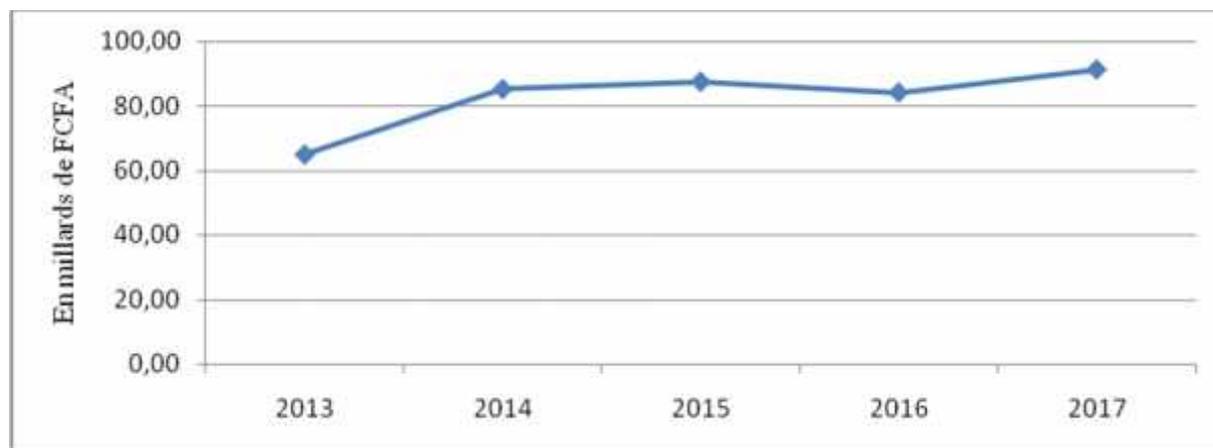
Nature de la recette	2013	2014	2015	2016	2017	Taux d'évolution 17/16 (%)
Revenu de l'entreprise et du domaine	17,47	17,92	24,57	26,67	27,86	4,46
Droits et frais administratifs	1,00	2,59	3,43	1,76	3,51	99,29
Amendes et condamnations pécuniaires	0,25	0,83	0,16	0,32	0,51	58,98
Produits financiers	45,60	55,95	48,65	52,06	51,07	-1,90
Autres recettes non fiscales	0,57	7,86	10,65	3,32	8,29	149,65
Total recettes non fiscales*	64,89	85,15	87,46	84,13	91,24	8,45
Taux d'évolution (%)	Na	31,22	2,71	-3,81	8,45	

**hors prêts rétrocédés*

De 2014 à 2016, le taux d'évolution des recettes non fiscales a fortement baissé passant de 31,22% à -3,81%. Cette baisse est suivie d'une hausse en 2017 avec un taux de 8,45%.

Cette augmentation est due essentiellement aux « Autres recettes non fiscales », pour 4,97 milliards de F CFA, aux « Droits et frais administratifs » pour 1,75 milliard de F CFA et au « revenu de l'entreprise et du domaine » pour 1,19 milliard de F CFA.

Le graphique n°4 ci-dessous retrace l'évolution des recettes non fiscales de 2013 à 2017.

Graphique n°4 : Evolution des recettes non fiscales effectives de 2013 à 2017

De 2013 à 2015, les recettes non fiscales ont évolué à la hausse avant de subir, en 2016, une légère baisse et d'augmenter à nouveau en 2017.

1.2.1.3. Autres recettes internes

En 2017, les autres recettes internes sont exécutées à hauteur de 1 157,01 milliards de F CFA, soit une hausse de 70,78 milliards de F CFA par rapport à la gestion précédente où elles s'établissaient à 1 086,23 milliards de F CFA.

A- Comparaison entre prévisions et exécution des autres recettes internes

Le tableau n°13 ci-après compare les prévisions et les réalisations des autres recettes internes.

Tableau n°13 : Prévisions et réalisations des autres recettes internes en 2017

En milliards de F CFA

Nature de la recette	Prévisions (1)	Réalisation (2)	Ecart (2) - (1)	Taux d'exécution (%)
Dons programmes	35	16,42*	-18,58	46,91
Recettes exceptionnelles	63	246,98	183,98	392,03
Remboursement de prêts rétrocédés	0	2,46	2,46	Na
Emprunts intérieurs**	629	811,39	182,39	129
Emprunts programmes	0	79,76	79,76	Na
Total	727	1157,01	430,01	159,15

*hors crédits Luxdev

**Emissions de bon du Trésor + autres emprunts

Les dons (hors crédits Luxdev) sont exécutés à hauteur de 16,42 milliards de F CFA pour des prévisions de 35 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 46,91%.

Les recettes exceptionnelles sont exécutées à hauteur de 246,98 milliards de F CFA pour des prévisions de 63 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 392,03%. Elles sont composées, pour l'essentiel, des autres recettes exceptionnelles pour 181,25 milliards de F CFA, des ressources PPTE/IADM pour 62,18 milliards de F CFA et des gains de change pour 3,38 milliards de F CFA.

Les remboursements de prêts rétrocédés exécutés à hauteur de 2,46 milliards de F CFA n'ont pas enregistré de prévisions.

La situation corrigée portant sur la dette rétrocédée par société, produite après contradiction par le MEFP, révèle qu'au 31 décembre 2017, le total des émissions s'élève à 188,22 milliards de F CFA avec des annulations d'un montant de 13,60 milliards de F CFA, soit un montant total net de 174,62 milliards de F CFA. Sur ce montant net, seuls 59,08 milliards de F CFA ont été recouverts durant la période 2004 à 2016, d'où des restes à recouvrer de 115,54 milliards de F CFA.

La situation de leur recouvrement est indiquée au tableau n°14 ci-après.

Tableau n°14: Recouvrement au titre de la dette rétrocedée par société de 2004 à 2016

En F CFA

Sociétés	Emissions	Annulations	Emissions nettes	Recouvrement	Restes à recouvrer	Taux de recouvrement (%)
AFPTU	9 365 401 790		9 365 401 790	0	9 365 401 790	0,00
ASECNA	356 293 333		356 293 333	0	356 293 333	0,00
BHS	2 891 690 876		2 891 690 876	2 632 341 933	259 348 943	91,03
BCEAO-CESAG	2 583 670 708		2 583 670 708	387 114 933	2 196 555 775	14,98
CNCAS	4 600 062 420		4 600 062 420	5 486 038 799	-885 976 379	119,26
CSPT	3 205 053 184		3 205 053 184		3 205 053 184	0,00
ICS	5 492 409 857	0	5 492 409 857		5 492 409 857	0,00
SENELEC	31 441 361 835		31 441 361 835	8 833 748 609	22 607 613 226	28,10
SN-HLM	440 228 957		440 228 957	264 433 274	175 795 683	60,07
SN PAD (ENSEMA)	202 142 973		202 142 973	0	202 142 973	0,00
SNCS	18 091 116 180		18 091 116 180		18 091 116 180	0,00
SNR	359 640 127		359 640 127		359 640 127	0,00
SOGEM	34 630 779 041		34 630 779 041	14 807 507 710	19 823 271 331	42,76
SONES	64 543 672 672	13 599 653 475	50 944 019 197	26 570 880 808	24 373 138 389	52,16
SODIDA	220 820 306		220 820 306		220 820 306	0,00
SOTEXKA	206 250 417		206 250 417		206 250 417	0,00
SODEFITEX			0	24 207 000	-24 207 000	Na
CMS			0	75 958 596	-75 958 596	Na
OMVG	59 416 107		59 416 107	0	59 416 107	0,00
ENSEMA	3 105 659 678		3 105 659 678	0	3 105 659 678	0,00
DDD	6 302 748 732		6 302 748 732	0	6 302 748 732	0,00
SONATRA	68 208 210		68 208 210	0	68 208 210	0,00
TRANSRAI	57 701 076		57 701 076	0	57 701 076	0,00
Total	188 224 328 479	13 599 653 475	174 624 675 004	59 082 231 662	115 542 443 342	33,83

En 2017, suivant le tableau corrigé produit après contradiction, la situation globale des remboursements de prêts rétrocedés révèle, au 31 décembre, un montant total des émissions antérieures (2004-2016) de 174 624 675 004 F CFA et de 9 580 808 038 F CFA pour l'année courante (2017).

En ce qui concerne les annulations, leur montant s'élève à 13 599 653 475 F CFA pour les années antérieures et à 51 984 899 206 FCFA pour l'année en cours. Sur ces montants, seulement 32 511 350 854 F CFA ont été recouverts au titre des gestions antérieures et 2 459 253 487 F CFA pour l'année 2017, comme indiqué au tableau n°15 ci-après.

Tableau n°15 : Recouvrement au titre de la dette rétrocedée par société bénéficiaire de 2004 à 2017

En F CFA

Sociétés	Emissions				Recouvrement			Restes à recouvrer	Taux de recouvrement (%)
	Antérieurs à 2017	2017	Annulations	Total Emissions	Antérieurs à 2017	2017	Total		
BHS	2 891 690 876			2 891 690 876	2 632 341 933		2 632 341 933	259 348 943	91,03
BCEAO-CESAG	2 583 670 708	226 822 656		2 810 493 364	387 114 933	0	387 114 933	2 423 378 431	13,77
CNCAS	4 600 062 420	154 964 734		4 755 027 154	5 486 038 799	0	5 486 038 799	-731 011 645	115,37
CSPT	3 205 053 184	0		3 205 053 184			0	3 205 053 184	0
ICS	5 492 409 857	95 252 684	5 683 035 075	-95 372 534			0	-95 372 534	0
ASECNA	356 293 333			356 293 333			0	356 293 333	0
SENELEC	31 441 361 835	1 302 440 453	20 941 536 776	11 802 265 512	8 833 748 609	0	8 833 748 609	2 968 516 903	74,85
SN-HLM	440 228 957	46 060 087		486 289 044	264 433 274	27 897 009	292 330 283	193 958 761	60,11
ENSEMA	3 105 659 678	368 475 939		3 474 135 617	0	0	0	3 474 135 617	0
SNR	359 640 127			359 640 127			0	359 640 127	0
SNCS	18 091 116 180	522 139 792		18 613 255 972		0	0	18 613 255 972	0
SOGEM	34 630 779 041	5 143 964 930		39 774 743 971	14 807 507 710	2 431 356 478	17 238 864 188	22 535 879 783	43,34
AFTU	9 365 401 790	0		9 365 401 790			0	9 365 401 790	0
SODIDA	220 820 306	31 545 758		252 366 064		0	0	252 366 064	0
SOTEXKA	206 250 417			206 250 417			0	206 250 417	0
OMVG	59 416 107	164 396 245		223 812 352		0	0	223 812 352	0
DDD	6 302 748 732	1 505 677 180		7 808 425 912		0	0	7 808 425 912	0
SONATRA	68 208 210	19 067 580		87 275 790		0	0	87 275 790	0
TRANSRAIL	57 701 076	0		57 701 076			0	57 701 076	0
SN PAD	202 142 973			202 142 973			0	202 142 973	0
SONES	50 944 019 197		25 360 327 355	25 583 691 842			0	25 583 691 842	0
SODEFITEX	0	0	0	0	24 207 000	0	24 207 000	-24 207 000	Na
CMS	0	0	0	0	75 958 596	0	75 958 596	-75 958 596	Na
TOTAL	174 624 675 004	9 580 808 038	51 984 899 206	132 220 583 836	32 511 350 854	2 459 253 487	34 970 604 341	97 249 979 495	26,45

Sur un total consolidé des émissions d'un montant de 132,22 milliards de F CFA représentant la dette rétrocedée pour les gestions 2004 à 2017, il a été recouvré un montant total de 34,97 milliards de F CFA , soit 26,45%.

La Cour constate que le montant total des restes à recouvrer est de 97 249 979 495 F CFA au lieu de 71 666 287 653 F CFA comme indiqué dans la situation corrigée de la dette rétrocedée par société en 2017 produite par la RGT. En effet, le montant des restes à recouvrer pour la

SONES en 2017 qui est de 25 583 691 842 F CFA n'a pas été pris en compte dans le total des restes à recouvrer.

En outre, pour la SEN-PAD, le montant total des émissions de 202 142 973 de F CFA indiqué ne concerne que la gestion 2016 et non toute la période antérieure pour laquelle le montant s'élève à 852 261 929 F CFA.

De même, elle relève que pour la SENELEC qui a bénéficié de prêts rétrocédés, la dette initiale d'un montant de 28 617 056 820 F CFA a fait l'objet d'un accord de rééchelonnement réduisant le montant des émissions.

Face aux difficultés de recouvrement, le MEFP assure que ses « *services ont mené toute diligence à même de concourir au recouvrement des prêts rétrocédés. Cependant, hormis les difficultés intrinsèques liées au recouvrement de la dette du secteur parapublic, du fait de la mission de service public qu'il assume, certaines sociétés sont soit en liquidation ou en difficultés financières* ».

Suite aux discordances relevées par la Cour, le MEFP a produit une situation corrigée de la dette rétrocédée par société au 31 décembre 2017 appuyée d'un relevé, daté du 06 septembre 2018, des diligences effectuées (des relances et réponses aux relances) pour le recouvrement des remboursements. Toutefois, la Cour souligne que la situation n'est pas encore clarifiée pour la CNCAS et les ICS puisque les « *réconciliations entre les émissions et les recouvrements sont en cours* » pour ces sociétés.

Ainsi, malgré les corrections apportées à la situation de la dette rétrocédée par société, il subsiste des incohérences dans les montants.

Pour la SONES, les annulations concernent les conventions de dettes croisées pour la période 2011-2014.

S'agissant de la SENELEC, les annulations résultent de l'accord de rééchelonnement conclu avec l'Etat.

Enfin, le CMS a formulé une demande d'admission en non-valeur du solde des prêts rétrocédés par lettre datée du 21 septembre 2017. Cependant, le MEFP n'a pas précisé la suite réservée à cette requête.

Recommandation n°2 :

La Cour demande au MEFP de veiller à la fiabilité des données relatives à la dette rétrocédée produites à la Cour.

Les autres recettes internes comprennent également les emprunts intérieurs et les emprunts programmes. Les emprunts intérieurs sont exécutés pour 811,39 milliards de F CFA sur des prévisions de 629 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 129%.

Les emprunts programmes, exécutés à hauteur de 79,76 milliards de F CFA, n'ont pas enregistré de prévision.

B- Evolution des autres recettes internes

L'évolution des autres recettes internes de 2013 à 2017 est retracée au tableau n°16 ci-dessous.

Tableau n°16 : Evolution de l'exécution des autres recettes internes de 2013 à 2017

En milliards de F CFA

Nature de la recette	2013	2014	2015	2016	2017	Taux d'évolution de 17/16 (%)
Dons programmes	20,24	40,33	21,68	70,85	16,42	-76,82
Recettes exceptionnelles	88,09	107,38	104,53	255,19	246,98	-3,22
Remboursement de prêts rétrocédés	1,86	1,26	4,49	2,49	2,46	-1,20
Emprunts intérieurs	450,87	417,18	431,61	757,70	811,39	7,09
Emprunts programmes	52,86	19,68	29,46	0	79,76	Na
Total	613,92	585,83	591,77	1086,23	1157,01	6,52

Entre 2013 et 2014, les autres recettes internes ont connu une baisse de 28,09 milliards de F CFA.

Par contre, elles ont augmenté entre 2014 et 2017, passant de 585,83 milliards de F CFA à 1 157,01 milliards de F CFA, soit 571,18 milliards de F CFA en valeur absolue et 97,50% en valeur relative.

Cette hausse des autres recettes internes est imputable aux emprunts intérieurs pour 394,21 milliards de F CFA et aux emprunts programmes pour 60,08 milliards de F CFA.

Les emprunts intérieurs, constitués des émissions de bons du Trésor et des autres emprunts, occupent toujours une place importante dans l'évolution des ressources d'emprunt. Ils totalisent en moyenne 71,10% du montant global des autres recettes internes pour la période 2013 à 2017. Leur comptabilisation en recettes budgétaires a fortement influé sur les résultats de l'exécution budgétaire.

1.2.1.4. Exécution des recettes par comptable principal

La situation d'exécution des recettes internes par comptable principal, de 2013 à 2017, est indiquée au tableau n°17 ci-dessous :

Tableau n°17 : Evolution des recettes par poste comptable principal de 2013 à 2017*En milliards de F CFA*

Comptables	2013	2014	2015	2016	2017	(%) dans recettes de 2017
Diourbel	2,00	1,90	2,08	2,13	2,24	0,07
Fatick	2,00	1,80	1,22	1,07	1,66	0,05
Kaolack	3,90	4,60	4,02	4,27	3,56	0,12
Kolda	2,20	2,00	2,32	2,51	2,29	0,07
Louga	1,50	0,90	1,12	1,05	0,94	0,03
Saint-Louis	7,30	8,80	10,04	11,87	9,49	0,31
Tambacounda	4,70	5,20	5,60	5,84	5,64	0,18
Thiès	14,70	13,30	14,70	14,46	20,76	0,67
Ziguinchor	2,40	2,90	2,58	2,41	2,31	0,07
RGT	2 000,40	2 107,20	2 220,80	2 152,86	2 151,95	69,60
TG				757,70	891,14	28,82
Total	2 041,10	2 148,60	2 264,48	2 956,17	3 091,98	100
Evolution (%)	Na	5,27	5,39	30,55	4,59	

Source : CGAF

Les recettes internes sont recouvrées, par ordre d'importance, par la Recette générale du Trésor (69,60%), la Trésorerie générale (28,82%) et les trésoreries paieries régionales (TPR) de Thiès (0,67 %) et de Saint-Louis (0,31%).

Les parts les plus faibles reviennent aux TPR de Louga avec 0,03% et de Fatick avec 0,05%.

1.2.2. Recettes externes

Prévues pour 437 milliards de F CFA, les recettes externes sont exécutées à hauteur de 456,55 milliards de F CFA dont 241,48 milliards de F CFA en emprunts et 215,07 milliards de F CFA en subventions, soit un taux d'exécution global de 104,47%.

Sur un total de recettes arrêtées à 3 544,35 milliards de F CFA, les recettes externes représentent 12,88% du budget général.

Il convient de rappeler que, pour la plupart de ces recettes, malgré leur enregistrement dans le budget général, le Trésor n'en est pas comptable assignataire. Cependant, en raison des modalités de son exécution alignées aux procédures nationales (« aide budgétisée »), une partie des ressources externes de la Coopération Luxembourgeoise (Luxdev) échappe à cette règle en ce sens que le Trésor en est le comptable assignataire. Ainsi, sur le total de 456,55 milliards de F CFA de ressources externes, un montant de 4,17 milliards de F CFA représentant les crédits Luxdev, a été comptabilisé par le Trésor.

2. Dépenses du budget général

Les dépenses du budget général sont prévues pour 3 248,10 milliards de F CFA par la LFI de 2017 et sont réalisées pour 3 221,43 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 99,18%.

Ces réalisations sont constituées de dépenses dont le Trésor est comptable assignataire pour 2764,88 milliards de F CFA et de dépenses d'investissement sur ressources externes pour 456,55 milliards de F CFA.

Les prévisions et les réalisations de dépenses du budget général, par titre, sont indiquées au tableau n°18 ci-dessous.

Tableau n°18 : Prévisions et réalisations des dépenses du budget général

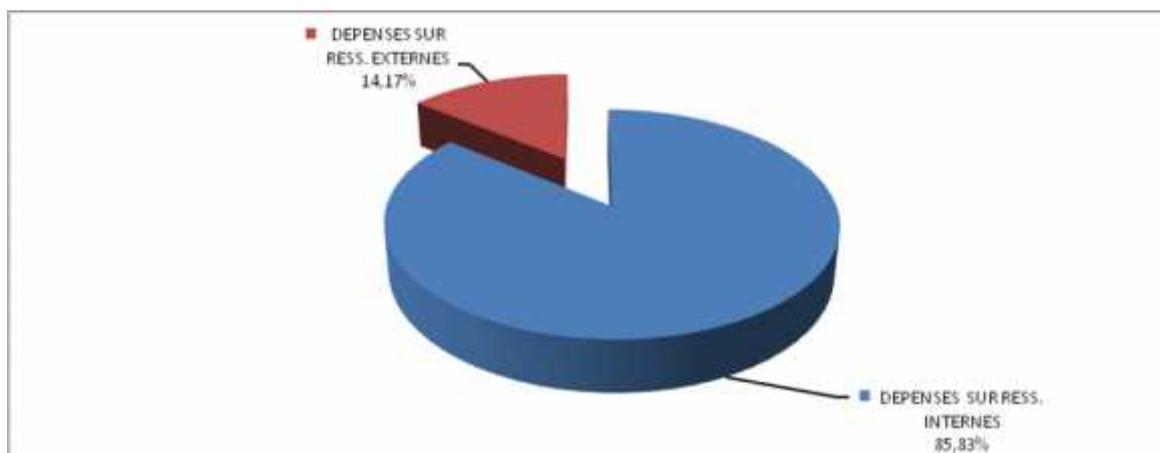
NATURE DE LA DEPENSE	PREVISIONS (1)	REALISATIONS (2)	ECART (3) = ((1)-(2))	En milliards de F CFA
				Part sur les dépenses du budget général (%)
A-Dépenses sur Ressources internes	2 811,10	2 764,88	46,22	85,83
Titre 1 Dette publique	680,00	740,52	- 60,52	22,99
Titre 2 Personnel	586,00	599,95	- 13,95	18,62
Titre 3 Fonctionnement	343,87	356,11	- 12,24	11,05
Titre 4 Autres Transferts courants	413,03	422,45	- 9,42	13,11
Titre 5 et 6 Investissement	788,20	645,85	142,35	20,05
B- Dépenses sur Ressources externes	437,00	456,55	- 19,55	14,17
Emprunts	222,00	241,48	-19,48	7,50
Subventions	215,00	215,07	- 0,07	6,68
Total budget général (A+B)	3 248,10	3 221,43	26,67	100

Les dépenses sur ressources internes s'établissent à 2 764,88 milliards de F CFA pour des prévisions de 2 811,10 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution 98,35%. Elles représentent 85,83% du budget général.

S'agissant des dépenses sur ressources externes, prévues pour 437 milliards de F CFA, elles sont réalisées à 456,55 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 104,47%. Elles représentent 14,17% du budget général.

Le graphique n°5 ci-dessous illustre la répartition du budget général entre dépenses sur ressources internes et sur ressources externes.

Graphique n°5 : Répartition des dépenses du budget général



2.1. Prévisions de dépenses pour 2017

Pour la gestion 2017, les prévisions de dépenses du budget général, arrêtées à 3 248,10 milliards de F CFA, sont réparties en dépenses sur ressources internes pour 2 811,10 milliards de F CFA, soit 86,55% et en dépenses sur ressources externes pour 437 milliards de F CFA représentant 13,45% du budget général.

Comparées à celles de 2016 qui s'élevaient à 2 924,64 milliards de F CFA, les prévisions de dépenses du budget général pour 2017 sont en hausse de 323,46 milliards de F CFA en valeur absolue, soit 11,06% en valeur relative. Cette augmentation nette est répartie en dépenses sur ressources internes pour 320,46 milliards de F CFA et en dépenses sur ressources externes pour 3 milliards de F CFA.

Pour les dépenses sur ressources internes, l'augmentation constatée résulte essentiellement de la hausse des transferts en capital, de la dette publique et des dépenses de personnel pour respectivement 134,28 milliards de F CFA, 84,36 milliards de F CFA et 47,81 milliards de F CFA. Toutefois, cette hausse est atténuée par la baisse des dépenses de fonctionnement pour 9,82 milliards de F CFA.

S'agissant des dépenses sur ressources externes, les emprunts ont baissé de 8 milliards de F CFA alors que les subventions ont subi une hausse de 11 milliards de F CFA, soit une variation nette de 3 milliards de F CFA.

2.1.1 Dépenses sur ressources internes

La dette publique est évaluée à 680 milliards de F CFA en dotation initiale contre 595,64 milliards de F CFA pour la gestion 2016, soit une hausse de 84,36 milliards de F CFA représentant un taux d'évolution de 14,16%. Les prévisions relatives à la dette extérieure

s'élèvent à 263,02 milliards de F CFA et celles relatives à la dette intérieure à 416,98 milliards de F CFA.

Les dépenses de personnel sont prévues initialement à 586 milliards de F CFA en 2017 contre 538,19 milliards de F CFA en 2016, soit une augmentation de 47,81 milliards de F CFA en valeur absolue et 8,88 % en valeur relative.

S'agissant des autres dépenses courantes, elles sont évaluées à 756,90 milliards de F CFA par la LFI contre 745,81 milliards de F CFA pour 2016 , soit une hausse de 11,09 milliards de F CFA en valeur absolue et 1,49% en valeur relative. Elles sont constituées des dépenses de fonctionnement pour 343,87 milliards de F CFA et des autres transferts courants pour 413,03 milliards de F CFA.

Les dépenses d'investissement sur ressources internes prévues par la LFI s'élèvent à 788,20 milliards de F CFA contre 611 milliards de F CFA en 2016 , soit une hausse de 177,20 milliards de F CFA en valeur absolue et 29% en valeur relative. Ces crédits de paiement concernent les investissements exécutés par l'Etat pour 205,25 milliards de F CFA et les transferts en capital pour 582,95 milliards de F CFA.

Quant aux autorisations de programme, elles sont passées de 6 274,95 milliards de F CFA en 2016 à 7 110,74 milliards de F CFA en 2017, soit une hausse de 835,79 milliards de F CFA en valeur absolue et 13,32% en valeur relative.

2.1.2 Dépenses sur ressources externes

Les financements acquis sont prévus, dans la LFI, à 7 690,25 milliards de F CFA dont 6 161,36 milliards de F CFA d'emprunts et 1 528,89 milliards de F CFA de subventions. Ils sont en hausse de 1 964,32 milliards de F CFA en valeur absolue, soit 34,31% en valeur relative par rapport à 2016 où ils s'élevaient à 5 725,93 milliards de F CFA.

Les prévisions de tirages sont estimées à 437 milliards de F CFA contre 434 milliards de F CFA en 2016 , soit une hausse de 3 milliards de F CFA en valeur absolue et 0,69% en valeur relative. Cette augmentation est portée par les secteurs primaire et secondaire avec respectivement 13,86 milliards de F CFA et 77,84 milliards de F CFA.

Elles sont réparties en emprunts pour 222 milliards de F CFA et en subventions pour 215 milliards de F CFA.

Ces prévisions se répartissent par secteur d'activité comme au tableau qui suit :

Tableau n°19 : Répartition des prévisions de tirages par secteur d'activité en 2017*En F CFA*

Secteurs	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
Primaire	61 427 000 000	74 540 317 000	135 967 317 000	31,11
Secondaire	54 373 000 000	98 114 953 000	152 487 953 000	34,89
Tertiaire	30 000 000 000	33 394 730 000	63 394 730 000	14,51
Quatenaire	76 200 000 000	8 950 000 000	85 150 000 000	19,49
Total	222 000 000 000	215 000 000 000	437 000 000 000	100

Les prévisions des dépenses d'investissement sur ressources externes d'un montant total de 437 milliards de F CFA sont allouées au secteur secondaire pour 152,49 milliards de F CFA, soit 34,89%, au secteur primaire pour 135,97 milliards de F CFA, soit 31,11%, au secteur quaternaire pour 85,15 milliards de F CFA, soit 19,49% et au secteur tertiaire pour 63,39 milliards de F CFA, soit 14,51%.

2.2. Réalisations de dépenses du budget général

En 2017, les ordonnancements du budget général s'élèvent à 3 221,43 milliards de F CFA dont 2 764,88 milliards de F CFA au titre des dépenses sur ressources internes et 456,55 milliards de F CFA pour les dépenses sur ressources externes.

Comparés à la gestion précédente où ils s'élevaient à 3 330,78 milliards de F CFA, ces ordonnancements ont baissé de 109,35 milliards de F CFA en valeur absolue et 3,28% en valeur relative. Cette baisse des dépenses du budget général est due à une diminution des dépenses sur ressources internes et sur ressources externes pour respectivement 98,57 milliards de F CFA et 10,78 milliards de F CFA.

2.2.1. Réalisations de dépenses sur ressources internes

Les dépenses ordinaires et d'investissement exécutées sur ressources internes s'élèvent à 2 764,88 milliards de F CFA.

L'évolution de ces dépenses depuis 2013 figure au tableau n°20 ci-dessous.

Tableau n°20 : Evolution des dépenses sur ressources internes de 2013 à 2017*En milliards de F CFA*

Nature des dépenses	Réalizations					Evolution (%)			
	2013	2014	2015	2016	2017	14/13	15/14	16/15	17/16
Titre 1: Dette publique	362,82	520,36	628,06	783,77	740,52	43,42	20,70	24,79	-5,52
Titre 2: Personnel	460,94	477,05	522,74	563,62	599,95	3,50	9,58	7,82	6,45
Titre 3: fonctionnement	317,27	334,17	362,36	391,73	356,11	5,33	8,44	8,11	-9,09
Titre 4: transferts courants	337,34	350,04	352,89	430,71	422,45	3,76	0,81	22,05	-1,92

Nature des dépenses	Réalizations					Evolution (%)			
	2013	2014	2015	2016	2017	14/13	15/14	16/15	17/16
Titre 5: Investissements exécutés par l'Etat	113,13	161,71	134,01	124,65	87,53	42,94	-17,13	-6,98	-29,78
Titre 6: Transferts en capital	364,45	408,41	424,22	568,97	558,32	12,06	3,87	34,12	-1,87
Total des dépenses sur ressources internes	1 955,95	2 251,74	2 424,28	2 863,45	2 764,88	15,12	7,66	18,12	-3,44

Les dépenses sur ressources internes ont connu une hausse continue durant la période 2013-2016. Mais en 2017, elles ont baissé de 98,57 milliards de F CFA par rapport à la gestion 2016, soit une variation négative de 3,44%.

Les dépenses sur ressources internes sont analysées selon leur nature et selon leur destination.

2.2.1.1. Dépenses sur ressources internes selon la nature

Selon leur nature, les dépenses sur ressources internes comprennent la dette publique, les dépenses de personnel, les dépenses de fonctionnement, les dépenses de transferts courants et les dépenses d'investissement.

A- Titre 1 : Dette publique

Le service de la dette publique représente, en 2017, 26,78% des dépenses sur ressources internes, 40,25% des recettes fiscales et 23,98% des recettes internes. Il est exécuté à hauteur de 740,52 milliards de F CFA pour des prévisions de 680 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 108,90%.

Il est constitué de 283,81 milliards de F CFA pour la dette extérieure et de 456,71 milliards de F CFA pour la dette intérieure.

Par rapport à 2016, le service de la dette publique a connu une baisse globale de 43,25 milliards de F CFA.

Le service de la dette intérieure est passé, de 562,14 milliards de F CFA à 456,71 milliards de F CFA, soit une contraction de 105,43 milliards de F CFA. Pour la dette extérieure, le service a varié de 221,63 milliards à 283,81 milliards de F CFA, soit une hausse 62,18 milliards de F CFA.

L'évolution du service de la dette sur les cinq dernières gestions figure au tableau n°21 ci-après.

Tableau n°21 : Evolution du service de la dette publique de 2013 à 2017

En milliards de F CFA

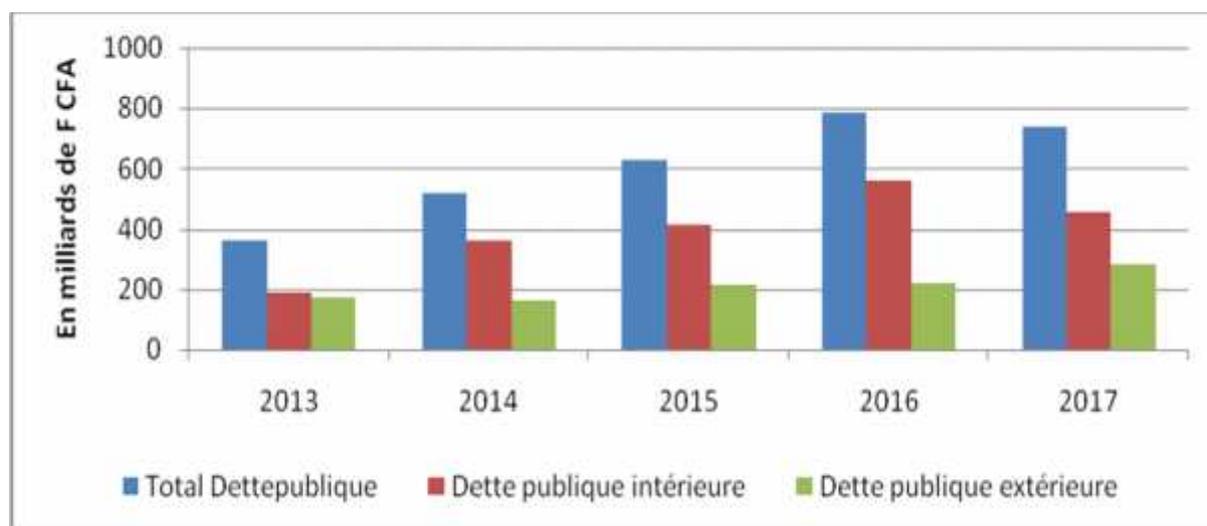
Année	2013	2014	2015	2016	2017
Prévisions :	412,97	522,65	598,01	595,64	680
- D.P. intérieure	225,54	361,67	402,6	369,75	416,98*
- D.P. extérieure	187,43	160,98	195,41	225,89	263,02
Réalisations :	362,82	520,36	628,06	783,77	740,52
- D.P. intérieure	188,25	360,57	411,13	562,14	456,71
- D.P. extérieure	174,57	159,79	216,93	221,63	283,81
Ecart entre prévisions et réalisations	50,15	2,29	-30,05	-188,13	-60,52
Evolution des réalisations (%)	na	-95,43	-1412,23	526,06	-67,83

*Ce montant ne correspond pas au total des éléments du service de la dette intérieure figurant à l'annexe 9 de la LFI

Le service de la dette publique a connu une hausse constante entre 2013 et 2016, en passant de 362,82 milliards de F CFA à 783,77 milliards de F CFA, soit une multiplication par 2,16. Cette forte variation résulte principalement de la hausse du service de la dette publique intérieure dont le montant a été multiplié par 2,98 sur la même période.

L'évolution du service de la dette publique de 2013 à 2017 est illustrée par le graphique n°6 ci-après.

Graphique n°6 : Evolution des réalisations du service de la dette publique de 2013 à 2017



De 2013 à 2017, le service de la dette publique intérieure représente la part la plus importante de la charge de la dette publique avec 61,67% contre 38,33% pour le service de la dette publique extérieure.

De 2013 à 2016, le service de la dette publique intérieure a constamment augmenté, avant de subir une baisse de 105,43 milliards de F CFA en 2017, soit 18,75%.

Par contre, le service de la dette publique extérieure a baissé de 14,78 milliards de F CFA de 2013 à 2014 avant de connaître une hausse continue de 2014 à 2017 où il s'établit à 283,81 milliards de F CFA.

A1 - Dette intérieure

➤ Service de la dette publique intérieure

Le service de la dette intérieure a été exécuté pour un montant global de 456,71 milliards de F CFA pour des prévisions de 416,98 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 109,53%.

L'exécution des différentes composantes de la dette publique intérieure est présentée au tableau n°22 ci-dessous.

Tableau n°22 : Exécution de la dette intérieure

En milliards de F CFA

Intitulés	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)	Part (%)
Bons du Trésor	82,16	87,74	106,79	19,21
FMI/FPCE/Rachats DTS	32,98	32,75	99,30	7,17
Intérêts CDC	0,70	0,49	70,00	0,11
Commission de placement et centralisation	0	3,55	Na	0,78
Dépôt koweïtien	6,08	6,15	101,15	1,35
Emprunts obligataires	257,91	291,73	113,11	63,88
Autres amortissements, intérêts et commissions	0	34,30	Na	7,51
Autres emprunts bancaires	37,17	0	0	0
Total	417	456,71	109,52	100

La Cour relève que le montant total des prévisions recalculé sur la base des données figurant à l'annexe IX de la LFI est de 417 milliards de F CFA et non 416,99 milliards de F CFA.

Les réalisations les plus importantes concernent les emprunts obligataires pour 291,73 milliards de F CFA, les bons du Trésor pour 87,74 milliards de F CFA, les autres amortissements, intérêts et commissions pour 34,29 milliards de F CFA, FMI/FPCE / Rachats DTS pour 32,75 milliards de F CFA représentant respectivement 63,88%, 19,21%, 7,51% et 7,17% du total des paiements au titre de la dette publique intérieure.

Par ailleurs, concernant la dette publique intérieure, des écarts sont notés entre la situation produite par la Direction de la Dette publique (DDP) et celle figurant au CGAF. Ces écarts sont retracés au tableau n°23 qui suit.

Tableau n°23: Ecart entre les situations de la DDP et du CGAF sur la dette publique intérieure*En milliards de F CFA*

Nature	Situation DDP			Situation CGAF			Ecart		
	Amortissement	Intérêt	Annuité	Amortissement	Intérêt	Annuité	Amortissement	Intérêt	Annuité
Bons du Trésor	82,17	5,91	88,08	82,16	5,58	87,74	-0,01	-0,33	-0,34
Emprunts obligataires	203,19	85,01	288,20	206,52	85,21	291,73	3,33	0,20	3,53
Autres amort I&C	29,58	7,92	37,50	26,25	8,05	34,30	-3,33	0,13	-3,20

Le MEFP explique ces différences, sans impact sur le montant global de la dette intérieure, par des écarts observés dans la comptabilisation des montants en termes de répartition par instrument.

Recommandation n°3:

La Cour demande à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor de veiller à une conciliation par les services compétents de la situation des différents instruments de la dette intérieure pour produire des informations fiables.

- **Bons du Trésor**

Prévus pour un montant de 82,16 milliards de F CFA, les remboursements au titre des bons du Trésor ont été réalisés pour 87,74 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 106,79%. Ils sont constitués de capital et d'intérêts pour respectivement 82,16 milliards de F CFA et 5,58 milliards de F CFA.

- **Emprunts obligataires**

Sur des prévisions de 257,91 milliards de F CFA, des remboursements au titre des emprunts obligataires ont été effectués pour un montant de 291,73 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 113,11%.

Ces remboursements sont répartis en principal et en intérêts pour respectivement 206,52 milliards de F CFA et 85,21 milliards de F CFA.

- **Autres amortissements, intérêts et commissions**

Le remboursement des autres intérêts et commissions est de 34,29 milliards de F CFA.

- **DTS/FMI**

Prévus à 32,98 milliards de F CFA, les remboursements des DTS/FMI, constitués uniquement de capital, ont été réalisés à 32,75 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 99,30%.

La répartition du service de la dette publique intérieure en capital et intérêts est indiquée au tableau n°24 ci-dessous.

Tableau n°24 : Répartition du service de la dette publique intérieure*En F CFA*

Libellé	Capital	Intérêts	Total
Bons du Trésor	82 165 000 000	5 576 448 999	87 741 448 999
FMI/FPCE/Rachats DTS	32 753 315 808		32 753 315 808
Intérêts CDC	-	488 090 076	488 090 076
Intérêts IPRES	-	-	-
Commission de placement et centralisation	-	3 547 521 873	3 547 521 873
Dépôt koweïtien	6 147 776 289	-	6 147 776 289
Emprunts obligataires	206 518 833 139	85 215 955 139	291 734 788 278
Autres amortissements, intérêts et commissions	26 248 215 003	8 047 451 980	34 295 666 983
Total	353 833 140 239	102 875 468 067	456 708 608 306

Exécuté à hauteur de 456,71 milliards de F CFA, le service de la dette publique intérieure est réparti en capital remboursé pour 353,83 milliards de F CFA et en intérêts pour 102,87 milliards de F CFA, soit des parts respectives de 77,47% et 22,53%.

➤ Encours de la dette publique intérieure

L'encours de la dette publique intérieure au 31 décembre 2017 est retracé au tableau n°25 qui suit :

Tableau n°25: Encours de la dette publique intérieure en 2017*En milliards de F CFA*

Rubriques	Montants	Parts (%)
FMI	66,86	5,07
Dépôt koweïtien	5,04	0,38
Autres amortissements, intérêts et commissions	80,63	6,12
Bons du trésor	41,16	3,12
Emprunts obligataires	1124,26	85,30
Total	1 317,95	100

Il ressort du tableau ci-dessus que l'encours de la dette publique intérieure au 31 décembre 2017 s'élève à 1 317,95 milliards de F CFA contre 1 671,79 milliards de F CFA en 2016, soit une diminution de 353,84 milliards de F CFA.

L'encours de la dette publique intérieure est essentiellement constitué d'emprunts obligataires qui représentent 85,30%.

A2 - Dette extérieure

Le service de la dette extérieure est prévu à 263,02 milliards de F CFA. Les ordonnancements de la gestion s'élèvent à 283,81 milliards de F CFA contre 221,63 milliards de F CFA en 2016, soit une hausse de 62,18 milliards de F CFA. Le taux de réalisation est de 107,90% en 2017 contre 98,11% en 2016.

La situation détaillée des remboursements par bailleur au titre de la dette publique extérieure est présentée au tableau n°26 suivant.

Tableau n°26 : Remboursements par bailleur au titre de la dette publique extérieure en 2017

En F CFA

Bailleurs	Principal	Intérêts et commissions	Total
CREDITS MULTILATERAUX dont :	77 410 551 091	29 766 890 024	107 177 441 115
BIRD/IDA	47 422 232 345	12 288 335 452	59 710 567 797
BAD/FAD	6 132 198 395	5 020 920 442	11 153 118 837
OPEP/BADEA/BID	13 045 113 592	5 895 293 443	18 940 407 035
Autres	10 811 006 759	6 562 340 687	17 373 347 446
CREDITS BILATERAUX	42 541 171 047	31 602 577 778	74 143 748 825
Pays de l'OCDE	17 409 456 457	9 454 239 617	26 863 696 074
Pays ARABES	7 834 901 124	3 221 446 805	11 056 347 929
AUTRES BILAT	17 296 813 466	18 926 891 356	36 223 704 822
CREDITS A L'EXPORTATION	292 854 019	2 135 833 293	2 428 687 312
Total partiel 1	120 244 576 157	63 505 301 095	183 749 877 252
OPERATIONS FINANCIERES	-	-	-
Compte d'opérations	-	-	-
Dette commerciale	24 867 371 668	75 197 585 668	100 064 957 336
EUROBOND	-	64 120 521 721	64 120 521 721
AFREXIMBANK	-	6 221 342 172	6 221 342 172
Crédits SUISSE	24 867 371 668	4 855 721 775	29 723 093 443
Intérêts / tirages futurs	-	-	-
Total avant PPTE/IADM	145 111 947 825	138 702 886 763	283 814 834 588
ECONOMIES SUR	52 456 806 393	9 721 894 935	62 178 701 328
Initiatives PPTE	13 235 848 482	3 457 157 792	16 693 006 274
Club de Paris	11 416 628 418	3 267 516 435	14 684 144 853
Autres	1 819 220 064	189 641 357	2 008 861 421
Initiative IADM	39 220 957 911	6 264 737 143	45 485 695 054
IDA	34 932 203 238	5 250 265 640	40 182 468 878
FAD	4 288 754 673	1 014 471 503	5 303 226 176
Total	92 655 141 432	128 980 991 828	221 636 133 260

Source : situation détaillée transmise par la DGCPT/MEFP

Le service de la dette publique extérieure avant allégement, qui s'élève à 283,81 milliards de F CFA, se répartit entre la dette multilatérale pour 107,18 milliards de F CFA, la dette bilatérale pour 74,14 milliards de F CFA, les dettes commerciales pour 100,06 milliards de F CFA et les crédits exports pour 2,43 milliards de F CFA.

Comme pour les années précédentes, le Sénégal a bénéficié, en 2017, de réductions de la dette pour un montant de 62,18 milliards de F CFA, dont 16,69 milliards de F CFA au titre de l'Initiative Pays pauvres très endettés (PPTE) et 45,49 milliards de F CFA au titre de l'Initiative sur l'Allégement de la Dette Multilatérale (IADM).

L'évolution de l'encours de la dette publique extérieure, entre 2014 et 2017, est retracée au tableau n°27 ci-dessous.

Tableau n°27: Evolution de l'encours de la dette publique extérieure de 2014 à 2017

En F CFA

Catégorie de bailleurs	Encours au 31/12/2014	Encours au 31/12/2015	Encours au 31/12/2016	Encours au 31/12/2017
Crédits multilatéraux	1 503,05	1 683,13	1 785,65	1 815,32
FMI	0	0	0	
BIRD/IDA	815,83	962,04	1 025,31	1 068,72
BEI/FED/FND	14,78	12,74	10,45	9,12
BAD/FAD	290,77	321,52	354,06	363,86
OPEP/BADEA/BID/FASA	204,99	208,64	206,66	198,61
AUTRES	176,68	178,19	189,17	175,01
Crédits bilatéraux	757,89	896,71	1 052,19	1 334,65
PAYS DE L'OCDE	359,31	348,07	356,52	410,22
PAYS ARABES	153,36	162,69	161,91	144,1
BCKOW	245,22	0	0	0
AUTRES		385,95	533,76	780,33
CREDITS A L'EXPORT	8,27	8,27	8,27	26,38
Dette commerciale	602,06	590,89	767,41	1 306,79
Crédit Suisse	98,39	98,39	98,39	73,8
EUROBOND	503,67	492,5	570,63	1 134,6
AFREXIMBANK			98,39	98,39
Total encours	2 871,27	3 179,00	3 613,52	4 483,14

Source : DDP

Sur la période 2014 à 2017, l'encours de la dette publique extérieure a connu une hausse globale de 1 611,87 milliards de F CFA, soit 56,13%, passant de 2 871,27 milliards de F CFA à 4 483,14 milliards de F CFA.

En définitive, l'encours global de la dette publique a évolué à la hausse entre 2014 et 2017 comme indiqué au tableau n°28 ci-après.

En définitive, l'encours global de la dette publique a évolué à la hausse entre 2014 et 2017 comme l'indique le tableau n°28 ci-après.

Tableau n°28 : Evolution de l'encours global de la dette publique de 2014 à 2017

En milliards de F CFA

Libellés	2014	2015	2016	2017	Evolution %		
					2014/2015	2015/2016	2016/2017
Dette intérieure	1 218,40	1 390,82	1 671,79	1 317,95	14,15	20,20	-21,17
Dette extérieure	2 871,28	3 179,00	3 613,50	4 483,14	10,72	13,67	24,07
Total encours	4 089,68	4 569,82	5 285,29	5 801,09	11,74	15,66	9,76
PIB nominal	7 741,30	8 149,90	8 707,60	9 267,70			
Ratio encours/PIB (%)	52,83	56,07	60,70	62,59			

*Source : ANSD Quatrième trimestre 2017.

De 2014 à 2017, le ratio encours de la dette/PIB nominal est passé de 52,83% à 62,59% soit une augmentation de 9,76 points.

En 2017, l'encours total de la dette publique s'élèverait à 5 801,09 milliards de FCFA, pour un PIB nominal de 9 267,70 milliards de FCFA. Le ratio de l'encours de la dette sur le PIB nominal s'établirait ainsi à 62,59% ; ce qui respecterait le critère de convergence d'un taux plafond de 70% fixé par l'UEMOA.

En 2017, l'endettement public a connu une hausse de 110,61 milliards de F CFA puisque le montant est passé de 1 022 milliards de F CFA à 1 132,61 milliards de F CFA comme retracé par le tableau n°29 ci-après.

Tableau n°29 : Evolution de l'endettement public de 2013 à 2017

Libellés	<i>En milliards de F CFA</i>				
	2013	2014	2015	2016	2017
Emprunts intérieurs (hors emprunts programme)	450,87	417,18	431,61	757,70	811,39
Emprunts programmes	52,86	19,68	29,46	-	79,76
Tirages sur emprunts extérieurs	161,32	175,52	207,26	264,30	241,48
Total	665,05	612,38	668,33	1 022,00	1 132,63

Hormis la période 2013 à 2014 où il a baissé de 52,67 milliards de F CFA, l'endettement public a connu une hausse constante sur la période.

Ainsi, de 2014 à 2017, est notée une hausse de 520,25 milliards de F CFA, imputable, aux emprunts intérieurs (hors emprunts programme) qui ont augmenté de 394,21 milliards de F CFA, aux emprunts programmes et aux tirages sur emprunts extérieurs pour des variations respectives de 60,08 milliards de F CFA et de 65,96 milliards de F CFA. Toutefois, il faut relever que les emprunts extérieurs ont connu une baisse de 22,82 milliards de F CFA de 2016 à 2017.

B- Titre 2 : Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont exécutées à hauteur de 599,95 milliards de F CFA pour des prévisions de 586 milliards de F CFA, soit un taux de 102,38%. Elles représentent 21,70% des dépenses sur ressources internes.

Comparées à la gestion de 2016, elles ont augmenté de 36,33 milliards de F CFA, soit un taux de croissance 6,45%.

Le tableau n°30 ci-dessous présente les sections dont les dépenses de personnel ont subi les plus fortes hausses ou baisses entre 2013 et 2017.

Tableau n°30 : Evolution des dépenses de personnel de quelques sections de 2013 à 2017

En milliards de F CFA

	Dépenses de personnel					Evolution (%)			
	2013	2014	2015	2016	2017	14/13	15/14	16/15	17/16
Total dépenses de personnel dont :	460,94	477,05	522,74	563,62	599,95	3,50	9,58	7,82	6,45
I. - POUVOIRS PUBLICS									
Présidence de la Répub (21)	5,66	7,40	8,17	9,76	10,18	30,74	10,41	19,46	4,30
Assemblée nationale(22)	8,26	7,58	9,70	0	0	-8,23	27,97	-100	0
II. – MINISTERES									
Minist Forces Armées (32)	74,36	77,67	90,08	89,95	91,13	4,45	15,98	-0,14	1,31
Minist de l'Intérieur et sécur pub (33)	28,26	31,88	35,11	41,40	39,95	12,81	10,13	17,92	-3,50
Minist de la Fonct pub, rat eff et renouv serv pub (35)	4,14	1,45	0,72	1,95	0,85	-64,98	-50,34	170,83	-56,41
Ministère de l'Industrie et des Mines (47)	0,32	0,38	0,34	0,46	0,25	18,75	-10,53	35,29	-45,65
Minist du Tourisme et Transports aériens (49)	0,31	0,30	0,40	0,51	0,31	-3,23	33,33	27,50	-39,22
Minist Education Nation (50)	210,11	217,73	213,9	270,05	293,25	3,63	-1,76	26,25	8,59
Minist Santé et Action soc (54)	32,38	32,57	31,93	36,61	35,21	0,59	-1,96	14,66	-3,82
Ministère de la formation prof, de l'apprentissage et de l'artisanat (59)	4,65	4,39	6,87	8,20	11,58	-5,59	56,49	19,36	41,22
Ministère de l'élevage et des productions animales (62)	1,60	1,34	1,72	1,65	2,19	-16,25	28,36	-4,07	32,73
Dépenses communes de personnel (60)	22,06	20,93	45,93	20,19	33,21	-5,12	119,45	-56,04	64,49

Entre 2013 et 2017, les dépenses de personnel ont régulièrement augmenté passant de 460,94 milliards de F CFA à 599,95 milliards de F CFA, soit une hausse de 139,01 milliards de F CFA.

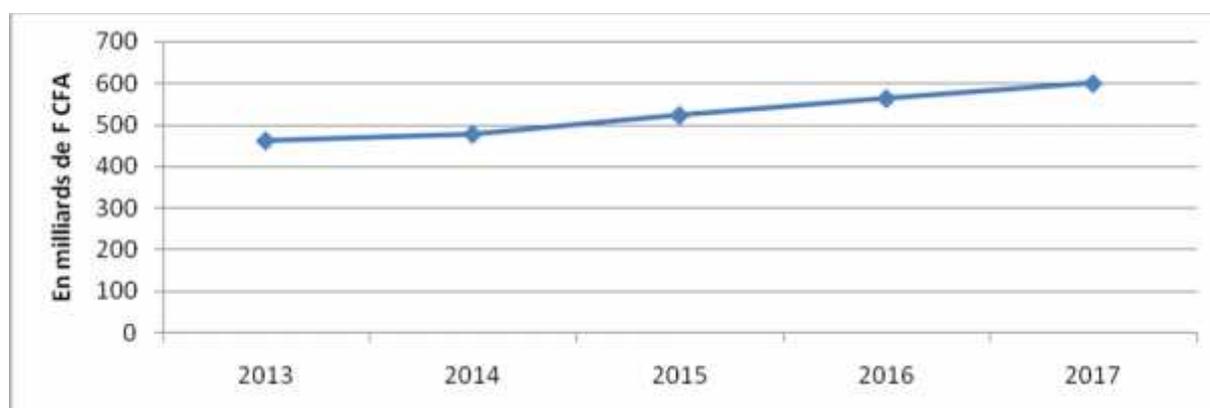
En 2017, le Ministère de l'Education nationale, le Ministère des Forces armées, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, le Ministère de la Santé et de l'Action sociale et les Dépenses communes enregistrent les dépenses de personnel les plus importantes avec des réalisations respectives de 293,25 milliards de F CFA, 91,13 milliards de F CFA, 39,95 milliards de F CFA, 35,21 milliards de F CFA et 33,21 milliards de F CFA.

De 2016 à 2017, les sections pour lesquelles les dépenses de personnel ont le plus augmenté en valeur relative sont les Dépenses communes, le Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat et le Ministère de l'Elevage et des Productions animales avec des évolutions respectives de 64,49%, 41,22% et 32,73%.

Par contre, les baisses les plus significatives concernent le Ministère de la Fonction publique, de la Rationalisation des Effectifs et du Renouveau du Service public, le Ministère de l'Industrie et des Mines et le Ministère du Tourisme et Transports aériens avec respectivement 56,41%, 45,65% et 39,22%.

Le graphique n°7 ci-dessous fait ressortir l'évolution des dépenses de personnel entre 2013 et 2017.

Graphique n°7 : Evolution des dépenses de personnel de 2013 à 2017



Sur la base des dépenses de personnel imputées au titre 2, le ratio masse salariale sur recettes fiscales est de 32,61%. Il a augmenté de 1,05 point par rapport à la gestion précédente où il était à 31,56%. Ainsi, le Sénégal respecterait, en 2017, le critère de convergence de l'UEMOA qui fixe un plafond de 35%.

C- Titre 3 : Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont exécutées à hauteur de 356,11 milliards de F CFA pour des prévisions de 343,87 milliards de F CFA, soit un taux de 103,56%. Elles représentent 12,88% des dépenses sur ressources internes, 19,36% des recettes fiscales et 11,53% des recettes internes.

L'évolution des principales dépenses de fonctionnement par section, entre 2013 et 2017, est indiquée au tableau n°31 ci-dessous :

Tableau n°31 : Evolution des principales dépenses de fonctionnement par section de 2013 à 2017

	Dépenses de fonctionnement					Evolution (%)			
	2013	2014	2015	2016	2017	14/13	15/14	16/15	17/16
Total dépenses de fonctionnement dont :	317,27	334,17	362,36	391,73	356,11	5,33	8,44	8,11	-9,09
I. - POUVOIRS PUBLICS									
Présidence de la République (21)	9,8	9,99	10,14	9,63	8,14	1,94	1,50	-5,03	-15,47
Assemblée Nationale (22)	7,56	7,51	0	0	0	-0,66	-100	NA	NA
II. - MINISTERES									
Minist. Aff. étranger et seneg. Extér (31)	28,13	20,79	13,00	22,06	20,37	-26,09	-37,47	69,69	-7,66
Minist. Forces Armées (32)	22,89	25,87	23,54	28,10	27,30	13,02	-9,01	19,37	-2,85
Minist Intérieur et secu. Pub. (33)	5,81	12,95	8,71	13,55	18,44	122,89	-32,74	55,57	36,09

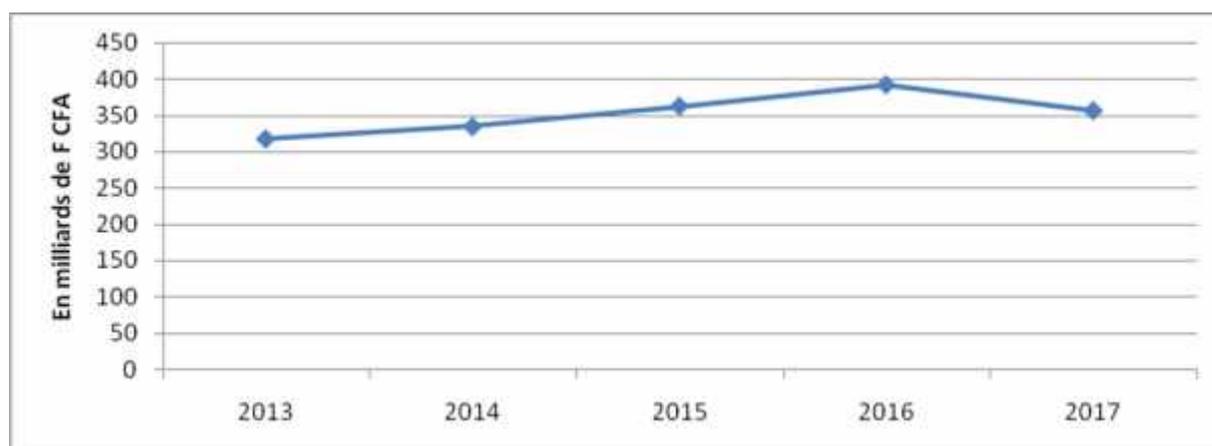
	Dépenses de fonctionnement					Evolution (%)			
	2013	2014	2015	2016	2017	14/13	15/14	16/15	17/16
Minist du Trav, du Dial soc, des org prof et relat inst (37)	0	0,34	0,24	0,29	0,49	Na	-29,41	20,83	68,97
Ministère de l'Energie et du Développement enrg renouv (44)	0,14	7,36	8,84	2,26	0,17	5157,14	20,11	-74,43	-92,48
Minist Education Nationale(50)	118,35	114,81	114,73	105,9	87,11	-2,99	-0,07	-7,70	-17,74
Ministère des Sports (52)	2,47	4,21	3,86	4,18	5,63	70,45	-8,31	8,29	34,69
Ministère de l'Élevage et des Productions animales (62)	0,53	2,03	0,90	0,97	0,42	283,02	-55,67	7,78	-56,70
Dépenses communes fonctionnement (60)	79,04	89,92	138,24	151,64	141,78	13,77	53,74	9,69	-6,50

Les Dépenses communes avec 141,78 milliards de F CFA, le Ministère de l'Education nationale avec 87,11 milliards de F CFA, le Ministère des Forces armées avec 27,30 milliards de F CFA et le Ministère des Affaires étrangères et des sénégalais de l'Extérieur avec 20,37 milliards de F CFA se répartissent 276,56 milliards de F CFA , soit 77,66% des dépenses de fonctionnement.

Par rapport à 2016, le Ministère du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique et le Ministère des Sports enregistrent les hausses les plus importantes pour les dépenses de fonctionnement avec respectivement 68,97%, 36,09% et 34,69%. Par contre, le Ministère de l'Energie et du Développement des Energies renouvelables ainsi que le Ministère de l'Elevage et des Productions animales réalisent les baisses les plus significatives avec des taux respectifs de 92,48% et 56,70%.

L'évolution des dépenses de fonctionnement de 2013 à 2017 est illustrée par le graphique n°8 suivant.

Graphique n°8 : Evolution des dépenses de fonctionnement de 2013 à 2017



De 2013 à 2016, les dépenses de fonctionnement ont continuellement augmenté passant de 317,27 milliards de F CFA à 391,73 milliards de F CFA , soit une hausse de 74,46 milliards de F CFA.

Toutefois, en 2017, elles ont baissé de 35,62 milliards de F CFA avec un taux de -9,09%.

D- Titre 4 : Dépenses de transferts courants

Les dépenses de transferts courants sont exécutées à hauteur de 422,45 milliards de F CFA pour des prévisions de 413,03 milliards de F CFA , soit un taux d'exécution de 102,28%. Elles représentent 15,28% des dépenses sur ressources internes, 22,96% des recettes fiscales et 13,68% des recettes internes.

Par rapport à 2016, elles ont baissé de 8,26 milliards de F CFA, soit -1,92%.

Le tableau n°32 ci-dessous montre l'évolution des principales dépenses de transferts courants par section, de 2013 à 2017.

Tableau n°32 : Evolution des principales dépenses de transferts courants par section, de 2013 à 2017

En milliards de F CFA

	Dépenses de transferts					Evolution (%)			
	2013	2014	2015	2016	2017	14/13	15/14	16/15	17/16
Total dépenses de transfert dont :	337,34	350,04	352,89	430,71	422,45	3,76	0,81	22,05	-1,92
I. - POUVOIRS PUBLICS									
Présidence de la République (21)	25,01	20,82	32,7	25,38	25,79	-16,75	57,06	-22,39	1,62
Assemblée Nationale (22)	0,09	0,09	4,93	13,86	14,09	0,00	5 377,78	181,14	1,66
Haut Conseil des Collectivités territoriales (29)	-	-	-	0,90	6,00	26,53	Na	Na	566,67
II. - MINISTERES									
Minist Aff. Étranger et Sénex. (31)	7,71	6,4	8,25	7,46	6,92	-16,99	28,91	-9,58	-7,24
Minist Forces armées (32)	4,91	2,34	2,79	3,18	3,19	-52,34	19,23	13,98	0,31
Minist Intérieur et de la Sécur. Pub. (33)	0	5,29	4,50	12,66	13,58	Na	-14,93	181,33	7,27
Minist de la Fonct pub, rat eff et renouv serv pub(35)	0,25	0,17	0,72	0,12	0,06	8,67	323,53	-83,3	-50,00
Minist agriculture et Equip. rural (42)	6,11	6,64	20,61	30,16	24,50	129,50	210,39	46,34	-18,77
Minist Renouv urb, de l'Hab et du Cadre de vie(46)	0,02	0,02	1,14	0,43	15,67	18,42	5600	-62,28	3 544,19
Minist Education Nationale (50)	2,00	4,59	5,24	5,71	6,50	10,69	14,16	8,97	13,84
Ministère des Sports (52)	0,49	0,59	0,96	0,68	1,92	16,98	62,71	-29,17	182,35
Minist Santé et Action Sociale (54)	28,34	33,56	36,78	37,77	39,12	-18,39	9,59	2,69	3,57
Minist format prof, apprent et artis (59)	1,27	1,19	6,87	1,42	3,56	-16,99	477,31	-79,33	150,70
Minist. Com, Telecom, Poste et Econum (63)	1,02	0,92	0,36	1,30	0,65	-52,34	-60,87	261,11	-50,00
Minist. Gouv. Locale, Devop. Et Am. Terr. (65)	18,33	20,29	23,31	28,81	41,93	Na	14,88	23,60	45,54
Minist de l'Ens Sup. et Recherche (75)	111,27	130,16	101,65	126,99	128,14	8,67	-21,90	24,93	0,90
Dépenses communes transfert (60)	98,55	80,43	57,40	57,98	20,55	129,50	-28,63	1,01	-64,56

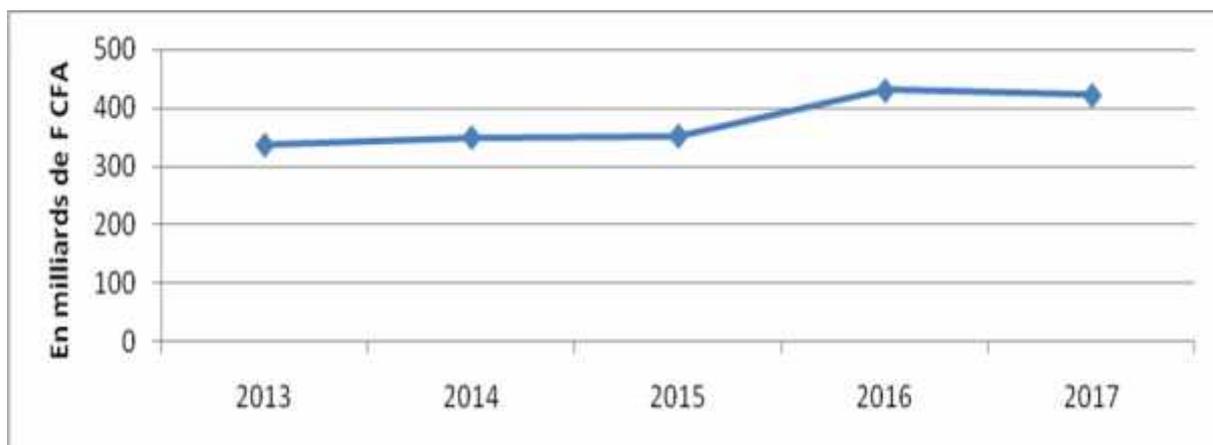
Au titre des dépenses relatives aux transferts courants, les sections ayant réalisé les parts les plus importantes sont le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour 128,14 milliards de F CFA, le Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire pour 41,93 milliards de F CFA, le Ministère de la Santé et de l'Action sociale pour 39,12 milliards de F CFA et la Présidence de la République pour 25,79 milliards de F CFA.

Les hausses les plus importantes sont notées pour le Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie et le Haut Conseil des Collectivités territoriales pour lesquels les dépenses de transferts courants ont été multipliées respectivement par 36 et par 6. Suivent le Ministère des Sports et le Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat avec des hausses respectives de 182,35% et 150,70%.

Les Dépenses communes avec -64,56%, le Ministère de la Communication, des Télécommunications, des Postes et l'Economie numérique et le Ministère de la Fonction publique, de la Rationalisation des effectifs et du Renouveau du Service public, avec chacun - 50%, connaissent les baisses les plus importantes.

Le graphique n°9 ci-dessous illustre l'évolution des autres transferts courants de 2013 à 2017.

Graphique n°9 : Evolution des dépenses des autres transferts courants de 2013 à 2017



De 2013 à 2016, les dépenses des autres transferts courants ont évolué à la hausse passant de 337,34 à 430,71 milliards de F CFA. Cependant, une baisse de 8,26 milliards de F CFA est notée en 2017.

Globalement, pour une dotation de 2 028,75 milliards de F CFA, les dépenses ordinaires du budget général sont réalisées à 2 119,03 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 104,45%. Elles représentent 76,64% des dépenses sur ressources internes, 115,19% des recettes fiscales et 68,63% des recettes internes.

La consommation des crédits des dépenses ordinaires est présentée au tableau n°33 ci-dessous.

Tableau n°33 : Récapitulation des dépenses ordinaires

En milliards de F CFA

Titre	Crédits de la gestion*	Ordonnancement	Taux d'exécution (%)
Titre 1 : Dette publique	680,00	740,52	108,90
Titre 2 : Dépenses de personnel	586,00	599,95	102,38
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	331,96	356,11	107,27
Titre 4 : Autres transferts courants	430,79	422,45	98,06
Total	2 028,75	2 119,03	104,45

**les crédits de la gestion intègrent les modifications réglementaires.*

E- Titres 5 et 6 : Dépenses d'investissement sur ressources internes

Les dépenses en capital sur ressources internes s'élèvent à 645,85 milliards de F CFA pour des crédits de la gestion de 833,01 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 77,53%. Elles sont en baisse de 47,77 milliards de F CFA, soit 6,89% par rapport à 2016 où elles s'établissaient à 693,62 milliards de F CFA.

Les prévisions et les ordonnancements des dépenses d'investissement sur ressources internes sont présentés au tableau n°34 qui suit :

Tableau n°34 : Prévisions et réalisations des dépenses en capital sur ressources internes

En milliards de F CFA

Titres	LFI	Modifications	Crédits de la Gestion	Ordonnancement	Taux d'exécution (%)
Titre 5 : Investissements exécutés par l'Etat	205,25	-52,42	152,83	87,53	57,27
Titre 6 : Transferts en capital	582,95	97,23	680,18	558,32	82,08
Total	788,20	44,81	833,01	645,85	77,53

Les investissements exécutés par l'Etat s'établissent à 87,53 milliards de F CFA et les transferts en capital à 558,32 milliards de F CFA, soit des taux d'exécution respectifs de 57,27% et 82,08%.

Concernant ces dépenses, la Cour a relevé des écarts entre les ordonnancements inscrits au PLR et ceux du CGAF ; les seconds étant toujours plus élevés. Ces écarts, par titre et par section, sont retracés dans le tableau n°35 ci-dessous :

Tableau n°35 : Ecarts sur les montants des dépenses d'investissement entre PLR et CGAF*En F CFA*

Section	Titre	PLR (1)	CGAF (2)	Écart (3) = (2)-(1)
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	5	7 875 944 175	9 490 088 383	1 614 144 208
59 Ministère de la formation prof. de l'apprentissage et de l'artisanat	5	1 763 173 171	2 761 185 269	998 012 098
65 Ministère de la gouv local. du dev. et de l'aménagement du territoire	5	459 976 000	1 002 973 913	542 997 913
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	6	4 013 092 898	4 035 036 898	21 944 000
59 Ministère de la formation prof. de l'apprentissage et de l'artisanat	6	2 800 000 000	3 051 430 000	251 430 000
65 Ministère de la gouv. local. du dev et de l'aménagement du territoire	6	32 725 000 000	33 380 957 179	655 957 179
68 Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	6	20 413 000 000	20 501 000 000	88 000 000

Suivant le MEFP, « cet écart résulte de la comptabilisation dans la balance générale des comptes consolidés des opérations du PIC 3 dont le Trésor public est comptable assignataire.

Ces opérations sont considérées par la DGB comme des dépenses d'investissement sur ressources externes ».

La Cour rappelle que ces ressources allouées par le Grand Duché du Luxembourg, nonobstant l'appellation d' « aide budgétisée » qui n'est pas consacrée par la législation, relèvent des appuis budgétaires. Par conséquent, elles doivent être comptabilisées comme ressources internes.

L'évolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2013 à 2017 est retracée au tableau n°36 ci-dessous.

Tableau n°36 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2013 à 2017*En milliards de F CFA*

Intitulés	2013	2014	2015	2016	2017
Titre 5 : Investissements exécutés par l'Etat	113,13	161,71	134,01	124,65	87,53
Titre 6 : Transferts en capital	364,45	408,41	424,22	568,97	558,32
Total dépense d'investissement	477,58	570,12	558,23	693,62	645,85
Evolution en valeur absolue	Na	92,54	-11,89	135,39	-47,77
Taux d'évolution (%)	Na	19,38	-2,09	24,25	-6,89

Les dépenses d'investissement exécutées par l'Etat ont augmenté de 48,58 milliards de F CFA entre 2013 et 2014. Elles ont continuellement baissé de 2014 à 2017, passant de 161,71 milliards de F CFA à 87,53 milliards de F CFA.

Quant aux transferts en capital, ils sont en hausse continue sur la période 2013-2016, passant de 364,45 milliards de F CFA à 568,97 milliards de F CFA avant de s'établir à 558,32 milliards de F CFA en 2017.

Le graphique n°10 ci-après présente l'évolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2013 à 2017.

Graphique n°10 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2013 à 2017



Pour la gestion 2017, le taux de consommation des crédits de paiement, qui s'établit à 77,53%, enregistre une baisse considérable par rapport aux années précédentes.

Le tableau n°37 ci-dessous montre l'évolution de la consommation des crédits de paiement de 2013 à 2017.

Tableau n°37 : Evolution de la consommation des crédits de paiement de 2013 à 2017

En milliards de F CFA

Nature des Opérations	2013	2014	2015	2016	2017
Crédits de la gestion	583,01	606,75	614,31	780,85	833,01
Crédits consommés	477,58	570,12	558,23	693,62	645,85
Taux de consommation (%)	81,92	93,96	90,87	88,83	77,53

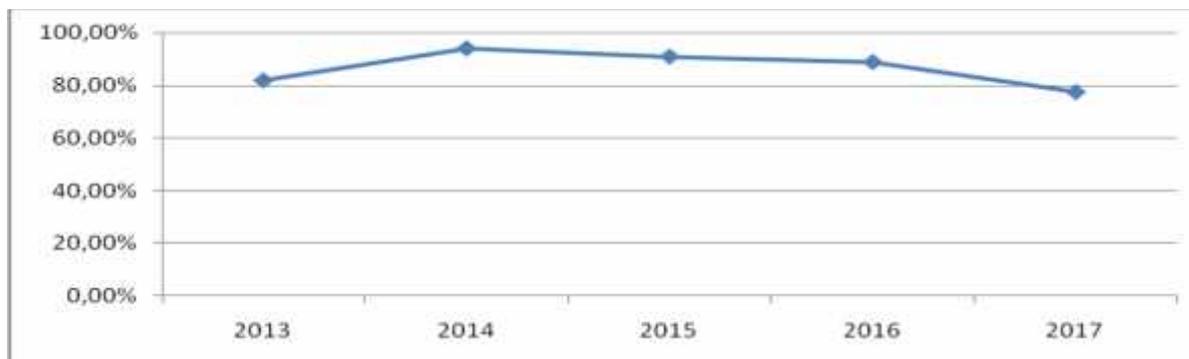
La Cour constate que, malgré une hausse constante des crédits de paiement durant la période 2014 à 2017, leur taux de consommation ne cesse de baisser régulièrement. Elle s'interroge sur la sincérité des inscriptions budgétaires et sur la capacité des administrations à mobiliser les crédits d'investissement.

Suivant le MEFP, cette baisse, « pour l'essentiel, s'explique par la mise en place d'un système de régulation des dépenses consistant à rapprocher les recouvrements de recettes et engagements de dépenses en vue de respecter le déficit budgétaire ».

Pour la Cour, cette baisse tendancielle du niveau de consommation des crédits de paiement pose un problème de sincérité des prévisions des crédits de paiement.

Cette évolution est illustrée par le graphique n°11 ci-dessous.

Graphique n°11 : Evolution du taux de consommation des crédits de paiement de 2013 à 2017



En 2017, les investissements financés sur ressources internes représentent 35,11% des recettes fiscales. Ce ratio a évolué durant la période 2013 - 2017 comme le montre le tableau n°38 ci-dessous.

Tableau n°38 : Evolution du ratio investissements publics financés sur ressources internes/ recettes fiscales de 2013 à 2017

En milliards de F CFA

Intitulés	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes fiscales	1 362,26	1 477,57	1 585,12	1 785,81	1 839,55
Investissements sur ressources internes	477,58	570,12	558,23	693,62	645,85
Ratio (%)	35,06	38,58	35,22	38,84	35,11

Durant la période sous revue, la part des investissements publics sur recettes fiscales tourne, en moyenne, autour de 36,56%.

F- Récapitulation des dépenses sur ressources internes selon la nature

Les dépenses sur ressources internes, tous titres confondus, sont récapitulées au tableau n°39 ci-dessous.

Tableau n°39 : Récapitulatif des dépenses sur ressources internes en 2017

En milliards de F CFA

Dépenses internes	Dépenses ordinaires	Dépenses d'investissement	Total	Part (%)
Titre 1 : Dette Publique	740,52	-	740,52	26,78
Titre 2 : Personnel	599,95	-	599,95	21,70
Titre 3 : Fonctionnement	356,11	-	356,11	12,88
Titre 4 : Autres transferts courants	422,45	-	422,45	15,28
Titre 5 : Inves. exéc. par l'Etat	-	87,53	87,53	3,17
Titre 6 : Transfert en capital	-	558,32	558,32	20,19
Total	2 119,03	645,85	2 764,88	100
Part (%)	76,64	23,36	100	

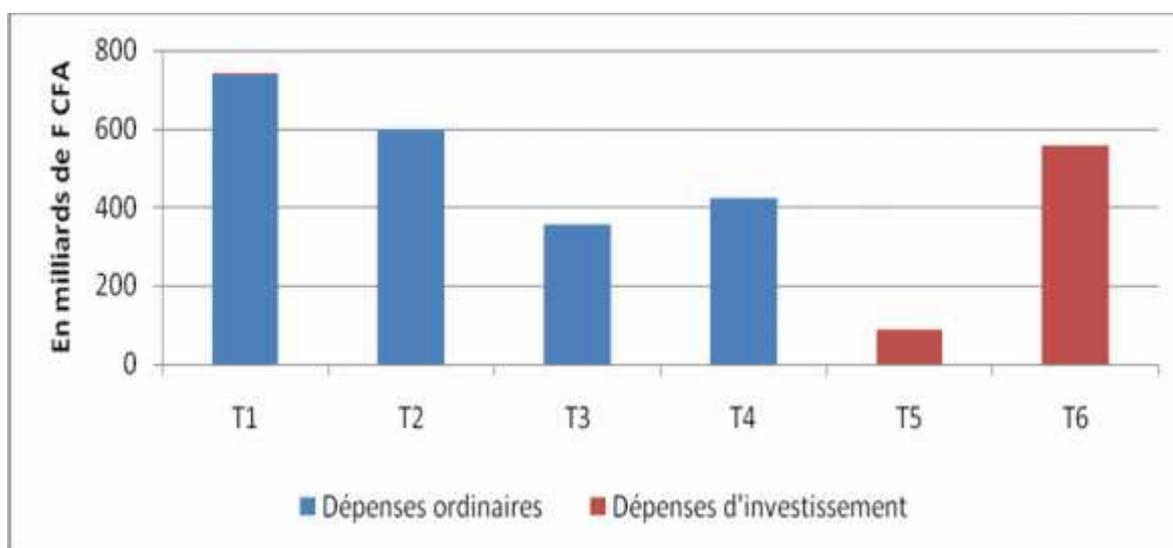
Les dépenses ordinaires et les dépenses en capital représentent respectivement 76,64% et 23,36% du total des dépenses sur ressources internes.

Concernant les dépenses ordinaires, la dette publique absorbe la part la plus importante des dépenses sur ressources internes avec 26,78% suivie des dépenses de personnel avec 21,70%, des autres transferts courants avec 15,28% et des dépenses de fonctionnement avec 12,88%.

Les dépenses d'investissement d'un montant total de 645,85 milliards de F CFA sont constituées de dépenses exécutées par l'Etat pour 87,53 milliards de F CFA et de transferts en capital pour 558,32 milliards de F CFA, soit des parts respectives de 3,17% et 20,19% du total des dépenses sur ressources internes.

Le graphique n°12 ci-dessous illustre la répartition des dépenses sur ressources internes selon le titre.

Graphique n°12 : Répartition des dépenses sur ressources internes par titre en 2017



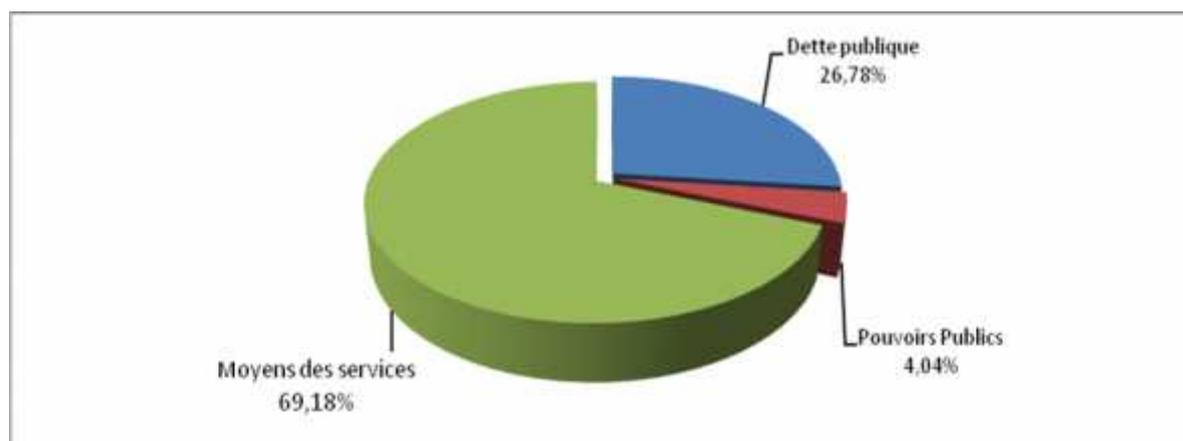
2.2.1.2. Dépenses sur ressources internes selon la destination

L'analyse au titre des dépenses des Ministères est effectuée sous réserve des éclatements, des regroupements et des suppressions de départements induits par les changements institutionnels.

Les dépenses sur ressources internes d'un montant de 2 764,88 milliards de F CFA se répartissent, selon la destination, entre les charges de la dette publique pour 740,52 milliards de F CFA, les Pouvoirs publics pour 111,74 milliards de F CFA et les Moyens des services pour 1 912,62 milliards de F CFA.

Cette répartition est illustrée par le graphique n°13 ci-dessous.

Graphique n°13 : Répartition des dépenses sur ressources internes selon la destination



A- Dette publique

Les paiements effectués en 2017 au titre du service de la dette publique s'établissent à 740,52 milliards de F CFA. L'exécution de la dette publique a été présentée à l'examen des dépenses par titre.

B- Pouvoirs publics

B₁ - Dépenses courantes

En 2017, les dépenses courantes des Pouvoirs publics sont de 76,48 milliards de F CFA pour des crédits de la gestion de 76,55 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 99,88%.

La Présidence de la République a enregistré le niveau d'exécution le plus élevé, soit 100,68%. L'Assemblée nationale, le Conseil économique, social et environnemental et le Haut Conseil des Collectivités territoriales ont exécuté à 100%.

Le tableau n°40 suivant retrace l'évolution de ces dépenses de 2013 à 2017.

Tableau n°40 : Evolution des dépenses courantes des Pouvoirs publics de 2013 à 2017

En milliards de F CFA

Sections	Dépenses							Evolution (%)			
	2013	2014	2015	2016	2017			14/13	15/14	16/15	17/16
					Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Taux d'exécution (%)				
Présidence de la République	40,48	38,22	51,02	44,78	43,81	44,11	100,68	-5,58	33,49	-12,23	-1,50
Assemblée nationale	15,91	15,18	14,63	13,87	14,09	14,09	100	-4,59	-3,62	-5,19	1,59
CENA	2,45	3,1	2,21	3,64	0	0	Na	26,53	-28,71	64,71	-100
Conseil Economique, social et environnemental	1,68	4,64	8,89	8,63	6,00	6,00	100	176,19	91,59	-2,92	-30,48
Conseil Constitutionnel	0,34	0,32	0,29	1,07	1,06	1,05	99,06	-5,88	-9,38	268,97	-1,87

OFNAC	0	0	0	2,29	0	0	Na	Na	Na	Na	-100
Cour suprême	1,63	1,71	1,81	1,83	1,89	1,87	98,94	4,91	5,85	1,10	2,19
Cour des comptes	0,93	2,2	1,9	2,81	3,70	3,34	90,27	136,56	-13,64	47,89	18,86
Haut Conseil des CT	0	0	0	0,9	6,00	6,00	100	Na	Na	Na	566,67
Total Pouvoirs publics	63,42	65,37	80,75	79,82	76,55	76,46	99,88	3,07	23,53	-1,15	-4,21

Les dépenses ordinaires des Pouvoirs publics ont évolué de manière irrégulière entre 2013 et 2017. Elles ont enregistré une hausse continue entre 2013 et 2015 avant de régresser sur la période 2015-2017, passant de 80,75 milliards de F CFA à 76,46 milliards de F CFA, soit une chute de 5,31%.

Les dépenses du Haut Conseil des Collectivités territoriales, ayant été multipliées par 6,67 entre 2016 et 2017, ont connu la hausse la plus significative. Le Conseil économique, social et environnemental a, par contre, enregistré la baisse la plus importante avec 30,48%.

B₂ - Dépenses d'investissement

Avec des crédits sur ressources internes de 55,23 milliards de F CFA, les dépenses d'investissement des Pouvoirs publics sont réalisées en 2017 à hauteur de 35,26 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 63,84%.

L'ensemble des Pouvoirs publics a exécuté la totalité de leurs dépenses d'investissement à l'exception de la Présidence de la République et de la Cour des Comptes qui ont des niveaux respectifs de réalisation de 62,14% et 84,21%.

Le tableau n°41 ci-dessous retrace l'évolution des dépenses d'investissement des pouvoirs publics de 2013 à 2017.

Tableau n°41 : Evolution des dépenses en capital des Pouvoirs publics de 2013 à 2017

En milliards de F CFA

Pouvoirs publics	Dépenses							Evolution (%)			
	2013	2014	2015	2016	2017			14/13	15/14	16/15	17/16
					Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Taux d'exécution (%)				
Présidence de la République	42,49	22,37	37,63	26,61	52,35	32,53	62,14	-47,35	68,22	-29,29	22,25
Assemblée nationale	0,66	0,58	0,53	0,70	0,88	0,88	100	-12,12	-8,62	32,08	25,71
Conseil Economique, social et environnemental	0	0,75	0,50	0,30	0,50	0,50	100	Na	-33,33	-40	66,67
Conseil Constitutionnel	0	0,04	0,04	0	0	0	Na	Na	0	-100	Na
Cour suprême	0	0	0,08	0,07	0,05	0,05	100	Na	Na	-12,50	-28,57
Cour des comptes	0,84	0,06	0,87	1,10	0,95	0,80	84,21	-92,86	1 350	26,44	-27,27
Haut conseil des CT	0	0	0	0,10	0,50	0,50	100	Na	Na	Na	400
Total Pouvoirs publics	43,99	23,80	39,65	28,88	55,23	35,26	63,84	-45,90	66,60	-27,16	22,09

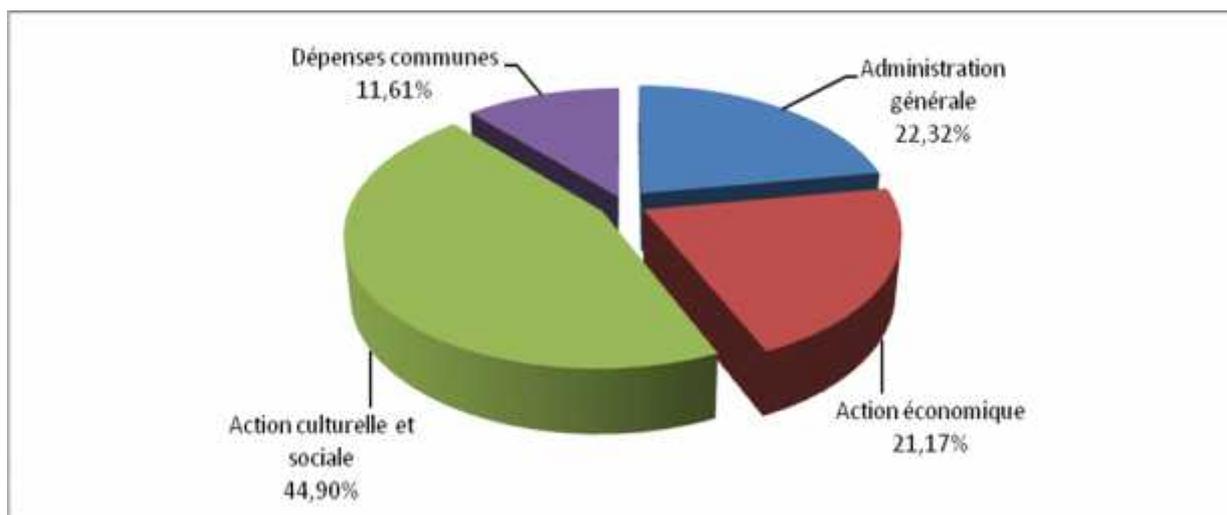
Les dépenses d'investissement des Pouvoirs publics évoluent en dents de scie sur la période 2013-2017. La hausse la plus significative durant la période sous revue concerne la sous période 2014-2015, soit 66,60%, imputable essentiellement à l'augmentation des dépenses de la Présidence de la République qui sont passées de 22,37 milliards de F CFA à 37,63 milliards de F CFA.

De même, la baisse la plus importante, notée entre 2013 et 2014, avec 45,90%, concerne la Présidence de la République dont les dépenses sont passées de 42,49 milliards de F CFA à 22,37 milliards de F CFA.

C- Moyens des services

Les dépenses des Moyens des services d'un montant de 1 912,62 milliards de F CFA se répartissent selon la destination, entre Action administrative générale, Action économique, Action culturelle et sociale et dépenses communes pour des montants respectifs de 426,94 milliards de F CFA, 404,97 milliards de F CFA, 858,63 milliards de F CFA et 222,08 milliards de F CFA. Cette répartition est illustrée par le graphique n°14 ci-dessous.

Graphique n°14 : Répartition des dépenses sur ressources internes selon la destination



C1 - Dépenses courantes

Les dépenses courantes des Moyens des services s'élèvent, en 2017, à 1 302,03 milliards de F CFA pour des crédits de la gestion de 1 272,21 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 102,34%.

Les dépenses communes et celles de l'Action Culturelle et sociale ont enregistré les niveaux d'exécution les plus élevés avec, respectivement, 128,15% et 102,75%. Quant aux niveaux

d'exécution les plus faibles, ils reviennent à l'Administration générale pour 91,95% et à l'Action économique pour 93,54%.

L'évolution de ces dépenses de 2013 à 2017 est retracée au tableau n°42 ci-après.

Tableau n°42 : Evolution des dépenses courantes des Moyens des services de 2013 à 2017

En milliards de F CFA

Moyens des services	Dépenses							Evolution (%)			
	2013	2014	2015	2016	2017			14/13	15/14	16/15	17/16
					Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Taux d'exécution (%)				
Administration générale	221,35	233,43	235,99	283,16	308,07	283,28	91,95	5,46	1,10	19,99	0,04
Action économique	55,00	57,88	80,85	104,17	115,73	108,25	93,54	5,24	39,69	28,84	3,92
Action culturelle et sociale	576,13	613,30	598,83	689,11	695,82	714,96	102,75	6,45	-2,36	15,08	3,75
Dépenses communes	199,65	191,28	241,57	229,81	152,59	195,54	128,15	-4,19	26,29	-4,87	-14,91
Total	1 052,13	1 095,89	1 157,24	1 306,25	1 272,21	1 302,03*	102,34	4,16	5,60	12,88	-0,32

**Ce montant n'intègre pas la dette publique et les crédits des Pouvoirs publics.*

Pendant la période 2013-2016, les dépenses courantes des Moyens des services ont régulièrement augmenté passant de 1 052,13 milliards de F CFA à 1 306,25 milliards de F CFA, soit une évolution de 24,15%.

Elles subissent une légère baisse entre 2016 et 2017 pour s'établir à 1 302,03 milliards de F CFA, soit une variation de 0,32%.

- **Action Administration générale**

Les dépenses courantes de l'Action Administration générale s'élèvent, en 2017, à 283,28 milliards de F CFA pour des crédits de la gestion de 308,07 milliards de F CFA.

La Primature et le Ministère des Forces armées enregistrent les niveaux d'exécution les plus élevés avec, des taux respectifs de 101,93% et 99,09%. Quant aux taux d'exécution les plus faibles, ils reviennent au Ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Promotion de la bonne Gouvernance pour 73,81% et au Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur pour 77,29%.

L'évolution des dépenses courantes de l'Action Administration générale de 2013 à 2017 est retracée dans le tableau n°43 ci-dessous.

Tableau n°43 : Evolution des dépenses courantes de l'Action Administration générale de 2013 à 2017

En milliards de F CFA

Sections	Dépenses							Evolution (%)			
	2013	2014	2015	2016	2017			14/13	15/14	16/15	17/16
					Crédts de la gestion	Dépenses effectives	Taux d'exécution (%)				
30 Primature	10,50	10,94	11,17	14,65	13,5	13,76	101,93	4,19	2,10	31,15	-6,08
31 Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	47,13	39,75	32,15	46,16	56,85	43,94	77,29	-15,66	-19,12	43,58	-4,81
32 Ministère des Forces armées	102,16	105,88	116,4	121,23	122,73	121,61	99,09	3,64	9,94	4,15	0,31
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	34,07	50,12	48,32	67,61	81,08	71,96	88,75	47,11	-3,59	39,92	6,43
34 Ministère de la Justice	22,44	23,96	24,57	27,5	29,28	27,74	94,74	6,77	2,55	11,93	0,87
35 Ministère de la Fonct pub, rat eff et renouv serv pub	5,05	2,04	1,21	2,5	1,46	1,35	92,47	-59,60	-40,69	106,61	-46,00
37 Ministère du Travail, du Dialogue soc, des org prof et relat inst	0	0,34	1,39	2,57	2,33	2,30	98,71	Na	308,82	84,89	-10,51
38 Ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et prom bonne gouv	0	0,4	0,77	0,94	0,84	0,62	73,81	Na	92,50	22,08	-34,04
Total Administration générale	221,35	233,43	235,98	283,16	308,07	283,28	91,95	5,46	1,09	19,99	0,04

La tendance dans l'évolution des dépenses des Ministères de l'Action Administration générale est haussière entre 2013 et 2017. Ces dépenses sont passées de 221,35 milliards de F CFA à 283,28 milliards de F CFA, d'où un taux de croissance de 27,98%.

Cette hausse provient essentiellement de l'augmentation des dépenses du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique qui sont passées de 34,07 milliards de F CFA à 71,96 milliards de F CFA, soit 37,89 milliards de F CFA, ainsi que du Ministère des Forces armées qui sont passées de 102,16 milliards de F CFA à 121,61 milliards de F CFA, soit 19,45 milliards de F CFA.

- **Action économique**

Les dépenses courantes de l'Action économique s'élèvent, en 2017, à 108,25 milliards de F CFA pour des crédits de la gestion de 115,73 milliards de F CFA.

Le Ministère de la Pêche et de l'Economie maritime et le Ministère de l'Energie et du Développement des Energies renouvelables ont enregistré les niveaux d'exécution les plus élevés pour, respectivement, 101,64% et 100,58%. Les niveaux d'exécution les plus faibles reviennent au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan pour 88,22% et au Ministère de l'Industrie et des Mines pour 94,39%.

L'évolution des dépenses courantes de l'Action économique, de 2013 à 2017, est retracée au tableau n°44 ci-dessous.

Tableau n°44 : Dépenses courantes de l'Action économique de 2013 à 2017

En milliards de F CFA

Action économique	Dépenses							Evolution (%)			
	2013	2014	2015	2016	2017			14/13	15/14	16/15	17/16
					Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Taux d'exécution (%)				
40 Ministère de la Pêche et l'Economie maritime	1,65	1,60	2,35	5,65	5,48	5,57	101,64	-3,03	46,88	140,43	-1,42
41 Ministère Infrast, Transp terrest et du Désenclavement	1,26	0,94	1,22	8,58	7,31	6,94	94,94	-25,40	29,79	603,28	-19,11
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement rural	9,70	10,23	23,37	33,76	29,19	27,63	94,66	5,46	128,45	44,46	-18,16
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	28,06	30,40	36,05	39,20	42,28	37,30	88,22	8,34	18,59	8,74	-4,85
44 Ministère de l'Energie et du Développement enrg renouv	3,86	7,36	6,00	3,75	1,73	1,74	100,58	90,67	-18,48	-37,50	-53,60
45 Ministère du Commerce, du Sect inf, de la Cons, prom pds loc et PME	3,72	2,96	3,45	3,34	4,39	4,29	97,72	-20,43	16,55	-3,19	28,14
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	1,72	1,49	1,66	2,04	17,19	16,99	98,84	-13,37	11,41	22,89	732,84
47 Ministère de l'Industrie et des Mines	0,55	1,44	1,79	1,70	1,96	1,85	94,39	161,82	24,31	-5,03	8,82
49 Ministère du Tourisme et Transports aériens	4,48	1,46	4,96	6,15	6,20	5,94	95,81	-67,41	239,73	23,99	-3,41
Total Action Economique	55,00	57,88	80,85	104,17	115,73	108,25	93,54	5,24	39,69	28,84	3,92

Les dépenses des Ministères de l'Action économique ont régulièrement augmenté de 2013 à 2017. Elles sont passées de 55 milliards de F CFA à 108,25 milliards de F CFA, d'où un taux de croissance de 96,82%.

Cette hausse provient essentiellement de l'augmentation des dépenses du Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement rural qui sont passées de 9,70 milliards de F CFA à 27,63 milliards de F CFA, soit 17,93 milliards de F CFA, ainsi que du Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie qui sont passées de 1,72 milliard de F CFA à 16,99 milliards de F CFA, soit une augmentation de 15,27 milliards de F CFA.

- **Action culturelle et sociale**

Les dépenses courantes de l'Action culturelle et sociale s'élèvent, en 2017, à 714,96 milliards de F CFA pour des crédits de la gestion de 695,82 milliards de F CFA.

Le Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat et le Ministère de l'Education nationale ont enregistré les niveaux d'exécution les plus élevés avec, respectivement, des taux de 121,66% et 107,07%. Les niveaux d'exécution les plus faibles reviennent au Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne pour 83,39% et au Ministère de la promotion des investissements, du Partenariat et du Développement des Télé-services de l'Etat pour 88,24%.

L'évolution des dépenses courantes de l'Action culturelle et sociale entre 2013 et 2017 est retracée dans le tableau n°45 ci-dessous.

Tableau n°45 : Dépenses courantes de l'Action culturelle et sociale de 2013 à 2017

En milliards de F CFA

Sections	Dépenses							Evolution (%)			
	2013	2014	2015	2016	2017			14/13	15/14	16/15	17/16
					Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Taux d'exécution (%)				
50 Ministère de l'Education nationale	330,46	337,13	333,87	381,66	361,30	386,86	107,07	2,02	-0,97	14,31	1,36
52 Ministère des Sports	3,64	4,21	6,76	5,91	8,88	8,53	96,06	15,66	60,57	-12,57	44,33
53 Ministère de la Culture et de la Communication	4,75	4,82	10,51	11,13	13,34	13,10	98,20	1,47	118,05	5,90	17,70
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	69,40	75,41	75,91	83,44	85,55	83,37	97,45	8,66	0,66	9,92	-0,08
55 Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne	2,90	3,13	3,43	3,52	3,13	2,61	83,39	7,93	9,58	2,62	-25,85
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable	7,50	8,06	8,38	9,39	9,75	8,87	90,97	7,47	3,97	12,05	-5,54
58 Ministère de la femme ,de la famille et de l'enfance	3,39	3,04	2,88	3,04	3,63	3,43	94,49	-10,32	-5,26	5,56	12,83
59 Ministère de la formation prof .de l'apprentissage et de l'artisanat	13,00	12,73	16,01	17,28	16,62	20,22	121,66	-2,08	25,77	7,93	17,01
61 Ministère du Plan	0,28	2,46				0,00	Na	778,57	-100	Na	Na
62 Ministère de l'élevage et des productions animales	2,34	2,03	2,89	2,90	3,28	2,93	89,33	-13,25	42,36	0,35	1,03
63 Ministère des postes et des telecom	1,64	1,29	0,54	1,94	1,29	1,26	97,67	-21,34	-58,14	259,26	-35,05
65 Ministère de la gouv local ,du dev et de l'aménagement du territoire	19,54	21,34	24,80	30,33	43,40	43,30	99,77	9,21	16,21	22,30	42,76
68 Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	1,00	1,09	2,23	2,62	2,98	2,89	96,98	9,00	104,59	17,49	10,31
75 Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche	114,80	133,45	104,84	130,09	136,29	131,96	96,82	16,25	-21,44	24,08	1,44
80 Min promo. Bonne Gouv et relations inst.	0,07	0,14				0,00	Na	100	-100	Na	Na
81 Min Restruc. Et amén. Zones d'inondations	0,08	0,04				0,00	Na	-50,00	-100	Na	Na
82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du dev des télé-services de l'Etat	1,34	2,93	5,77	5,86	6,38	5,63	88,24	118,66	96,93	1,56	-3,92
Total Action culturelle et sociale	576,13	613,30	598,82	689,11	695,82	714,96	102,75	6,45	-2,36	15,08	3,75

Globalement, les dépenses courantes de l'Action culturelle et sociale ont augmenté sur la période 2013-2017, passant de 576,13 milliards de F CFA à 714,96 milliards de F CFA, soit une amélioration de 24,10%. Cependant, de 2014 à 2015, elles ont subi une légère baisse de 2,36%.

Les dépenses courantes qui ont connu les plus fortes hausses, entre 2016 et 2017, concernent le Ministère des Sports, le Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat avec des taux respectifs de 44,33% 42,76%, 17,70% et 17,01%.

- **Dépenses communes**

Les dépenses communes s'élèvent, en 2017, à 195,54 milliards de F CFA pour des crédits de la gestion de 152,59 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 128,15%.

L'évolution des dépenses communes entre 2013 et 2017 est retracée au tableau n°46 ci-dessous.

Tableau n°46 : Evolution des dépenses communes par nature de 2013 à 2017

En milliards de F CFA

Titres	Dépenses							Evolution (%)			
	2013	2014	2015	2016	2017			14/13	15/14	16/15	17/16
					Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Taux d'exécution (%)				
Titre 2 : Personnel	22,06	20,93	45,93	20,19	34,66	33,21	95,82	-5,12	119,45	-56,04	64,49
Titre 3 : Fonctionnement	79,04	89,92	138,24	151,64	97,18	141,78	145,89	13,77	53,74	9,69	-6,50
Titre 4 : Autres transferts courants	98,55	80,43	57,4	57,98	20,75	20,55	99,04	-18,39	-28,63	1,01	-64,56
Total Dépenses communes	199,65	191,28	241,57	229,81	152,59	195,54	128,15	-4,19	26,29	-4,87	-14,91

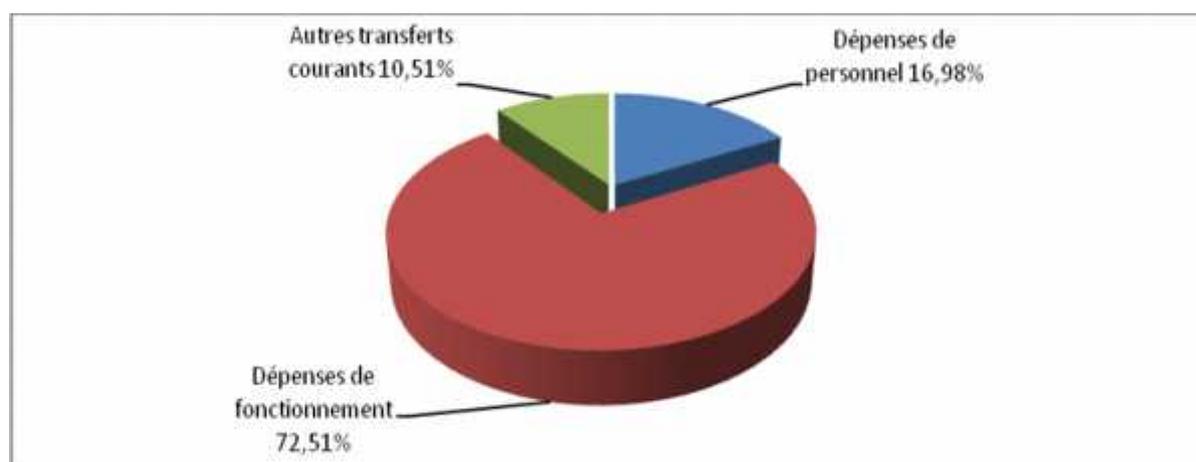
Globalement, les dépenses communes ont baissé sur la période 2013-2017, passant de 199,65 milliards de F CFA à 195,54 milliards de F CFA, soit une réduction de 2,06%.

Toutefois, elles ont fortement augmenté de 2014 à 2015, passant de 191,28 milliards de F CFA à 241,57 milliards de F CFA, soit un taux de 26,29 %.

De 2016 à 2017, les dépenses communes ont connu une baisse de 34,27 milliards de F CFA , soit une réduction de 14,91%. Cette situation s'explique essentiellement par une diminution des dépenses des autres transferts courants de 64,56%.

La répartition des dépenses communes est illustrée par le graphique n°15 ci-après.

Graphique n°15 : Répartition des dépenses communes par nature



C2 - Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement des Moyens des services s'élèvent, en 2017, à 610,60 milliards de F CFA pour des crédits de la gestion de 777,78 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 78,51%.

Les dépenses de l'Action Administration générale et les dépenses communes enregistrent les niveaux d'exécution les plus élevés avec des taux respectifs de 83,29% et 98,15%. L'Action culturelle et sociale avec 73,32% et l'Action économique avec 77,62% présentent les taux les plus faibles.

L'évolution de ces dépenses, entre 2013 et 2017, est retracée au tableau n°47 ci-après.

Tableau n°47 : Evolution des dépenses d'investissement des moyens des services de 2013 à 2017

En milliards de F CFA

Moyens des services	Dépenses							Evolution (%)			
	2013	2014	2015	2016	2017			14/13	15/14	16/15	17/16
					Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Taux d'exécution (%)				
Administration générale	60,10	72,36	109,62	146,93	172,49	143,66	83,29	20,40	51,49	34,04	-2,23
Action économique	229,31	258,56	247,23	361,08	382,29	296,72	77,62	12,76	-4,38	46,05	-17,82
Action culturelle et sociale	144,17	215,39	161,73	156,73	195,95	143,67	73,32	49,40	-24,91	-3,09	-8,33
Dépenses communes	0	0	0	0	27,05	26,55	98,15	Na	Na	Na	Na
Total	433,58	546,31	518,58	664,74	777,78	610,60	78,51	26,00	-5,08	28,18	-8,14

L'évolution des dépenses d'investissement sur ressources internes des Moyens des services alterne baisse et hausse sur la période 2013-2017.

- **Action Administration générale**

Les dépenses d'investissement de l'Action Administration générale s'élèvent, en 2017, à 143,66 milliards de F CFA pour des crédits de la gestion de 172,49 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 83,29%

La Primature et le Ministère des Forces armées sont les plus performants avec, respectivement des taux d'exécution de 99,20% et 95,32%. Le Ministère de la Justice a exécuté moins du 1/5 de ses crédits.

L'évolution des dépenses d'investissement de l'Action Administration générale de 2013 à 2017, est retracée au tableau n°48 ci-dessous.

Tableau n°48 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action Administration générale de 2013 à 2017

En milliards de F CFA

Sections	Dépenses							Evolution (%)			
	2013	2014	2015	2016	2017			14/13	15/14	16/15	17/16
					Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Taux d'exécution (%)				
30 Primature	13,06	13,88	43,27	48,34	29,92	29,68	99,20	6,28	211,74	11,72	-38,60
31 Min Aff. étr. et sénégalais ext,	1,67	2,98	3,34	3,93	4,45	2,33	52,36	78,44	12,08	17,66	-40,71
32 Min Forces armées	27,88	33,37	44,03	69,73	67,56	64,40	95,32	19,69	31,94	58,37	-7,64
33 Min de l'Intérieur et sécurité pub.	13,18	17,08	15,57	20,79	63,20	44,88	71,01	29,59	-8,84	33,53	115,87
34 Min de la Justice	3,29	2,53	2,09	2,16	5,13	0,95	18,52	-23,10	-17,39	3,35	-56,02
35 Min Fonct. publ. De la rat. Eff. Et renouv. Serv. Pub.	1,02	1,32	0,34	0,82	0,69	0,35	50,72	29,41	-74,24	141,18	-57,32
37 Min Travail, dialog. Soc, org, prof. Et relat. Avec inst.	0,00	0,39	0,47	0,65	0,97	0,61	62,89	Na	20,51	38,30	-6,15
38 Min int. Afr. Nepad et promo. Bonne gouv.	0,00	0,81	0,51	0,51	0,57	0,46	80,70	Na	-37,04	0,00	-9,80
Total Action administrative générale	60,10	72,36	109,62	146,93	172,49	143,66	83,29	20,40	51,49	34,04	-2,23

Pendant la période 2013-2016, les dépenses d'investissement de l'Action Administration générale ont régulièrement augmenté, passant de 60,10 milliards de F CFA à 146,93 milliards de F CFA, soit une amélioration de 144,48%. Cependant, entre 2016 et 2017, elles ont subi une légère baisse de 2,23%. Par rapport à 2016, seules les dépenses d'investissement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique ont connu une hausse de 115,87%.

Les baisses les plus importantes sont enregistrées par le Ministère de la Fonction publique, de la Rationalisation des Effectifs et du Renouveau des Services publics, le Ministère de la Justice et le Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur pour respectivement 57,32%, 56,02% et 40,71%.

- **Action économique**

Les dépenses d'investissement de l'Action économique s'élèvent, en 2017, à 296,72 milliards de F CFA pour des crédits de la gestion de 382,29 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 77,62%.

Le Ministère de l'Industrie et des Mines et le Ministère de la Pêche et de l'Economie maritimes enregistrent les niveaux d'exécution les plus élevés avec, respectivement, 98,15% et 94,38%. Le Ministère du Tourisme et des Transports aériens avec 57,62% et le Ministère de l'Energie et du Développement des Energies renouvelables avec 65,03% ont les taux les plus faibles.

L'évolution des dépenses d'investissement de l'Action économique de 2013 à 2017, est retracée dans le tableau n°49 ci-dessous.

Tableau n°49 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action économique de 2013 à 2017

En milliards de F CFA

Sections	Dépenses							Evolution (%)			
	2013	2014	2015	2016	2017			14/13	15/14	16/15	17/16
					Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Taux d'exécution (%)				
40 Min peche et Eco maritime	4,76	5,18	3,55	12,03	11,39	10,75	94,38	8,82	-31,47	238,87	-10,64
41 Min Infrass, Transp. Terrestre et désencl.	86,93	51,26	69,56	107,52	132,35	91,81	69,37	-41,03	35,70	54,57	-14,61
42 Min Agriculture et équipement rural	58,62	75,70	49,59	77,70	42,28	30,92	73,13	29,14	-34,49	56,68	-60,21
43 Min Eco, Fin et plan	52,18	79,81	55,74	97,84	93,94	80,00	85,16	52,95	-30,16	75,53	-18,23
44 Min éner. Et dévop. Energ. Renouv.	15,96	20,95	17,30	12,93	26,71	17,37	65,03	31,27	-17,42	-25,26	34,34
45 Min Commerce, sect. Inf. consom. Prom. pds loc. et PME	3,88	3,84	7,18	3,40	3,91	3,17	81,07	-1,03	86,98	-52,65	-6,76
46 Min renouv. Urbain, Habitat et cadre de vie	6,50	6,41	15,53	20,56	55,65	51,91	93,28	-1,38	142,28	32,39	152,48
47 Min industrie et mines	0,48	4,99	15,93	10,12	3,79	3,72	98,15	939,58	219,24	-36,47	-63,24
49 Min Tourisme et transport aérien	0,00	10,42	12,85	18,98	12,27	7,07	57,62	Na	23,32	47,70	-62,75
Total Action économique	229,31	258,56	247,23	361,08	382,29	296,72	77,62	12,76	-4,38	46,05	-17,82

Pendant la période 2013-2017, les dépenses d'investissement de l'Action économique ont alterné hausse et baisse. Elles ont augmenté, d'une part, entre 2013 et 2014 et, d'autre part, entre 2015 et 2016, respectivement de 12,76% et de 46,05%. Cependant pour les sous périodes 2014-2015 et 2016-2017, les dépenses de l'Action économique ont connu des baisses respectives de 4,38% et 17,82%.

De 2016 à 2017, les dépenses d'investissement de l'Action économique qui ont évolué à la hausse concernent le Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de Vie et le Ministère de l'Energie et du Développement des Energies renouvelables pour des taux respectifs de 152,48% et 34,34%.

Le Ministère de l'Industrie et des Mines, le Ministère du Tourisme et des Transports aériens et le Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural ont, quant à eux, enregistré des baisses respectives de 63,24%, 62,75% et 60,21%.

- **Action culturelle et sociale**

Les dépenses en capital consacrées à l'Action culturelle et sociale s'établissent à 143,67 milliards de F CFA pour des crédits de la gestion de 195,95 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 73,32%.

Le Ministère des Sports, le Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire et le Ministère de culture et la Communication ont enregistré les niveaux d'exécution les plus élevés pour, respectivement, 93,05%, 91,78% et 91,42%.

Les niveaux d'exécution les plus faibles concernent le Ministère de la Santé et de l'Action sociale, le Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat et le Ministère de l'Education nationale pour respectivement 47,22%, 52,96% et 55,23%.

L'évolution des dépenses d'investissement de l'Action culturelle et sociale de 2013 à 2017, est retracée dans le tableau n°50 ci-dessous.

Tableau n°50 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action culturelle et sociale de 2013 à 2017
En milliards de F CFA

Sections	Dépenses							Evolution (%)			
	2013	2014	2015	2016	2017			14/13	15/14	16/15	17/16
					Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Taux d'exécution				
50 Ministère de l'Education nationale	10,1	18,08	19,85	16,53	15,88	8,77	55,23	79,01	9,79	-16,73	-46,94
52 Ministère des Sports	1,83	3,61	2,6	2,85	6,04	5,62	93,05	97,27	-27,98	9,62	97,19
53 Ministère de la Culture et de la Communication	1,19	26,2	4,25	8,41	13,17	12,04	91,42	2 101,6 8	-83,78	97,88	43,16
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	20,21	20,88	21,26	18,4	25,18	11,89	47,22	3,32	1,82	-13,45	-35,38
55 Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne	1,01	3,17	6,33	10,14	11,22	9,88	88,06	213,8 6	99,68	60,19	-2,56
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable	5,69	5,84	6,44	6,73	7,94	6,04	76,07	2,64	10,27	4,50	-10,25
58 Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance	6,87	8,29	4,89	5,71	5,85	3,68	62,91	20,67	-41,01	16,77	-35,55
59 Ministère de la formation prof, de l'apprentissage et de l'artisanat	5,05	7,06	9,26	7,93	8,61	4,56	52,96	39,80	31,16	-14,36	-42,50
61 Ministère du Plan	0,62	2,09	0	0	0	0	Na	237,1 0	-100	Na	Na
62 Ministère de l'élevage et des productions animales	5,63	6,1	8,91	4,89	6,51	3,93	60,37	8,35	46,07	-45,12	-19,63
63 Ministère des postes et des telecom	7	6,2	0,48	0,56	1,2	0,77	64,17	-11,43	-92,26	16,67	37,50
65 Ministère de la gouv local, du dev et de l'aménagement du territoire	19,38	9,47	29,83	32,26	36,15	33,18	91,78	-51,14	214,9 9	8,15	2,85
68 Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	15,62	27,26	22,51	21,28	32,3	21,99	68,08	74,52	-17,42	-5,46	3,34
75 Ministère de l'Enseignement superieur et de la recherche	15,49	28,35	17,39	19,86	23,46	19,16	81,67	83,02	-38,66	14,20	-3,52
82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du dev des télé-services de l'Etat	4,37	19,17	7,73	1,18	2,44	2,16	88,52	338,6 7	-59,68	-84,73	83,05
Total Action culturelle et sociale	120,06	191,77	161,73	156,73	195,95	143,67	73,32	59,73	-15,66	-3,09	-8,33

Après avoir augmenté de 2013 à 2014, les dépenses d'investissements de l'Action culturelle et sociale, ont depuis lors baissé, passant de 161,73 milliards de F CFA à 143,67 milliards de

F CFA soit une diminution de 18,06 milliards de F CFA en valeur absolue et 11,17% en valeur relative.

Toutefois, cette tendance baissière ne concerne pas l'ensemble des Ministères de l'Action. Les dépenses d'investissement du Ministère des Sports, du Ministère de la Promotion des Investissements, des Partenariats et du Développement des Télé-services de l'Etat ainsi que du Ministère de la Culture ont connu des hausses importantes dans l'intervalle 2016-2017, pour respectivement, 97,19%, 83,05% et 43,16%.

C3- Comparaison entre dépenses courantes et dépenses d'investissement

En 2017, sur un total des dépenses des Moyens des services de 1 912,63 milliards de F CFA, les dépenses courantes et les dépenses d'investissement exécutées par les Ministères s'établissent respectivement à 1 302,03 milliards de F CFA (68,08%) et 610,60 milliards de F CFA (31,92%).

La répartition de ces dépenses, en 2017, est indiquée au tableau n°51 qui suit.

Tableau n°51 : Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement des Moyens des services sur ressources internes en 2017

En milliards de F CFA

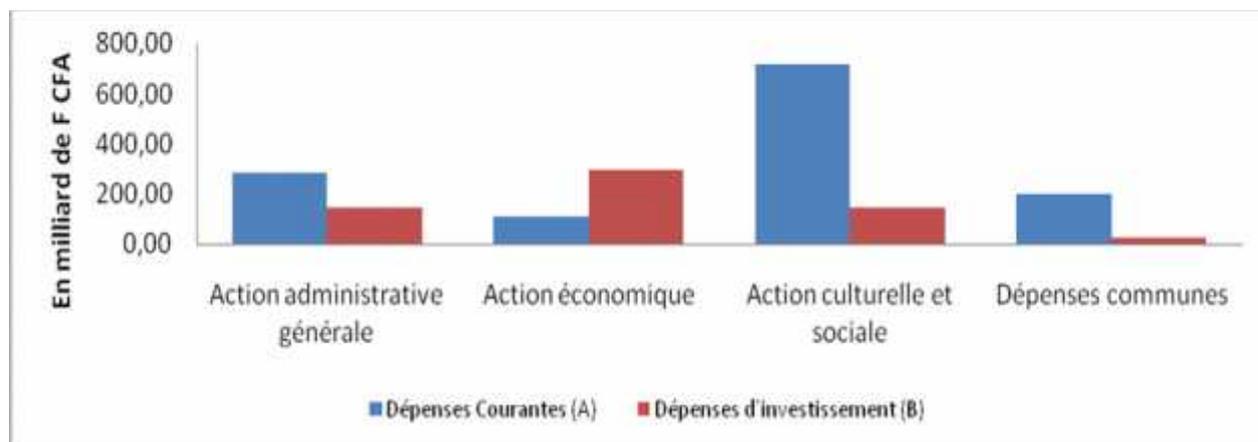
Actions	Dépenses Courantes	Dépenses d'investissement	Total	Part dans le Total (%)	
				Courantes	Investissements
Action administrative générale	283,28	143,66	426,94	21,76	23,53
Action économique	108,25	296,72	404,97	8,31	48,59
Action culturelle et sociale	714,96	143,67	858,63	54,91	23,53
Dépenses communes	195,54	26,55	222,09	15,02	4,35
Total	1 302,03	610,60	1 912,63	100	100

L'Action culturelle et sociale représente la part la plus importante des dépenses courantes des Moyens des services sur ressources internes avec 54,91%. Concernant les dépenses d'investissement, l'Action économique représente la part la plus importante avec 48,59%.

Les dépenses courantes de l'Action économique absorbent la part la plus faible des dépenses des Moyens des services sur ressources internes avec 8,31%. Pour les dépenses d'investissement, la part la plus faible revient aux dépenses communes avec 4,35%.

La comparaison entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement par Action des Moyens et services est illustrée au graphique n°16 ci-après.

Graphique n°16 : Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement des Moyens des services sur ressources internes en 2017



2.2.2. Dépenses effectives sur ressources externes

Pour 2017, les prévisions de dépenses sur ressources externes, réparties en emprunts et subventions, sont arrêtées à 437 milliards de F CFA et exécutées à 456,55 milliards de F CFA, soit une réalisation de 104,47%.

Les réalisations pour les emprunts s'élèvent à 241,48 milliards de F CFA pour des prévisions de 222 milliards de F CFA, soit un taux de 108,77%.

Pour les subventions, les dépenses s'élèvent à 215,07 milliards de F CFA, pour des prévisions de 215 milliards de F CFA, soit un taux de 100,03%.

Selon le MEFP, « l'excédent des réalisations sur les prévisions se justifie par le dynamisme du financement externe consécutif à la mise en oeuvre des engagements issus du Groupe consultatif ».

2.2.2.1. Dépenses par secteur d'activité

Par secteur d'activité, le tableau n°52 qui suit présente les prévisions et réalisations de tirages.

Tableau n°52: Prévisions et réalisations de tirages par secteur d'activité en 2017

Secteurs	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)
Primaire	135 967 317 000	126 083 720 489	92,73
Secondaire	152 487 953 000	10 183 597 485	6,68
Tertiaire	63 394 730 000	121 698 297 109	191,97
Quatenaire	85 150 000 000	198 583 861 045	233,22
Total	437 000 000 000	456 549 476 128	104,47

La Cour relève que les taux d'exécution des dépenses d'investissement sur ressources externes des secteurs tertiaire et quaternaire sont, en moyenne, supérieurs à 200%.

Par contre, le secteur secondaire n'a pu absorber que 10 183 597 485 F CFA sur des prévisions de 152 487 953 000 F CFA, soit un taux d'exécution très faible de 6,68%.

Le MEFP explique ce taux « *par le fait que les projets dont les négociations sont très avancées, sont inscrits dans le PTIP alors que les conventions de financement ne sont pas encore signées ou signées et non encore entrées en vigueur. C'est le cas notamment des projets et programmes du sous-secteur « énergies classiques/renouvelables ».*

Les dépenses d'investissement sur ressources externes d'un montant de 456,55 milliards de F CFA dont 241,48 milliards de F CFA d'emprunt et 215,07 milliards de F CFA de subvention se répartissent par secteur comme indiqué au tableau n°53 ci-dessous.

Tableau n°53 : Dépenses sur ressources externes par secteur d'activité en 2017

Secteurs	<i>En F CFA</i>			
	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
Primaire	49 470 810 936	76 612 909 553	126 083 720 489	27,61
Secondaire	1 952 336 588	8 231 260 897	10 183 597 485	2,23
Tertiaire	119 661 529 605	2 036 767 504	121 698 297 109	26,66
Quaternaire	70 390 375 136	128 193 485 909	198 583 861 045	43,50
Total	241 475 052 265	215 074 423 863	456 549 476 128	100

Globalement, le secteur quaternaire a mobilisé la part prépondérante des ressources externes avec un montant de 198,58 milliards de F CFA représentant 43,50% du volume total.

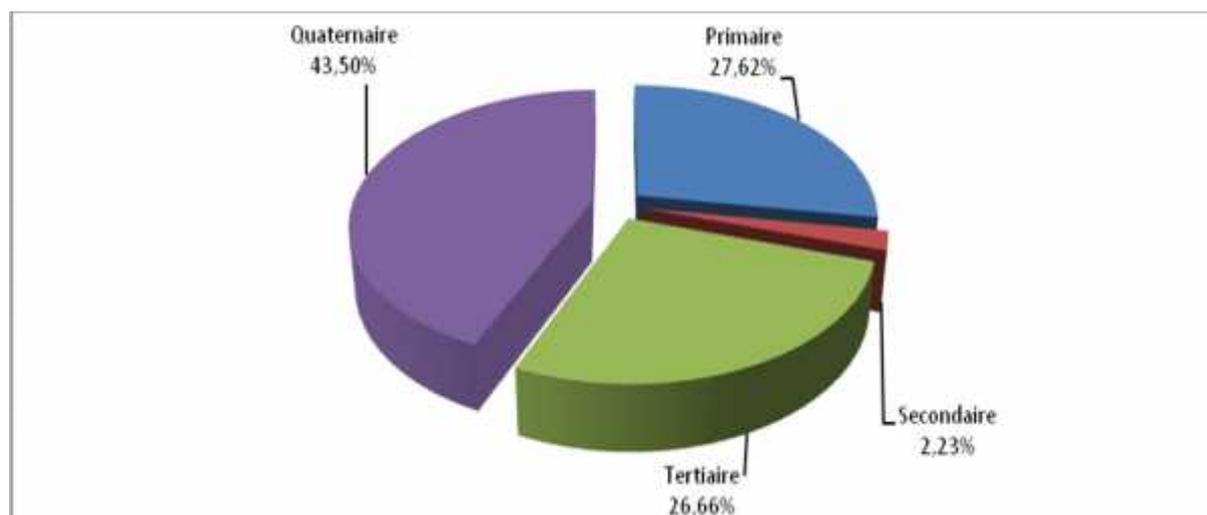
Le secteur secondaire détient la part la plus faible des dépenses d'investissement sur ressources externes avec 2,23%.

Concernant les emprunts, le secteur tertiaire enregistre des dépenses d'un montant de 119,66 milliards de F CFA, soit 49,55% tandis que le secteur secondaire totalise un montant de 1,95 milliard de F CFA, soit 0,81%.

S'agissant des subventions, le secteur quaternaire réalise des dépenses d'un montant de 128,19 milliards de F CFA, soit 59,60% alors que le secteur tertiaire reçoit un montant de 2,04 milliards de F CFA, soit 0,95%.

Le graphique n°17 ci-après illustre la répartition, par secteur d'activité, des dépenses sur ressources externes.

Graphique n°17 : Répartition des dépenses sur ressources externes par secteur d'activité en 2017



A- Secteur primaire

Les tirages effectués pour le secteur primaire, en 2017, sont d'un montant de 126,08 milliards de F CFA, soit 27,61% des dépenses d'investissement sur ressources externes, constitués d'emprunts pour 49,47 milliards de F CFA et de subventions pour 76,61 milliards de F CFA.

La répartition de ces dépenses entre les différents sous-secteurs est indiquée au tableau n°54 ci-dessous.

Tableau n°54 : Dépenses par activité du secteur primaire

Activités	En F CFA			Part (%)
	Emprunts	Subventions	Total	
Agriculture	35 413 730 772,00	40 787 282 536,00	76 201 013 308	60,44
Elevage	6 542 298 767,00	-	6 542 298 767	5,19
Eaux et Forêts	599 275 871,00	1 287 028 275,00	1 886 304 146	1,50
Pêche	424 097 224,00	130 954 104,00	555 051 328	0,44
Hydraulique rurale et agricole	6 491 408 302,00	34 407 644 638,00	40 899 052 940	32,44
Secteur Primaire	49 470 810 936	76 612 909 553	126 083 720 489	100

L'agriculture est le premier sous-secteur bénéficiaire des dépenses effectives sur ressources externes du secteur avec 76,20 milliards de F CFA, soit 60,44%. Il est suivi du sous-secteur de l'hydraulique rurale et agricole avec 40,90 milliards de F CFA, soit 32,44%.

Le sous-secteur de la pêche réalise un montant de 0,55 milliard de F CFA, soit 0,44%.

B- Secteur secondaire

Le montant des tirages effectués pour le secteur secondaire, en 2017, est de 10,18 milliards de F CFA dont 1,95 milliard de F CFA sur emprunt et 8,23 milliards de F CFA sur subvention. Ils représentent 2,23% des dépenses d'investissement sur ressources externes.

La répartition de ces dépenses entre les différents sous-secteurs est indiquée au tableau n°55 ci-dessous.

Tableau n°55 : Dépenses par activité du secteur secondaire

<i>En F CFA</i>				
Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
Mines	-	70 211 271	70 211 271	0,69
Industries	403 097 136	19 999 998	423 097 134	4,15
Energies classiques/renouvelables	1 549 239 452	8 141 049 628	9 690 289 080	95,16
Secteur secondaire	1 952 336 588	8 231 260 897	10 183 597 485	100

Le sous-secteur Energies classiques renouvelables bénéficie de l'essentiel des dépenses du secteur avec 9,69 milliards de F CFA, soit 95,16%.

C- Secteur tertiaire

Les dépenses d'investissement du secteur tertiaire s'élèvent à 121,70 milliards de F CFA dont 119,66 milliards de F CFA d'emprunt et 2,04 milliards de F CFA de subvention. Ces dépenses représentent 26,66% des dépenses d'investissement sur ressources externes.

Le tableau n°56 ci-dessous présente la répartition de ces dépenses entre les différents sous-secteurs.

Tableau n°56: Dépenses par activité du secteur tertiaire

<i>En F CFA</i>				
Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
Tourisme	4 118 184 202	96 506 650	4 214 690 852	3,46
Transports routiers	57 349 829 894	836 026 426	58 185 856 320	47,81
Transports maritimes	3 227 598 760	1 104 234 428	4 331 833 188	3,56
Transports ferroviaires	51 412 830 188		51 412 830 188	42,25
Postes et Télécom.	3 553 086 561	-	3 553 086 561	2,92
Secteur Tertiaire	119 661 529 605	2 036 767 504	121 698 297 109	100

Avec 57,35 milliards de F CFA en emprunt et 0,84 milliard de F CFA en subvention, les investissements du sous-secteur des Transports routiers sont d'un montant de 58,19 milliards de F CFA, soit 47,81% des dépenses d'investissements du secteur tertiaire.

Le sous-secteur Transports ferroviaires occupe la deuxième place avec 51,41 milliards de F CFA, soit 42,25% des dépenses du secteur.

D- Secteur quaternaire

Des dépenses d'un montant total de 198,58 milliards de F CFA sont réalisées au profit du secteur quaternaire dont 70,39 milliards de F CFA d'emprunt et 128,19 milliards de F CFA de subvention. Ce secteur enregistre 43,50% des dépenses d'investissement sur ressources externes.

Le tableau n°57, ci-dessous, présente la répartition par sous-secteur de ces dépenses.

Tableau n°57 : Dépenses par activité du secteur quaternaire

En F CFA

Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
Hydraulique urbaine-Assainissement	15 921 060 762	2 356 262 327	18 277 323 089	9,20
Culture-Jeunesse et Sport	1 027 874 492	50 000 000 000	51 027 874 492	25,70
Habitat & Urbanisme	10 575 254 116	5 107 567 799	15 682 821 915	7,90
Santé & Nutrition	15 124 163 257	41 403 566 229	56 527 729 486	28,47
Education & Formation	10 917 496 438	19 908 764 367	30 826 260 805	15,52
Développement Social	9 086 609 631	6 942 774 290	16 029 383 921	8,07
Equipements administratifs	4 842 999 399	702 361 091	5 545 360 490	2,79
Etudes et recherches / Quaternaires	2 894 917 041	-	2 894 917 041	1,46
Appui-Renf et A.T. Quaternaire	-	1 772 189 806	1 772 189 806	0,89
Secteur Quaternaire	70 390 375 136	128 193 485 909	198 583 861 045	100

Avec des dépenses totales de 56,53 milliards de F CFA, le sous-secteur Santé et nutrition réalise la part la plus importante des dépenses du secteur quaternaire avec 28,47%. Il est suivi du sous-secteur Culture Jeunesse et Sports pour 51,03 milliards de F CFA, soit 25,70% des investissements du secteur.

2.2.2.2. Dépenses d'investissement par bailleur

Les dépenses d'investissement sur ressources externes d'un montant de 456,55 milliards de F CFA se répartissent par bailleur comme indiqué au tableau n°58 qui suit.

Tableau n°58 : Dépenses d'investissement par bailleur en 2017

En F CFA

Bailleurs	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
ABUD	1 147 084 102	-	1 147 084 102	0,25
ACDI	-	2 046 024 787	2 046 024 787	0,45
AID	57 155 696 044	8 069 423 446	65 225 119 490	14,29
AUTR	2 143 897 061	-	2 143 897 061	0,47
BDEA	7 289 205 385	-	7 289 205 385	1,60
BELG	-	9 646 820 507	9 646 820 507	2,11
BID	35 241 368 365	-	35 241 368 365	7,72

Bailleurs	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
BOAD	18 187 812 313	-	18 187 812 313	3,98
CFD	21 980 816 313	5 902 423 724	27 883 240 037	6,11
CHINE	14 495 185 125	55 000 000 000	69 495 185 125	15,22
CSUD	2 397 680 000	5 000 000 000	7 397 680 000	1,62
ESPA	-	10 000 000 000	10 000 000 000	2,19
FAD	46 071 870 073	5 412 347 429	51 484 217 502	11,28
FED	-	31 571 719 382	31 571 719 382	6,92
FGAV	-	3 000 000 000	3 000 000 000	0,66
FIDA	6 811 623 903	-	6 811 623 903	1,49
FKDEA	3 756 260 908	-	3 756 260 908	0,82
FMO	-	104 234 428	104 234 428	0,02
FND	-	683 630 064	683 630 064	0,15
FSAU	758 472 231	-	758 472 231	0,17
GTZ	-	1 801 490 131	1 801 490 131	0,39
INDE	1 937 322 174	-	1 937 322 174	0,42
ITAL	3 597 805 734	4 628 661 484	8 226 467 218	1,80
JAPN	-	8 000 000 000	8 000 000 000	1,75
KFW	-	10 543 440 293	10 543 440 293	2,31
LUXE	-	4 777 300 567	4 777 300 567	1,05
NATIXIS	6 959 367 446	-	6 959 367 446	1,52
OPEP	6 264 967 977	-	6 264 967 977	1,37
PNUD	-	111 350 000	111 350 000	0,02
Portugal	5 278 617 111	-	5 278 617 111	1,16
USAI	-	48 775 557 620	48 775 557 620	10,68
Total général	241 475 052 265	215 074 423 862	456 549 476 127	100

Pour la gestion 2017, la Chine est le principal bailleur du Sénégal. Sa part dans le total des dépenses ordonnancées s'élève à 69,50 milliards de F CFA, soit 15,22%. Il est suivi de l'AID pour un montant de 65,23 milliards de F CFA, soit 14,29% et du FAD pour 51,48 milliards de F CFA, soit 11,28%.

Le tableau n°59 ci-dessous retrace l'état d'exécution des crédits d'investissement sur ressources externes.

Tableau n°59 : Situation d'exécution des dépenses d'investissement sur ressources externes

En F CFA

Bailleurs	Prévisions	Exécution	Taux d'exécution (%)
ABUD	2 000 000 000	1 147 084 102	57,35
ACDI	12 788 888 000	2 046 024 787	16
AID	34 766 000 000	65 225 119 490	187,61
AUTR	500 000 000	2 143 897 061	428,78
BDEA	3 611 000 000	7 289 205 385	201,86

Bailleurs	Prévisions	Exécution	Taux d'exécution (%)
BEI	4 500 000 000	0	0
BELG	4 664 429 000	9 646 820 507	206,82
BID	29 481 000 000	35 241 368 365	119,54
BIDC	1 000 000 000	0	0
BOAD	12 541 000 000	18 187 812 313	145,03
BRE	12 009 000 000	0	0
CDEA	1 000 000 000	0	0
CFD	37 759 193 000	27 883 240 037	73,84
CHINE	37 800 000 000	69 495 185 125	183,85
CSUD	6 253 000 000	7 397 680 000	118,31
ESPA	1 452 000 000	10 000 000 000	688,71
FAD	33 200 000 000	51 484 217 502	155,07
FCES	2 600 000 000	0	0
FED	46 357 000 000	31 571 719 382	68,11
FEM	4 727 000 000	0	0
FGAV	2 019 165 000	3 000 000 000	148,58
FIDA	9 225 000 000	6 811 623 903	73,84
FKDEA	3 500 000 000	3 756 260 908	107,32
FM	4 400 000 000	0	0
FMO	6 830 000 000	104 234 428	1,53
FND	3 100 000 000	683 630 064	22,05
FNUA	1 160 000 000	0	0
FRCE	2 436 767 000	0	0
FSAU	4 543 000 000	758 472 231	16,70
GTZ	1 000 000 000	1 801 490 131	180,15
INDE	9 404 000 000	1 937 322 174	20,60
ITAL	5 622 000 000	8 226 467 218	146,33
JAPN	7 861 000 000	8 000 000 000	101,77
KFW	17 021 000 000	10 543 440 293	61,94
LUXE	9 208 854 000	4 777 300 567	51,88
MI	50 000 000	0	0
NATIXIS	0	6 959 367 446	Na
OMS	535 000 000	0	0
ONUD	200 000 000	0	0
ONUS	30 000 000	0	0
OPEP	4 450 000 000	6 264 967 977	140,79
PAM	340 000 000	0	0
PME	4 000 000 000	0	0
PNUD	964 000 000	111 350 000	11,55
Portugal	0	5 278 617 111	Na
TUR	6 500 000 000	0	0
UEMOA	2 518 000 000	0	0
UNIC	1 858 000 000	0	0
USAI	39 214 704 000	48 775 557 620	124,38
Total général	437 000 000 000	456 549 476 127	104,47

Les taux d'exécution les plus importants sont réalisés dans le cadre de la coopération avec L'Espagne, l'Autriche et la Belgique avec, respectivement, 688,71%, 428,78% et 206,82%.

Les projets financés par les bailleurs BEI, BIDC, BRE, CDEA, FCES, FEM, FM, FNUA, FRCE, MI, OMS, ONUD, ONUS, PAM, PME, TUR, UEMOA et UNIC n'enregistrent aucun décaissement.

Le MEFP explique « *l'absence de décaissement sur les projets financés par les bailleurs en question (...), pour l'essentiel, par le fait que les conventions sont signées entre 2016 et 2017. Compte tenu de la lenteur dans les procédures d'entrée en vigueur et de satisfaction des conditions de décaissement, les premiers décaissements de ces projets sont généralement intervenus en 2018.* ».

Pour les projets financés par les bailleurs tels que FMO, PNUD, ACDI, FSAU, INDE et FND le niveau d'exécution des ressources est très faible avec des taux respectifs de 1,53%, 11,55%, 16,00%, 30,34%, 20,60% et 22,05%.

Cette faiblesse résulte, selon le MEFP, de « *la lenteur des procédures de mise en œuvre due aux délais très longs pour la délivrance des avis de non objection des partenaires techniques et financiers* ».

Les projets financés par les bailleurs NATIXIS et Portugal connaissent des exécutions de 6,96 milliards de F CFA et 5,28 milliards de F CFA alors qu'il n'y avait aucune prévision de tirage.

2.2.3. Récapitulation générale des dépenses en capital

En 2017, les dépenses d'investissement, toutes sources confondues, s'élèvent à 1 102,40 milliards de F CFA.

Le tableau n°60 ci-dessous présente la récapitulation de ces dépenses.

Tableau n°60 : Récapitulation générale des dépenses en capital en 2017

En milliards de F CFA

Libellés	Crédit de la gestion	Dépenses	Taux d'exécution (%)	Part (%)
Investissements exécutés par l'Etat	152,82	87,53	57,28	7,94
Transferts en capital	680,18	558,32	82,08	50,65
Investissements sur ressources externes	437,00	456,55	104,47	41,41
Total	1 270,00	1 102,40	86,80	100

Au total, les investissements sur ressources externes, d'un montant de 456,55 milliards de F CFA, sont exécutés à 104,47%. Les investissements sur ressources internes exécutés par l'Etat et les transferts en capital s'élèvent respectivement à 87,53 milliards de F CFA et à 558,32 milliards de F CFA, soit des taux d'exécution de 57,28% et 82,08%.

Les réalisations sur ressources extérieures représentent 41,41% des dépenses d'investissement. L'Etat a financé 58,59% du total des investissements dont 50,65% de subventions à d'autres organismes.

CHAPITRE II : OPERATIONS DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

La loi de finances pour 2017 a arrêté les prévisions de ressources et de charges des comptes spéciaux du Trésor à 111,85 milliards de F CFA. Par rapport à 2016, les CST enregistrent une hausse de 14,10 milliards de F CFA imputable au relèvement des recettes du FNR pour un montant de 12 milliards de F CFA et à l'augmentation des remboursements des prêts aux logements accordés aux agents de l'Etat pour un montant de 2,1 milliards de F CFA.

En 2017, les recettes et les dépenses des CST s'élèvent respectivement à 103,40 milliards de FCFA et à 104,10 milliards de FCFA.

1. Ressources des comptes spéciaux du Trésor

Les recettes des CST prévues à 111,85 milliards de F CFA sont composées de ressources affectées pour 105,35 milliards de F CFA et de subventions du budget général pour 6,5 milliards de F CFA représentant respectivement 94,19% et 5,81% des prévisions.

La comparaison entre les prévisions et les réalisations de recettes des comptes spéciaux du Trésor figure au tableau n°61 suivant :

Tableau n°61 : Comparaison entre prévisions et réalisations des recettes des CST en 2017

En milliards de F CFA

Catégories de comptes	Recettes		Taux d'exécution (%)	Parts (%)
	Prévisions	Réalisations		
Comptes d'affectation spéciale	90,65	95,60	105,46	92,46
Comptes de commerce	0,15	0	0	0
Comptes de prêts*	19,75	7,80	39,49	7,54
Comptes d'avances	0,80	0	0	0
Compte de garantie et aval	0,50	0	0	0
Total	111,85	103,40	92,45	100

(*) dont subvention

Prévues à hauteur de 111,85 milliards de F CFA, les recettes sont réalisées à 103,40 milliards de F CFA, soit une exécution de 92,45%, dégageant ainsi une moins-value nette de 8,45 milliards de F CFA.

Seuls les comptes d'affectation spéciale et les comptes de prêts ont réalisé des recettes pour respectivement 95,60 milliards de F CFA et 7,80 milliards de F CFA, soit des parts de 92,46% et 7,54%.

- **Les plus-values de recettes**

En 2017, la répartition des plus-values de recettes sur CST est retracée au tableau n°62 qui suit.

Tableau n°62 : Répartition des plus-values de recettes sur CST en 2017

En F CFA

Comptes spéciaux du Trésor	Recettes			
	Prévisions	Réalisations	Plus-value recettes	Part en (%)
Fonds National de retraite	89 000 000 000	93 641 230 166	4 641 230 166	90,21
Frais de contrôle des stés à particip publi	500 000 000	542 526 443	42 526 443	0,83
Caisse d'encouragement à la pêche	950 000 000	1 411 445 706	461 445 706	8,97
Total	90 450 000 000	95 595 202 315	5 145 202 315	100

Les comptes d'affection spéciale « Fonds national de Retraite », « Frais de Contrôle des Sociétés à participation publique majoritaire » et « Caisse d'encouragement à la pêche » concentrent l'essentiel des plus-values enregistrées. En effet, prévues respectivement à 89 milliards de F CFA, 0,50 milliard de F CFA et 0,95 milliard de F CFA, ces comptes ont réalisé des recettes de 93,64 milliards de F CFA, 0,54 milliard de F CFA et 1,41 milliard de F CFA ; d'où une plus-value globale de 5,14 milliards de F CFA.

- **Les moins-values de recettes**

Des moins-values sont constatées dans l'exécution des CST, comme l'indique le tableau n°63 ci-dessous.

Tableau n°63 : Répartition des moins-values de recettes sur CST en 2017

En F CFA

Comptes spéciaux du Trésor	Recettes			
	Prévisions	Réalisations	Moins-value recettes	Part en (%)
Fonds de lutte contre l'incendie	200 000 000	500 000	- 199 500 000	1,47
Opérations armées à carc ind et comm	150 000 000	-	- 150 000 000	1,10
Prets collectivités locales	800 000 000	-	- 800 000 000	5,88
Prets à divers organismes	850 000 000	-	- 850 000 000	6,25
Prets aux particuliers	18 100 000 000	7 803 269 511	- 10 296 730 489	75,73
Avances aux collectivités locales	800 000 000	-	- 800 000 000	5,88
Garantie et avals	500 000 000	-	- 500 000 000	3,68
Total	21 400 000 000	7 803 769 511	- 13 596 230 489	100

Le montant total des moins-values de recettes s'élève à 13,60 milliards de F CFA. Ce montant est plus important qu'en 2016 où il s'élevait à 8,60 milliards de F CFA, soit une dégradation de 5 milliards de F CFA.

Ces moins-values de recettes concernent principalement les comptes « Prêts aux particuliers » pour 10,30 milliards de F CFA, soit 75,73%, « Prêts à divers organismes » pour 0,85 milliard de F CFA, soit 6,25%, « Avances aux collectivités locales » et « Prêts aux collectivités locales » pour le même montant de 0,80 milliard de F CFA, soit 5,88% chacun, et le compte « Garanties et avals » pour 0,50 milliard de F CFA, soit 3,68%.

En 2017, la subvention destinée au compte de prêts aux particuliers n'a pas été mobilisée contrairement à 2016 où les réalisations étaient de 2,84 milliards de F CFA.

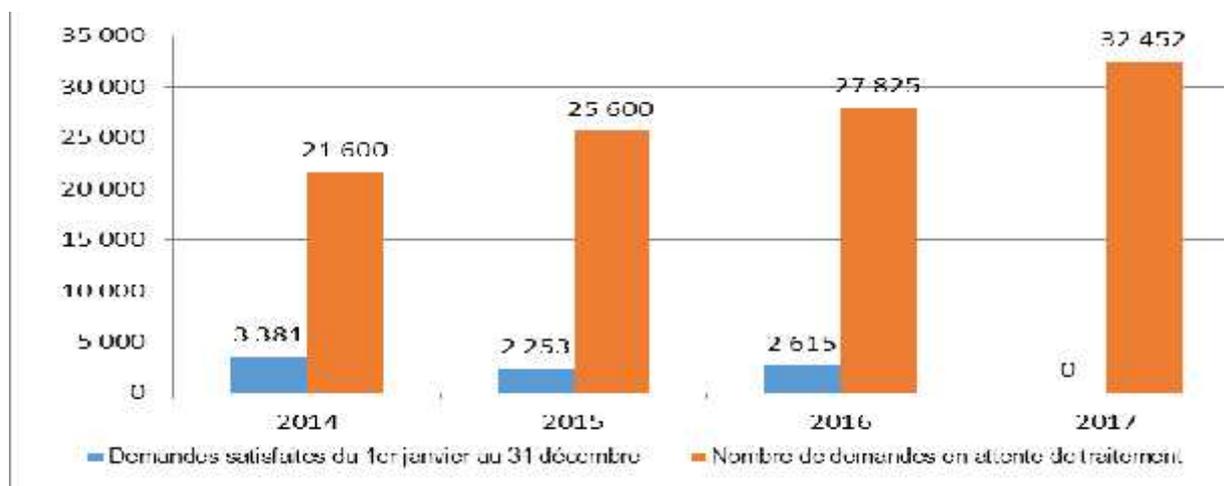
Cette situation est paradoxale au vu du stock de 32 452 demandes en instance correspondant à un montant de 162,26 milliards de F CFA.

L'évolution de la situation des demandes de prêts de 2014 à 2017 est indiquée au tableau n°64 et au graphique n°18 ci-dessous.

Tableau n°64 : Evolution des demandes de prêts de 2014 à 2017

Nature	2014	2015	2016	2017
Demandes satisfaites du 1er janvier au 31 décembre	3 381	2 253	2 615	0
Nombre de demandes en attente de traitement	21 600	25 600	27 825	32 452
Date d'apurement	mars 2008	mars 2009	mars 2010	mars 2010

Graphique n°18: Evolution des demandes de prêts de 2014 à 2017



Outre le non-octroi de prêt DMC en 2017, la Cour constate la persistance de lenteurs dans l'apurement des demandes ; la dernière date d'apurement remontant à mars 2010. Ce faible taux de traitement des demandes entraîne un cumul important du stock en attente de traitement.

Interpellé en 2016 par la Cour, le MEFP, pour faire face au stock de demandes de prêts de plus en plus pesant sur les finances publiques, a déclaré avoir initié la réflexion sur l'externalisation des prêts aux logements par l'implication du système bancaire.

La Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS) a été retenue et les deux parties devaient travailler sur un projet de convention.

Ledit projet de convention fait actuellement l'objet d'une circularisation au niveau des services concernés. En attendant sa validation, le MEFP a « *jugé nécessaire de ne pas poursuivre l'instruction des dossiers de demandes de prêt DMC. Des efforts sont en train d'être faits pour apurer ces instances. Le défaut de mobilisation de la subvention s'explique par le souci de respecter le déficit budgétaire* ».

La Cour relève que le défaut de mobilisation de la subvention ne contribue pas à l'apurement des instances.

2. Charges des comptes spéciaux du Trésor

Prévues à 111,85 milliards de F CFA, les dépenses des comptes spéciaux du Trésor ont été exécutées à hauteur de 104,10 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 93,07%.

La comparaison entre les prévisions et les réalisations de dépenses des comptes spéciaux du Trésor est présentée au tableau n°65 suivant :

Tableau n°65 : Comparaison entre les prévisions et les réalisations de dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor en 2017

En milliards de F CFA

Catégories de comptes	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)	Parts (%)
Comptes d'affectation spéciale	90,65	102,36	112,92	98,33
Comptes de commerce	0,15	0,00	0,00	0,00
Comptes de prêts	19,75	1,74	8,81	1,67
Comptes d'avances	0,80	0,00	0,00	0,00
Garantie et avals	0,50	0,00	0,00	0,00
Total	111,85	104,10	93,07	100

Seuls les comptes d'affectation spéciale et les comptes de prêts ont réalisé des dépenses pour 102,36 milliards de F CFA et 1,74 milliard de F CFA, soit des parts respectives de 98,33% et 1,67%.

Les taux de réalisation de ces comptes sont respectivement de 112,92% et 8,81%.

3. Solde des comptes spéciaux du Trésor

A l'exécution, les CST ont dégagé un solde débiteur de 0,70 milliard de F CFA résultant des recettes d'un montant de 103,40 milliards de F CFA et des dépenses qui s'élèvent à 104,10 milliards de F CFA.

La situation d'exécution des CST est retracée au tableau n°66 suivant :

Tableau n°66 : Situation d'exécution des comptes spéciaux du Trésor en 2017*En milliards de F CFA*

Catégories de comptes	Recettes	Dépenses	Solde
Comptes d'affectation spéciale	95,60	102,36	- 6,76
Comptes de commerce	0	0	0
Comptes de prêts	7,80	1,74	6,06
Comptes d'avances	0	0	0
Total	103,40	104,10	- 0,70

Le solde global d'exécution des CST de - 0,70 milliard de F CFA résulte du solde débiteur des comptes d'affectation spéciale pour 6,76 milliards de F CFA et du solde créditeur des comptes de prêts pour 6,06 milliards de F CFA.

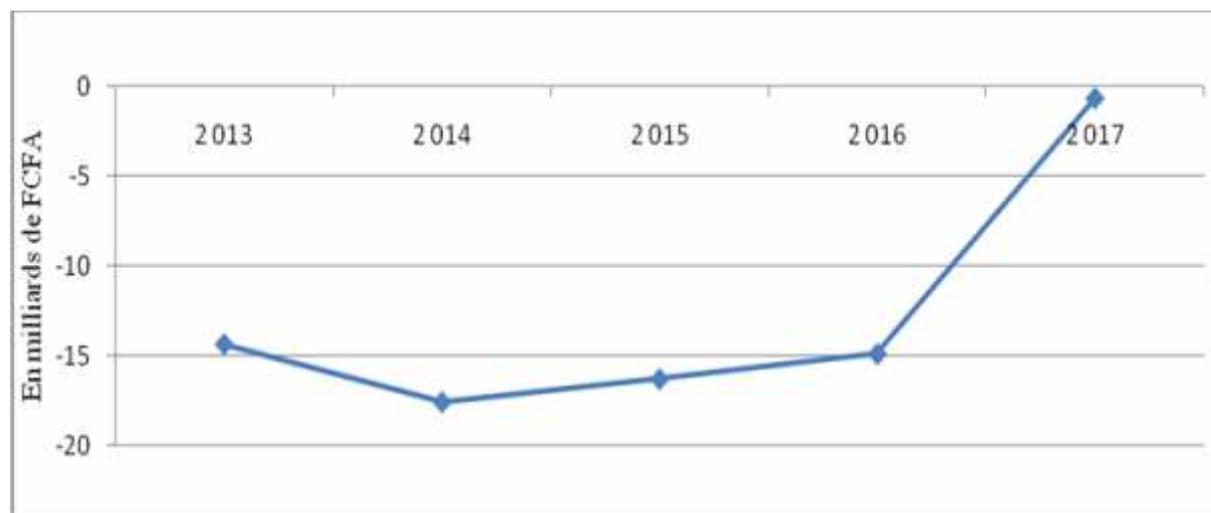
De 2013 à 2017, le solde des CST a évolué comme indiqué au tableau n°67 ci-dessous:

Tableau n°67 : Evolution du solde global des CST de 2013 à 2017*En milliards de F CFA*

Années	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
Recettes	71,32	73,63	75,28	89,72	103,40
Dépenses	85,69	91,22	91,59	104,63	104,10
Soldes CST	- 14,37	- 17,59	- 16,31	- 14,91	- 0,70

Entre 2013 et 2014, le solde d'exécution des CST s'est dégradé, passant de -14,37 milliards de F CFA à -17,59 milliards de F CFA. Cependant, de 2014 à 2017, une amélioration continue du solde est notée passant de -17,59 à - 0,70 milliard de F CFA.

L'évolution des soldes d'exécution des CST est illustrée par le graphique n°19 suivant :

Graphique n°19 : Evolution du solde global des Comptes spéciaux du Trésor de 2013 à 2017

3.1. Comptes d'affectation spéciale

Les opérations des comptes d'affectation spéciale sont exécutées à hauteur de 95,60 milliards de F CFA en recettes et 102,36 milliards de F CFA en dépenses, soit un solde débiteur de 6,76 milliards de F CFA.

Le tableau n°68 qui suit montre l'évolution des résultats d'exécution des comptes d'affectation spéciale de 2016 à 2017.

Tableau n°68 : Exécution des comptes d'affectation spéciale entre 2016 et 2017

En milliards de F CFA

Comptes d'affectation spéciale dont	Recettes			Dépenses			Solde au 31/12/2017
	2016	2017	Variation (%)	2016	2017	Variation (%)	
Fonds National de retraite	77,365	93,641	21,04	92,150	101,036	9,64	- 7,395
Frais de contrôle des entreprises pub	0,465	0,542	16,56	0,458	0,367	- 19,87	0,175
Caisse d'encouragement à la pêche	1,156	1,411	22,06	1,087	0,954	- 12,24	0,457
Fonds de lutte c/ incendies	0,001	0,001	-50,00	0	0	Na	0,001
Total	78,987	95,595	21,03	93,695	102,357	9,24	- 6,762

En 2017, le solde des comptes d'affectation spéciale est de -6,76 milliards de F CFA. Il s'est amélioré de 7,95 milliards de F CFA par rapport à 2016 où il était de -14,71 milliards de F CFA.

Le solde négatif des comptes d'affectation spéciale s'explique essentiellement par celui du FNR qui est de - 7,4 milliards de F CFA environ.

Par rapport à 2016, la variation pour les recettes est de 21,03% et de 9,24% pour les dépenses, soit une différence nette de 11,79 points pouvant expliquer la forte amélioration du solde de ces comptes.

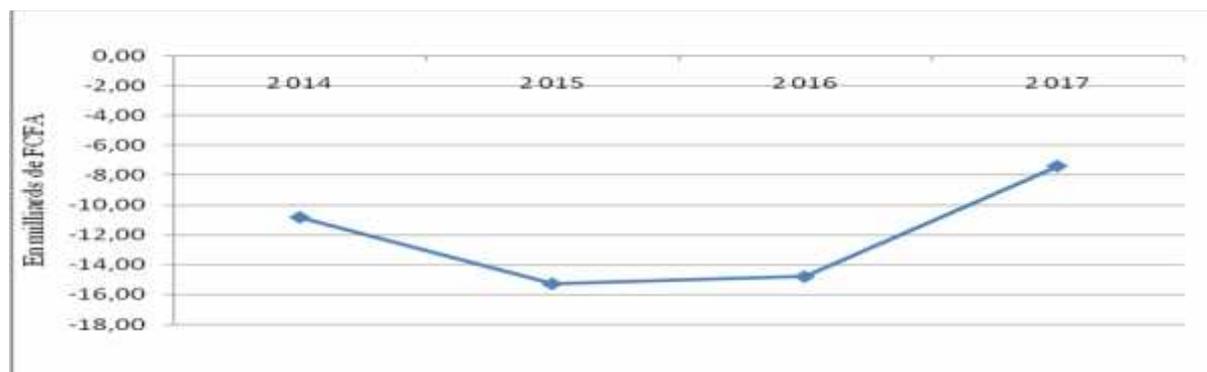
3.1.1. Fonds national de retraite (FNR)

Les ressources et les charges du FNR sont prévues pour 89 milliards de F CFA. A l'exécution, ce compte a réalisé des recettes d'un montant de 93,64 milliards de F CFA et des dépenses de 101,04 milliards de F CFA, soit un solde débiteur de 7,40 milliards de F CFA.

L'évolution des réalisations de recettes et de dépenses ainsi que des soldes des opérations de l'année pour le FNR, de 2014 à 2017, est illustrée par le tableau n°69 et le graphique n°20 ci-dessous :

Tableau n°69 : Evolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR de 2014 à 2017*En milliards de F CFA*

FNR	2 014	2 015	2016	2 017
Recettes	64,24	64,59	77,37	93,64
Dépenses	75,06	79,85	92,15	101,04
Soldes	-10,82	-15,26	-14,78	-7,4
Variation du solde	Na	-4,44	0,48	7,38

Graphique n°20 : Évolution du solde du FNR de 2014 à 2017

Le solde du FNR est débiteur de 2014 à 2017, passant de 10,82 milliards de F CFA à 7,40 milliards de F CFA. De 2014 à 2016, ce solde s'est dégradé passant de -10,82 milliards de F CFA à -15,26 milliards de F CFA.

En 2016, face au retour du déficit, le MEFP avait présenté un plan de réforme comportant quatre axes : réforme paramétrique, régime complémentaire, épargne-retraite facultative, et réforme institutionnelle.

En 2017, bien que toujours débiteur, il connaît une nette amélioration passant de -14,78 milliards de F CFA à -7,40 milliards de F CFA.

3.1.2. Autres comptes d'affectation spéciale

Avec des recettes totales d'un montant de 1,96 milliard de F CFA contre des dépenses totales de 1,32 milliard de F CFA, le solde global des autres comptes d'affectation spéciale est créditeur de 0,64 milliard de F CFA.

Il convient de signaler que les comptes d'affectation spéciale « *Frais de contrôle des entreprises publiques* », « *Caisse d'encouragement à la pêche* » et « *Fonds de lutte contre l'incendie* », dont les soldes sont créditeurs respectivement de 0,175 milliard de F CFA, 0,457 milliard de F CFA et de 500 000 F CFA, n'ont pu atténuer l'incidence négative du solde du FNR sur le solde global des comptes d'affectation spéciale qui est débiteur.

3.2. Autres comptes spéciaux du Trésor

Exécutés à hauteur de 7,80 milliards de F CFA en recettes et 1,74 milliard de F CFA en dépenses, les autres comptes spéciaux du Trésor ont dégagé un solde créditeur de 6,06 milliards de F CFA qui est égal au solde débiteur des comptes de prêts.

La situation d'exécution des autres comptes spéciaux du Trésor est retracée dans le tableau n°70 suivant :

Tableau n°70 : Situation d'exécution des autres comptes spéciaux du Trésor en 2017

En milliards de F CFA

Catégories de comptes	Recettes			Dépenses			Solde
	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution %	
Comptes de commerce	0,15	0	0	0,15	0	0	0
Comptes de prêts	19,75	7,80	39,49	19,75	1,74	8,81	6,06
Comptes d'avances	0,80	0	0	0,80	0	0	0
Comptes de garantie et d'aval	0,50	0	0	0,50	0	0	0
Total	21,20	7,80	36,79	20,70	1,74	8,41	6,06

3.2.1. Comptes de commerce

En 2017, parmi les comptes de commerce, seul le compte « *Opérations à caractère industriel et commercial des armées* » a enregistré des prévisions pour un montant de 0,15 milliard de F CFA en recettes et en dépenses. Cependant, aucune réalisation n'est notée.

3.2.2. Comptes de prêts

Pour des prévisions de 19,75 milliards de F CFA en recettes et en dépenses, les recettes des comptes de prêts s'élèvent à 7,80 milliards de F CFA. Les dépenses, quant à elles, s'élèvent à 1,74 milliards de F CFA, d'où un solde créditeur de 6,06 milliards de F CFA.

Dans cette catégorie, seul le compte « prêts aux particuliers » a enregistré des recettes d'un montant de 7,80 milliards de F CFA et des dépenses pour un montant de 1,74 milliard de F CFA, d'où un solde créditeur de 6,06 milliards de F CFA.

Quant aux comptes de « Prêts aux collectivités locales » et « Prêts à divers organismes », ils n'ont réalisé aucune opération en dépit de prévisions en recettes et en dépenses respectivement de 0,80 milliard de F CFA et 0,85 milliards de F CFA.

De 2013 à 2017, les soldes des comptes de prêts ont évolué comme indiqué au tableau n°71 qui suit.

Tableau n°71 : Opérations des comptes de prêts de 2013 à 2017*En milliards de F CFA*

Compte de prêts	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes	5,65	8,06	9,30	10,73	7,80
Dépenses	15,30	15,34	10,54	10,93	1,74
Solde de l'année	- 9,65	- 7,28	- 1,24	- 0,20	6,06

De 2013 à 2016, les recettes des comptes de prêts ont augmenté progressivement passant de 5,65 milliards de F CFA à 10,73 milliards de F CFA. Cependant, en 2017, elles ont baissé pour atteindre 7,8 milliards de F CFA.

S'agissant des dépenses, elles ont légèrement augmenté entre 2013 et 2014 en passant de 15,30 milliards de F CFA à 15,34 milliards de F CFA. Une baisse à 10,54 milliards de F CFA est notée en 2015 suivie d'une légère hausse en 2016 avec 10,93 milliards de F CFA puis elles ont chuté en 2017 pour atteindre 1,74 milliard de F CFA.

De 2013 à 2016, la dégradation du solde s'atténue d'année en année passant de -9,65 milliards de F CFA à -0,20 milliard de F CFA. En 2017, le solde devient positif et s'établit en définitive à 6,06 milliards de F CFA.

3.2.3. Comptes d'avances

Depuis 2014, la situation d'exécution des comptes d'avances n'a pas évolué. Un montant prévisionnel de 0,8 milliard de F CFA est annuellement reconduit mais à la fin de la gestion, aucune réalisation de recette et de dépense n'est enregistrée.

3.2.4. Comptes de garanties et d'avaux

Les recettes et les dépenses des comptes de garanties et d'avaux sont prévues pour 0,5 milliard de F CFA. A l'exécution, aucune réalisation n'a été relevée.

4. Pertes et profits des comptes spéciaux du Trésor

L'article 9 de la loi n° 2016-35 du 23 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 dispose que « les soldes des comptes d'affectation spéciale, au 31 décembre 2017 ne seront pas reportés, à l'exception du **solde créditeur du compte « Fonds national de Retraite »** ».

Les pertes et profits des comptes d'affectation spéciale sont retracés au tableau n°72 ci-dessous.

Tableau n°72 : Pertes et profits sur comptes spéciaux du Trésor en 2017*En F CFA*

Comptes spéciaux du Trésor	Recettes	Dépenses	Profits	Pertes
Fonds national de retraite	93 641 230 166	101 036 413 438		7 395 183 272
Autres comptes d'affectation spéciale				
Frais de contrôle des entreprises pub	542 526 443	367 519 783	175 006 660	
Caisse d'encouragement à la pêche	1 411 445 706	953 540 964	457 904 742	
Fonds de lutte c/ incendies	500 000	0	500 000	
Total	1 954 472 149	1 321 060 747	633 411 402	7 395 183 272

Pour la gestion 2017, le FNR enregistre une perte de 7 395 183 272 F CFA alors que les autres comptes d'affectation spéciale comptabilisent des profits de 633 411 402 F CFA.

Ainsi il en résulte une perte nette, sur les opérations des CST, s'élevant à 6 761 771 870 F CFA.

CHAPITRE III : PERTES ET PROFITS SUR LES OPERATIONS DE TRESORERIE

Le Projet de Loi de Règlement dispose en son article 12 que les pertes et profits résultant de la gestion des opérations de trésorerie au 31 décembre 2017 sont arrêtés comme suit :

- Profits : 0 F CFA
- Pertes : 1 353 933 919 F CFA
- Perte nette : 1 353 933 919 F CFA

Les pertes constatées résultent des opérations de « *remises débitants de timbres* », de « *litiges douaniers à régulariser* » et de « *remboursements de retenues à la source* » comme indiqué au tableau n°73 qui suit.

Tableau n°73 : Pertes et profits résultant des opérations de trésorerie en 2017

En F CFA

OPERATIONS	DEBIT	CREDIT	PERTES	PROFIT
Remise débitants timbres	2 244 180	2 167 630	76 550	
Litiges douaniers à régulariser	567 427 320	0	567 427 320	
Remb. retenue à la source	786 430 049	0	786 430 049	
Total	1 356 101 549	2 167 630	1 353 933 919	0
Perte nette			-1 353 933 919	

En définitive, le résultat de l'année à transférer au *Compte permanent des découverts du Trésor*, conformément à l'article 36 de la loi organique n°2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de Finances, s'établit ainsi qu'il est indiqué au tableau n°74 ci-dessous :

Tableau n°74: Compte de résultat de l'année

En F CFA

Nature	Recettes/ Profits	Dépenses/ Pertes	Résultats
Budget général	322 924 111 666	0	322 924 111 666
Comptes Spéciaux du Trésor	0	6 761 771 870	- 6 761 771 870
Opérations de trésorerie	0	1 353 933 919	- 1 353 933 919

DEUXIEME PARTIE : GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

L'examen de la gestion des autorisations budgétaires a pour objectif de s'assurer de la régularité des opérations d'exécution des lois de finances.

Cette partie comprend un premier chapitre sur la gestion du budget général et un second sur la gestion des comptes spéciaux du Trésor.

CHAPITRE I : GESTION DU BUDGET GENERAL

L'examen de la gestion du budget général porte sur la régularité de la gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires et aux dépenses d'investissement.

1. Gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires

L'analyse de la gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires porte sur les modifications et l'utilisation des crédits. Les modifications en cours de gestion concernent le montant et la répartition tandis que l'utilisation fait ressortir les dépassements de crédits et les crédits non consommés.

1.1. Modifications des crédits en cours de gestion

1.1.1. Modifications du montant des crédits

Le montant des crédits initiaux ouverts au titre de la dette publique n'a pas été modifié en cours de gestion. Il est arrêté à 680 milliards de F CFA par la LFI. Ce montant se répartit entre la dette publique extérieure pour 263,02 milliards de F CFA et la dette publique intérieure pour 416,98 milliards de F CFA.

En 2017, des crédits supplémentaires affectés aux dépenses ordinaires ont été ouverts à titre d'avances dans le budget de l'Etat par les décrets n° 2017-1357 du 16 juin 2017, n° 2017-1482 du 09 août 2017 et n° 2017-2196 du 28 novembre 2017 pour des montants respectifs de 7 180 000 000 F CFA, 3 165 000 000 F CFA et 17 643 829 116 F CFA (cf. annexe 1). Ces crédits d'un montant total de 27 988 829 116 F CFA concernent aussi bien les dépenses de fonctionnement (titre 3) que les autres transferts courants (titre 4).

En 2017, les annulations de crédits sur les dépenses de fonctionnement sont d'un montant total de 22 140 891 819 F CFA (cf. annexe2).

Par ailleurs, la Cour relève que les décrets d'avances, suivant les visas, ont été pris sur la base de la loi organique n°2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances. Or, le Projet de loi de règlement propose la ratification subséquente des ouvertures de crédits sur la base des dispositions de la loi organique n°2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances.

De même, le décret d'avances n°2017-1357 du 16 juin 2017 vise, dans son rapport de présentation, l'annulation préalable de crédits sous l'empire de la loi organique n°2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances alors que les visas dudit décret se réfèrent à la loi organique n°2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances.

Or, les conditions posées par ces deux LOLF pour l'élaboration des décrets d'avances sont différentes.

Cette démarche du MEFP pose un problème de cohérence dans le régime juridique des ouvertures de crédits supplémentaires par voie réglementaire.

1.1.2. Modifications de la répartition des crédits

Selon le PLR, les actes modifiant la répartition des crédits relatifs aux dépenses courantes concernent les titres 2, 3 et 4 comme l'indique le tableau n°75 qui suit.

Tableau n°75 : Modifications réglementaires de la répartition des crédits par titre et par destination en 2017

En milliards de F CFA

Titres	Pouvoirs publics		Ministères		Dép. communes		Totaux	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Titre 2	-	-	2,24	2,21	-	0,03	2,24	2,24
Titre 3	0,57	0,26	15,20	7,22	1,63	25,34	17,40	32,82
Titre 4	7,27	0,02	9,06	4,23	4,60	1,26	20,93	5,51
Total	7,84	0,28	26,50	13,66	6,23	26,63	40,57	40,57
Part sur total (%)	19,32 (a)	0,69 (b)	65,32	33,67	15,36	65,64	100	100

(a) $19,32 = 7,84/40,57 \times 100$; (b) $0,69 = 0,28/40,57 \times 100$

Le montant total des modifications de crédits s'élève à 40,57 milliards de F CFA pour les augmentations comme pour les diminutions. Ces modifications concernent les Pouvoirs publics, les Ministères et les Dépenses communes.

Les augmentations se chiffrent pour le titre 2 à 2,24 milliards de F CFA, le titre 3 à 17,40 milliards de F CFA et le titre 4 à 20,93 milliards de F CFA. Quant aux diminutions, elles sont de 2,24 milliards de F CFA pour le titre 2, de 32,82 milliards de F CFA pour le titre 3 et de 5,51 milliards de F CFA pour le titre 4.

En définitive, il est important de souligner que les diminutions nettes de crédits des moyens des services (ministères et dépenses communes) d'un montant de 7,56 milliards de F CFA ont profité aux Pouvoirs publics.

1.1.2.1 Modifications réglementaires de la répartition des crédits selon le titre

Les modifications de la répartition des crédits par voie réglementaire s'élèvent à 40 570 118 031 CFA pour les augmentations comme pour les diminutions (cf. annexe3). Cette répartition des modifications est présentée au tableau n°76 suivant :

Tableau n°76 : Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses courantes par titre en 2017*En F CFA*

Titres	Augmentation	Part (%)	Diminution	Part (%)
Titre 2	2 239 541 077	5,52	2 239 541 077	5,52
Titre 3	17 399 738 351	42,89	32 819 496 954	80,90
Titre 4	20 930 838 603	51,59	5 511 080 000	13,58
Total Fonctionnement	40 570 118 031	100	40 570 118 031	100

- Augmentations de crédits

Les augmentations de crédits des dépenses courantes ont bénéficié aux dépenses de personnel pour 2,24 milliards de F CFA (5,52%), aux dépenses de fonctionnement pour 17,40 milliards de F CFA (42,89%) et aux dépenses de transfert pour 20,93 milliards de F CFA (51,59%).

- Diminutions de crédits

Les montants des diminutions de crédits affectent les dépenses de personnel pour 2,24 milliards de F CFA (5,52%), les dépenses de fonctionnement pour 32,82 milliards de F CFA (80,90%) et les autres transferts courants pour 5,51 milliards de F CFA (13,58%).

Par ailleurs, la Cour a constaté que l'arrêté de virement de crédit n°9744 du 12 juin 2017 présente un écart de 360 000 F CFA entre le montant de la provenance et celui de la destination.

L'écart provient de « l'interversion de chiffres 8 et 4 lors de l'élaboration manuelle de l'acte. En effet, sur la ligne 62 2 8 le montant de l'acte est 6 845 500 F cfa alors que dans le système, il est de 6 485 500 F CFA ». Cependant, « dans le système d'information, aucune différence n'a été relevée ».

1.1.2.2- Modifications réglementaires de la répartition des crédits selon la destination

Au vu des actes reçus par la Cour, les modifications réglementaires des crédits par section, tous titres confondus, se répartissent ainsi qu'il est indiqué au tableau n°77 ci-dessous.

Tableau n°77 : Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses courantes par section en 2017*En F CFA*

Sections	Augmentation	Part (%)	Diminution	Part (%)
21	7 331 408 843	18,07	286 408 843	0,71
22	460 084 000	1,13	-	0,00
27	50 000 000	0,12	-	0,00
Total Pouvoirs publics	7 841 492 843	19,33	286 408 843	0,71

Sections	Augmentation	Part (%)	Diminution	Part (%)
30	767 940 000	1,89	167 940 000	0,41
31	4 873 059 481	12,01	3 484 722 827	8,59
32	1 053 500 000	2,60	81 500 000	0,20
33	1 698 509 089	4,19	2 037 509 089	5,02
34	1 105 232 000	2,72	68 400 000	0,17
37	340 000 000	0,84	-	0,00
38	50 000 000	0,12	50 000 000	0,12
Total Administration générale	9 888 240 570	24,37	5 890 071 916	14,52
41	1 033 342 603	2,55	250 000 000	0,62
42	90 000 000	0,22	1 300 000 000	3,20
43	4 126 116 386	10,17	2 081 357 386	5,13
45	489 000 000	1,21	125 000 000	0,31
46	15 000 000	0,04	15 000 000	0,04
47	75 000 000	0,18	-	0,00
49	113 000 000	0,28	504 000 000	1,24
Total Action économique	5 941 458 989	14,64	4 275 357 386	10,54
50	2 758 195 495	6,80	2 758 195 495	6,80
52	2 095 550 000	5,17	14 550 000	0,04
53	1 326 500 000	3,27	333 500 000	0,82
54	586 656 718	1,45	65 622 718	0,16
56	81 892 166	0,20	23 112 166	0,06
58	475 000 000	1,17	15 000 000	0,04
59	895 711 250	2,21	191 711 250	0,47
62	25 000 000	0,06	-	0,00
65	29 550 000	0,07	-	0,00
68	24 000 000	0,06	6 000 000	0,01
75	2 281 370 000	5,62	89 370 000	0,22
82	90 000 000	0,22	-	0,00
Total Action culturelle et sociale	10 669 425 629	26,30	3 497 061 629	8,62
60	6 229 500 000	15,35	26 621 218 257	65,62
Total dépenses communes	6 229 500 000	15,35	26 621 218 257	65,62
Total général	40 570 118 031	100	40 570 118 031	100

- Augmentations de crédits

Les augmentations de crédits, pour la gestion 2017, s'élèvent à 40,57 milliards de F CFA et concernent aussi bien les Pouvoirs publics que les moyens des services. Les Ministères de l'Action culturelle et sociale, ceux de l'Action Administration générale, les Pouvoirs publics, les Dépenses communes et les Ministères de l'Action économique bénéficient respectivement des augmentations pour 10,67 milliards de F CFA, 9,89 milliards de F CFA, 7,84 milliards de

F CFA, 6,23 milliards de F CFA et 5,94 milliards de F CFA. Leurs parts respectives dans le total des augmentations sont de 26,30%, 24,37%, 19,33%, 15,35% et 14,64%.

- Diminutions de crédits

Les diminutions de crédits, d'un montant total de 40,57 milliards de F CFA, se répartissent comme suit :

- 26,62 milliards de F CFA, soit 65,62% pour les Dépenses communes ;
- 5,89 milliard de F CFA, soit 14,52% pour l'Action Administration générale ;
- 4,27 milliards de F CFA, soit 10,54% pour l'Action économique ;
- 3,50 milliards de F CFA, soit 8,62% pour l'Action culturelle et sociale ;
- 0,29 milliard de F CFA, soit 0,71% pour les Pouvoirs publics.

En définitive, il ressort de la différence entre les augmentations et les diminutions de crédits pour les Dépenses communes un montant net de 20,39 milliards de F CFA réparti entre les Ministères et institutions bénéficiaires.

1.2. Utilisation des crédits des dépenses ordinaires

Des dépassements et des crédits non consommés sont constatés dans l'utilisation des crédits alloués aux dépenses ordinaires du budget général pour respectivement 138,92 milliards de F CFA et 48,64 milliards de F CFA.

Le tableau n°78 ci-dessous présente l'utilisation de ces crédits.

Tableau n°78 : Utilisation des crédits des dépenses ordinaires en 2017

En milliards de F CFA

Titre	Dette publique		Pouvoirs publics		Ministères		Dépenses communes		Totaux	
	disponibles	dépassements	disponibles	dépassements	disponibles	dépassements	disponibles	dépassements	disponibles	dépassements
Titre 1	-	60,52							-	60,52
Titre 2	-	-	0,37	1,52	18,03	32,28	1,45	-	19,85	33,80
Titre 3	-	-	0,94	-	19,51	-	-	44,60	20,45	44,60
Titre 4	-	-	0,28	-	7,86	-	0,2	-	8,34	-
Total	-	60,52	1,59	1,52	45,40	32,28	1,65	44,60	48,64	138,92

1.2.1. Dépassements de crédits

En 2017, il n'y a pas eu de dépassements sur les crédits limitatifs contrairement aux crédits évaluatifs.

La LFI 2017 énumère, en son annexe 7, les dépenses auxquelles s'appliquent les crédits évaluatifs. Il s'agit :

- ✓ de chapitres de la dette publique ;
- ✓ des soldes et accessoires et des indemnités de logement pour toutes les sections ;
- ✓ de certaines dépenses des charges non réparties (section 60) du titre 3 notamment les « Frais d'actes et de contentieux de l'AJE » et les « Impôts et taxes payés par l'Etat ».

A l'intérieur des sections, les titres 1, 2 et 3 sont exécutés en dépassement pour un montant global de 138,92 milliards de F CFA. En effet, pour des crédits de la gestion affectés à ces titres de 1 178,84 milliards de F CFA, les dépenses réalisées se sont élevées à 1 317,76 milliards de F CFA.

La ventilation par titre des dépassements constatés sur la gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires est retracée au tableau n°79 ci-dessous.

Tableau n°79 : Répartition des dépassements de crédits par titre en 2017

En milliards de F CFA

Titres	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Taux de dépassement (%)	Parts (%)
Titre 1	680	740,52	60,52	8,90	43,56
Titre 2	401,66	435,46	33,80	8,42	24,33
Titre 3	97,18	141,78	44,60	45,89	32,11
Total	1 178,84	1 317,76	138,92	11,78	100

La dette publique et les dépenses de fonctionnement enregistrent les dépassements les plus importants pour des montants respectifs de 60,52 milliards de F CFA et 44,60 milliards de F CFA. Ces deux rubriques représentent 75,67% des dépassements. Toutefois, le taux de dépassement pour les dépenses de fonctionnement reste de loin le plus élevé avec 45,89%.

Quant aux dépenses de personnel, elles ont la part la plus faible dans le total des dépassements, soit 24,33% avec un montant de 33,80 milliards de F CFA.

Pour la gestion 2017, les crédits évaluatifs sont exécutés à 1 317,76 milliards de F CFA pour des crédits de la gestion de 1 178,84 milliards de F CFA, d'où des dépassements de 138,92 milliards de F CFA.

Sur la base des documents produits à la Cour, les dépassements sur crédits évaluatifs sont présentés par titre et par section au tableau n°80 suivant.

Tableau n°80 : Dépassements sur crédits évaluatifs en 2017

En F CFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Taux de dépassement (%)	Parts (%)
10 Dette Publique	680 000 000 000	740 523 442 894	60 523 442 894	8,90	43,57
Dépenses de personnel					
21 Présidence de la République	8 665 642 320	10 184 138 907	1 518 496 587	17,52	1,09
Total Pouvoirs Publics	8 665 642 320	10 184 138 907	1 518 496 587	17,52	1,09
30 Primature	2 848 584 980	3 220 361 171	371 776 191	13,05	0,27
32 Ministère des Forces armées	90 648 157 540	91 128 316 166	480 158 626	0,53	0,35
34 Ministère de la Justice	18 341 560 700	18 380 600 802	39 040 102	0,21	0,03
37 Ministère du Trav., du Dialogue soc, des org prof et relatinst	792 934 240	799 222 313	6 288 073	0,79	0
40 Ministère de la Pêche et l'Economie maritime	1 136 256 000	1 329 857 452	193 601 452	17,04	0,14
41 Ministère Infrast, Transpsterrest et du Désenclavement	595 635 920	669 625 493	73 989 573	12,42	0,05
44 Ministère de l'Energie et du Développement engrrenouv	190 184 400	261 198 397	71 013 997	37,34	0,05
45 Ministère du Commerce, du Sectinf, de la Cons, prompptsloc et PME	1 320 361 260	1 333 186 351	12 825 091	0,97	0,01
50 Ministère de l'Education nationale	266 262 583 000	293 247 971 284	26 985 388 284	10,13	19,42
59 Ministère de la formation prof ,de l'apprentissage et de l'artisanat	7 827 703 000	11 582 111 206	3 754 408 206	47,96	2,70
62 Ministère de l'élevage et des productions animales	1 931 877 000	2 186 020 120	254 143 120	13,16	0,18
63 Ministère des postes et des telecom	363 935 020	373 577 725	9 642 705	2,65	0,01
75 Ministère de l'Enseignement superieur et de la recherche	503 582 840	533 317 204	29 734 364	5,90	0,02
82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du dev des télé-services de l'Etat	228 579 740	229 269 351	689 611	0,30	0
Total Ministères	392 991 935 640	425 274 635 035	32 282 699 395	8,21	23,24
Total dépenses de personnel	401 657 577 960	435 458 773 942	33 801 195 982	8,41	24,43
60 Charges non réparties	97 180 802 520	141 778 408 920	44 597 606 400	45,89	32,10
Total	1 178 838 380 480	1 317 760 625 756	138 922 245 276	11,78	100

Les dépassements sur crédits évaluatifs s'élèvent à 138,92 milliards de F CFA contre 265,42 milliards de F CFA en 2016. Ils sont imputables à la dette publique pour un montant de 60,52 milliards de F CFA, aux dépenses de personnel pour un montant de 33,80 milliards de F CFA et aux dépenses de fonctionnement pour un montant de 44,60 milliards de F CFA.

Malgré une baisse substantielle notée en 2017, certaines sections enregistrent des dépassements récurrents dont l'importance est de nature à affecter la sincérité des prévisions. Il s'agit essentiellement de la dette publique, des dépenses communes, du Ministère de

l'Education nationale, du Ministère de la Formation professionnelle de l'Apprentissage et de l'Artisanat et de la Présidence de la République.

Suivant le MEFP, le dépassement de 60,52 milliards de FCFA enregistré sur la dette publique se compose de 20, 8 milliards pour la dette extérieure et 39,6 milliards pour la dette intérieure.

S'agissant de la dette extérieure, le dépassement net s'explique par des emprunts enregistrés après établissement du service prévisionnel et des économies sur le service du prêt Crédit Suisse et sur les fluctuations nettes de change.

Concernant la dette intérieure, les dépassements résultent des opérations de rachat de titres publics, des commissions payées sur le Sukuk 2016 et des titres émis en novembre et décembre non enregistrés dans le service prévisionnel transmis sur les émissions de 2017 et des fluctuations de change observées sur le dépôt koweïtien.

S'agissant des dépenses communes, le dépassement porte uniquement sur la ligne « impôts et taxes sur marchés financés sur ressources externes ».

Pour le Ministère de l'Education, le dépassement s'explique par les écarts notés dans les prévisions de la masse salariale par section.

L'évolution des dépassements sur crédits évaluatifs hors dette publique de 2014 à 2017 est indiquée au tableau n°81 ci-après :

Tableau n°81 : Evolution des dépassements sur crédits évaluatifs hors dette publique de 2014 à 2017

En milliards de F CFA

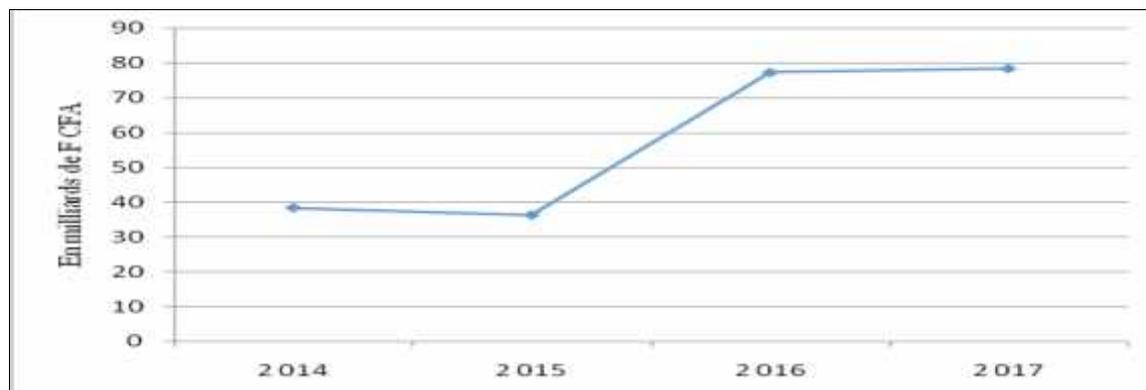
Crédits	2 014	2 015	2 016	2 017	Evolution 17/16 (%)
Personnel	38,43	15,45	36,64	33,80	-7,75
Fonctionnement	0	20,91	40,66	44,60	9,69
Total	38,43	36,36	77,30	78,40	1,42
Evolution (%)	Na	-5,39	112,60	1,42	

Les dépassements sur dépenses de personnel ont baissé de 22,98 milliards de F CFA de 2014 à 2015, puis ils ont subi une hausse de 21,19 milliards de F CFA en 2016. Cependant, ils ont légèrement baissé de 2,84 milliards de F CFA, entre 2016 et 2017, soit un taux d'évolution de -7,75%.

Inexistants en 2014, les dépassements sur crédits évaluatifs relatifs aux dépenses de fonctionnement passent, en 2015 et en 2016, respectivement à 20,91 milliards de F CFA et 40,66 milliards de F CFA, soit une hausse de 19,75 milliards de F CFA en valeur absolue et 94,45% en valeur relative. Cette tendance haussière s'est maintenue jusqu'en 2017 pour atteindre 44,60 milliards de F CFA, soit un taux d'évolution de 9,69%.

Le graphique n°21 ci-dessous illustre l'évolution de ces dépassements entre 2014 et 2017.

Graphique n°21 : Evolution des dépassements sur crédits évaluatifs de 2014 à 2017



Sur la période 2014 à 2017, les dépassements sur crédits évaluatifs passent de 38,43 milliards de F CFA à 78,40 milliards de F CFA, soit une augmentation globale de 39,97 milliards de F CFA.

L'évolution de ces dépassements est contrastée. Après une légère baisse de 2,07 milliards de F CFA entre 2014 et 2015, soit de 5,39%, les dépassements enregistrent une forte hausse de 40,94 milliards de F CFA en 2016, soit 112,60%. En 2017, ils augmentent de 1,10 milliard de F CFA, soit un taux d'évolution de 1,42% par rapport à la gestion 2016.

1.2.2. Crédits non consommés

Les crédits non consommés relatifs aux dépenses ordinaires s'élèvent à 48,64 milliards de F CFA.

- Selon la nature des crédits

La situation des crédits non consommés est retracée au tableau n°82 ci-dessous.

Tableau n°82 : Crédits non consommés par titre en 2017

En F CFA

Titres	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Taux de non consommation (%)	Parts (%)
Titre 2	184 342 422 040	164 486 787 282	19 855 634 758	10,77	40,82
Titre 3	234 778 080 281	214 328 706 131	20 449 374 150	8,71	42,04
Titre 4	312 411 341 199	304 074 120 744	8 337 220 455	2,67	17,14
Total	731 531 843 520	682 889 614 157	48 642 229 363	6,65	100

Les crédits non consommés concernent les dépenses de personnel pour 19,85 milliards de F CFA, les dépenses de fonctionnement pour 20,45 milliards de F CFA et les autres transferts

courants pour 8,34 milliards de F CFA, représentant respectivement 40,82%, 42,04% et 17,14% du total.

- **Selon la destination des crédits**

Les crédits non consommés sont répartis entre les sections comme indiqué au tableau n°83 qui suit.

Tableau n°83 : Crédits non consommés par section en 2017

En F CFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Taux de non consommation (%)	Parts (%)
21 Présidence de la République	35 146 052 025	33 929 461 006	1 216 591 019	3,46	2,50
25 Conseil constitutionnel	264 327 040	261 609 363	2 717 677	1,03	0,01
27 Cour suprême	1 065 084 000	1 049 375 169	15 708 831	1,47	0,03
28 Cour des Comptes	1 308 808 700	957 802 894	351 005 806	26,82	0,72
Total Pouvoirs Publics	37 784 271 765	36 198 248 432	1 586 023 333	4,20	3,26
30 Primature	3 847 227 498	3 728 679 755	118 547 743	3,08	0,24
31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	56 849 774 644	43 937 042 122	12 912 732 522	22,71	26,55
32 Ministère des Forces armées	28 899 272 357	27 296 940 399	1 602 331 958	5,54	3,29
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	81 076 442 137	71 963 825 148	9 112 616 989	11,24	18,73
34 Ministère de la Justice	8 448 769 518	6 873 472 827	1 575 296 691	18,65	3,24
35 Ministère de la Fonct pub, rat eff et renouv serv pub	1 393 717 208	1 284 068 864	109 648 344	7,87	0,23
37 Ministère du Travail, du Dialogue soc, des org of et relat inst	1 537 845 132	1 506 754 971	31 090 161	2,02	0,06
38 Ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et prom bonne gouv	840 984 086	620 738 340	220 245 746	26,19	0,45
Administration générale	182 894 032 580	157 211 522 426	25 682 510 154	14,04	52,80
40 Ministère de la Pêche et l'Economie maritime	577 794 527	475 652 603	102 141 924	17,68	0,21
41 Ministère Infrast, Transp terrestre et du Désenclavement	6 715 002 989	6 265 523 566	449 479 423	6,69	0,92
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural	29 188 428 982	27 632 372 882	1 556 056 100	5,33	3,20
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	42 276 485 075	37 301 539 268	4 974 945 807	11,77	10,23
44 Ministère de l'Énergie et du Développement enrg renouv	239 711 389	169 524 748	70 186 641	29,28	0,14
45 Ministère du Commerce, du Sect inf, de la Cons, prom pdts loc et PME	3 074 831 711	2 951 211 318	123 620 393	4,02	0,25
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	1 521 639 915	1 325 029 530	196 610 385	12,92	0,40
47 Ministère de l'Industrie et des Mines	545 319 833	440 258 241	105 061 592	19,27	0,22
49 Ministère du Tourisme et Transports aériens	808 983 936	555 459 369	253 524 567	31,34	0,52
Action Economique	84 948 198 357	77 116 571 525	7 831 626 832	9,22	16,10
50 Ministère de l'Éducation nationale	95 041 435 355	93 608 312 507	1 433 122 848	1,51	2,95
52 Ministère des Sports	6 963 432 454	6 613 996 277	349 436 177	5,02	0,72
53 Ministère de la Culture et de la Communication	13 335 452 809	13 097 871 364	237 581 445	1,78	0,49
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	85 552 820 427	83 365 122 150	2 187 698 277	2,56	4,50
55 Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la	3 133 131 304	2 605 197 665	527 933 639	16,85	1,09

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Taux de non consommation (%)	Parts (%)
Construction citoyenne					
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable	9 747 698 653	8 869 938 646	877 760 007	9,00	1,80
58 Ministère de la femme ,de la famille et de l'enfance	2 104 840 667	1 906 826 935	198 013 732	9,41	0,41
59 Ministère de la formation prof ,de l'apprentissage et de l'artisanat	8 788 757 266	8 635 137 680	153 619 586	1,75	0,32
62 Ministère de l'élevage et des productions animales	1 027 267 466	421 500 536	605 766 930	58,97	1,25
63 Ministère des postes et des telecom	272 381 421	239 887 585	32 493 836	11,93	0,07
65 Ministère de la gouv local ,du dev et de l'aménagement du territoire	1 465 680 110	1 372 052 554	93 627 556	6,39	0,19
68 Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	1 127 107 344	1 037 241 154	89 866 190	7,97	0,18
75 Ministère de l'Enseignement superieur et de la recherche	135 783 624 478	131 425 929 300	4 357 695 178	3,21	8,96
82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du dev des télé-services de l'Etat	6 152 025 588	5 405 232 130	746 793 458	12,14	1,54
Action Culturelle et sociale	370 495 655 342	358 604 246 483	11 891 408 859	3,21	24,45
Total Ministères	638 337 886 279	592 932 340 434	45 405 545 845	7,11	93,35
60 Charges non réparties	55 409 685 476	53 759 025 291	1 650 660 185	2,98	3,39
Total général	731 531 843 520	682 889 614 157	48 642 229 363	6,65	100

Les crédits non consommés en fin de gestion concernent les Pouvoirs publics et les moyens des services.

- Les Pouvoirs publics

Le montant des crédits non consommés des Pouvoirs publics s'élève à 1,59 milliard de F CFA, soit 3,26% du total des crédits non consommés de la gestion.

Les institutions concernées par ordre d'importance du montant des crédits non consommés en 2017 sont la Présidence de la République pour 1,22 milliard de F CFA et la Cour des Comptes pour 0,35 milliard de F CFA avec des parts respectives de 2,50% et 0,72%. Cependant, la Cour des Comptes a le taux de non consommation le plus élevé avec 26,82%.

- Les Moyens des services

Les crédits non consommés des moyens des services s'élèvent à 47,06 milliards de F CFA et sont répartis entre les ministères et les dépenses communes.

Les crédits non consommés des ministères s'élèvent à 45,41 milliards de F CFA, soit 93,35% du total des crédits non consommés des moyens des services.

Selon l'Action, les crédits non consommés des ministères en charge de l'Administration générale s'établissent à 25,68 milliards de F CFA, soit 52,80% de l'ensemble des crédits non consommés sur la gestion 2017.

Les ministères en charge de l'Action culturelle et sociale totalisent des crédits non consommés d'un montant de 11,89 milliards de F CFA, soit 24,45% du total.

Les ministères de l'Action économique enregistrent des crédits non consommés d'un montant de 7,83 milliards de F CFA, soit 16,10% du total.

En analysant l'ensemble des crédits non consommés sans distinction d'action, les principaux ministères ayant enregistré les parts les plus importantes sont les suivants :

- le Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur pour 12,91 milliards de F CFA, soit 26,55% ;
- le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique pour 9,11 milliards de F CFA, soit 18,73% ;
- le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan pour 4,97 milliard de F CFA, soit 10,23% ;
- le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Innovation pour 4,36 milliards de F CFA, soit 8,96%.

Les taux de non consommation les plus élevés sont enregistrés par :

- le Ministère de l'Elevage et des Productions animales avec 58,97% ;
- le Ministère du Tourisme et des Transports aériens avec 31,34% ;
- le Ministère de l'Energie et du Développement des Energies renouvelables avec 29,28% ;
- le Ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Promotion de la bonne Gouvernance avec 26,19% ;
- le Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur avec 22,71%.

S'agissant des Dépenses communes, elles enregistrent des crédits non consommés de 1,65 milliard de F CFA, soit 3,39% du total.

En définitive, il résulte de la gestion des crédits relatifs aux des dépassements et des crédits non consommés pour lesquels il faut respectivement procéder à des ouvertures de crédits complémentaires et à des annulations de crédits.

Le tableau n°84 suivant présente, pour les dépenses ordinaires, le montant des crédits à annuler et celui des crédits complémentaires à ouvrir pour la gestion 2017.

Tableau n°84 : Montants des annulations et des ouvertures de crédits complémentaires*En F CFA*

Titre	Crédits à annuler	Ouvertures de crédits complémentaires
Titre 1 Dette publique	0	60 523 442 894
Titre 2 Personnel	19 855 634 758	33 801 195 982
Titre 3 Fonctionnement	20 449 374 150	44 597 606 400
Titre 4 Autres transferts courants	8 337 220 455	0
Total	48 642 229 363	138 922 245 276

2. Gestion des crédits d'investissement

L'examen de la gestion des autorisations relatives aux dépenses d'investissement porte sur les crédits alloués aux investissements sur ressources internes et externes.

2.1. Gestion des crédits d'investissement sur ressources internes

L'analyse de la gestion des crédits d'investissement sur ressources internes est axée sur les modifications des crédits en cours de gestion et leur utilisation.

2.1.1. Modifications des crédits en cours de gestion

Les modifications des crédits relatifs aux dépenses d'investissement ont porté sur leur montant et sur leur répartition.

➤ Ouvertures et annulations de crédits

Pour la gestion 2017, des ouvertures de crédits sont effectuées pour un montant global de 73 792 485 340 F CFA par les décrets n°2017-354 du 27 février 2017, n°2017-1357 du 16 juin 2017, n°2017-1482 du 09 août 2017 et n°2017-2196 du 28 novembre 2017 portant ouverture de crédit à titre d'avances. Ces ouvertures ont le plus bénéficié au titre 6 pour les sections 33 pour 17,92 milliards de F CFA, 43 pour 15,53 milliards F CFA et 60 pour 13 milliards de F CFA.

Les décrets figurant à l'annexe n°4 relatifs à des ouvertures de crédits sont soumis à l'approbation du Parlement par l'article 6 du PLR.

Concernant les annulations de crédits, quatre (4) arrêtés ont été pris. Il s'agit des arrêtés n°9966 du 18 juin 2017 pour un montant de 23 288 543 786 F CFA, n°13912 du 09 août 2017 pour un montant de 28 917 645 250 F CFA, n°3763 du 06 mars 2017 pour un montant de 659 000 000 F CFA et n°19942 du 19 octobre 2017 pour un montant de 26 775 233 601 F CFA. Ces actes sont détaillés à l'annexe n°5

Sur la base de ces actes, le montant total des annulations de crédits pour les dépenses d'investissement de la gestion 2017 est arrêté à 79 640 422 637 F CFA.

➤ Reports de crédits

Sur des crédits relatifs aux dépenses d'investissement non consommés à la clôture de la gestion 2016 d'un montant de 88,01 milliards de F CFA, des reports sont effectués pour un montant de 50,65 milliards de F CFA sur la gestion 2017, soit 57,55%.

Les reports de crédits du budget consolidé d'investissement sur la gestion 2017 sont autorisés par les arrêtés n°2361 du 10 février 2017, n°2790 du 17 février 2017, n°4691 du 22 mars 2017 et n°5488 du 31 mars 2017 portant report de crédits du budget consolidé d'investissement pour des montants respectifs de 30 090 445 313 F CFA, 750 000 000 F CFA, 17 579 861 935 F CFA et 2 234 052 100 F CFA.

Selon les dispositions de l'article 6, alinéa 1^{er}, du décret 2009-192 du 27 février 2009, relatif aux reprises en engagements et aux reports de crédits du budget général, « *les crédits du budget général non consommés à la clôture de l'année au titre de laquelle ils ont été ouverts peuvent être reportés par arrêté du Ministre chargé des finances, majorant à due concurrence les crédits de l'année suivante, jusqu'à la limite de 5% des crédits de l'année en cours* ».

La Cour a examiné le rapport entre le montant des reports de crédits et celui des crédits d'investissement ouverts par la LFI.

Ainsi, pour la gestion 2017, sur la base des crédits alloués par la LFI au budget consolidé d'investissement s'élevant à 788 200 000 000 F CFA, la limite de 5% des crédits est égale à 39 410 000 000 F CFA. Cependant, le montant total des reports de crédits sur la gestion 2017 est de 50 654 359 348 F CFA, soit un dépassement de la limite autorisée pour un montant de 11 244 359 348 F CFA.

Le tableau n°85 suivant retrace les taux appliqués par le MEFP qui sont à l'origine de ce dépassement.

Tableau n°85 : Récapitulatif des arrêtés de reports en 2017

En F CFA

Références arrêtés	Montant LFI	Montant arrêté	Cumul montants arrêtés	Taux appliqué (%)
N°2361 du 10/02/2017	788 200 000 000	30 090 445 313	30 090 445 313	3,82
N°2790 du 17/02/2017	788 200 000 000	750 000 000	30 840 445 313	3,91
N°4691 du 22/03/2017	788 200 000 000	17 579 861 935	48 420 307 248	6,14
N°5488 du 31/03/2017	788 200 000 000	2 234 052 100	50 654 359 348	6,43

Il ressort du tableau ci-dessus que les taux appliqués par le MEFP de 6,14% et 6,43% pour les arrêtés de reports n°4691 du 22 mars 2017 et n°5488 du 31 mars 2017 sont nettement supérieurs au plafond de 5%.

Le MEFP déclare que les « dispositions nécessaires ont été prises pour dorénavant respecter le plafond limite de 5% des reports de crédits. C'est le cas des reports de crédits de 2017 sur 2018 où exactement 5% représentant 41,125 milliards de FCFA ont été reportés ».

2.1.1.1. Modification de la répartition des crédits

En 2017, les transferts et les virements de crédit opérés par arrêtés ont modifié la répartition des crédits de paiement.

L'annexe n°6 présente, sans contraction, l'ensemble des mouvements résultant du pointage de tous les actes modificatifs des crédits de paiement reçus par la Cour.

Le pointage des actes produits à la Cour permet d'établir que les augmentations de crédits s'équilibrent avec les diminutions pour un montant de 85 238 414 576 F CFA.

-Augmentations de crédits

Les augmentations de crédits sont réparties entre les dépenses d'investissement exécutées par l'Etat (titre 5) pour 20,72 milliards de F CFA, soit 24,31% et les transferts en capital (titre 6) pour 64,52 milliards de F CFA, soit 75,69%.

Les principaux bénéficiaires sont le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan pour un montant de 6,20 milliards de F CFA et le Ministère de l'Intérieur pour 3,63 milliards de F CFA, représentant respectivement 7,28% et 4,26% des dépenses d'investissement exécutées par l'Etat.

Les augmentations imputées aux transferts en capital pour un montant de 32,96 milliards de F CFA concernent, pour l'essentiel, la Présidence de la République et le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan pour, respectivement, 15,65 milliards de F CFA et 12,18 milliard de F CFA, soit 18,36% et 14,29%.

- Diminutions de crédits

Les diminutions de crédits des dépenses d'investissement sont réparties entre le titre 5 pour 44,54 milliards de F CFA, soit 52,25% et le titre 6 pour 40,70 milliards de F CFA, soit 47,75%.

Les diminutions des crédits d'investissement exécutés par l'Etat concernent, pour l'essentiel, les dépenses communes pour 29,32 milliards de F CFA, soit 34,40% ainsi que le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan et le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique pour 3,63 milliards de F CFA chacun, soit 4,26%.

Concernant les dépenses de transfert en capital, les diminutions affectent principalement le Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et l'Innovation pour respectivement 8,22 milliards de F CFA et 5,15 milliards de F CFA, soit 9,65% et 6,04%.

2.1.2. Utilisation des crédits

Après examen des informations contenues dans le PLR et pointage effectué par la Cour, aucun dépassement n'a été constaté sur les crédits d'investissement sur ressources internes.

Par contre, des crédits n'ont pas été consommés pour un montant de 187,15 milliards de F CFA, soit 23,74% des crédits d'investissement sur ressources internes.

La situation détaillée des crédits d'investissement sur ressources internes non consommés en fin de gestion est indiquée au tableau n°7 figurant en annexe.

Pour un total de crédits non consommés de 187,15 milliards de F CFA sur les dépenses d'investissement sur ressources internes, 65,29 milliards de F CFA, soit 34,89 %, concernent le titre 5 et 121,86 milliards de F CFA le titre 6, soit 65,11 %.

Concernant le titre 5, les ministères qui enregistrent les montants de crédits non consommés les plus importants sont le Ministère de la Santé et de l'Action sociale pour 9,81 milliards de F CFA, le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan pour 7,91 milliards de F CFA, le Ministère de l'Education nationale pour 7,05 milliards de F CFA. Leurs parts respectives dans le montant total des crédits non consommés sont de 5,24%, 4,23% et 3,77%.

S'agissant du titre 6, les principaux ministères concernés sont le Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement avec 40,38 milliards de F CFA, la Présidence de la République avec 19,56 milliards de F CFA, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique avec 13,84 milliards de F CFA, soit des parts respectives de 21,58%, 10,45% et 7,40%.

- Ajustement des crédits

Les crédits relatifs aux dépenses d'investissement non consommés et non reportés devront être annulés par la loi de règlement.

Le tableau n°86 ci-dessous, retrace les montants des crédits à annuler.

Tableau n°86 : Montants des crédits à annuler*En F CFA*

Titres	Crédits non consommés	Crédits à reporter	Crédits à annuler
Titre 5	65 291 085 626	21 706 499 112	43 584 586 514
Titre 6	121 861 602 188	19 418 500 888	102 443 101 300
Total	187 152 687 814	41 125 000 000	146 027 687 814

Source PLR 2017

En tenant compte des crédits à reporter sur la gestion 2018, comme indiqué à l'article 8 de l'exposé des motifs par article du PLR (page 26) et des crédits non consommés issus du pointage de la Cour, le montant des crédits à annuler s'élève à 146 027 687 814 F CFA.

2.2. Gestion des crédits d'investissement sur ressources externes

Les dépenses d'investissement sur ressources externes sont des dépenses pour lesquelles le Trésor public n'est pas comptable assignataire.

Pour des prévisions de 437 milliards de F CFA, ces dépenses sont exécutées à hauteur de 456,55 milliards de F CFA, soit un taux de 104,47%.

Les prévisions des crédits d'investissement sur ressources externes n'ont pas fait l'objet de modification. L'analyse porte donc sur leur utilisation.

Pour des prévisions de tirage sur ressources externes de 222 milliards de F CFA en emprunts et 215 milliards de F CFA en subventions, les dépenses d'investissement sur ressources externes ont été exécutées respectivement à hauteur de 241,48 milliards de F CFA et 215,07 milliards de F CFA (y compris les crédits de la coopération Luxembourgeoise dont le Trésor est comptable assignataire). Les taux d'absorption sont de 108,77 % pour les emprunts et 100,03% pour les subventions.

L'analyse de l'exécution fait ressortir des dépassements sur ressources externes et des disponibles par rapport aux prévisions de tirage.

2.2.1 Dépassements

Les dépassements sur ressources externes, par bailleur, sont retracés au tableau n°87 ci-dessous.

Tableau n°87 : Dépassements sur ressources externes par bailleur en 2017*En F CFA*

Bailleurs	Prévisions	Exécution	Dépassement	Parts en (%)
AID	34 766 000 000	65 225 119 490	30 459 119 490	21,72
AUTR	500 000 000	2 143 897 061	1 643 897 061	1,17
BDEA	3 611 000 000	7 289 205 385	3 678 205 385	2,62

Bailleurs	Prévisions	Exécution	Dépassement	Parts en (%)
BELG	4 664 429 000	9 646 820 507	4 982 391 507	3,55
BID	29 481 000 000	35 241 368 365	5 760 368 365	4,11
BOAD	12 541 000 000	18 187 812 313	5 646 812 313	4,03
CHINE	37 800 000 000	69 495 185 125	31 695 185 125	22,60
CSUD	6 253 000 000	7 397 680 000	1 144 680 000	0,82
ESPA	1 452 000 000	10 000 000 000	8 548 000 000	6,10
FAD	33 200 000 000	51 484 217 502	18 284 217 502	13,04
FGAV	2 019 165 000	3 000 000 000	980 835 000	0,70
FKDEA	3 500 000 000	3 756 260 908	256 260 908	0,18
GTZ	1 000 000 000	1 801 490 131	801 490 131	0,57
ITAL	5 622 000 000	8 226 467 218	2 604 467 218	1,86
JAPN	7 861 000 000	8 000 000 000	139 000 000	0,10
NATIXIS	-	6 959 367 446	6 959 367 446	4,96
OPEP	4 450 000 000	6 264 967 977	1 814 967 977	1,29
Portugal	-	5 278 617 111	5 278 617 111	3,76
USAI	39 214 704 000	48 775 557 620	9 560 853 620	6,82
Total	227 935 298 000	368 174 034 159	140 238 736 159	100

Les dépassements de crédits d'investissement sur ressources externes par bailleur sont d'un montant total de 140,24 milliards de F CFA. Ils concernent essentiellement la Chine pour 31,69 milliards de F CFA, l'AID pour 30,46 milliards de F CFA et FAD pour 18,28 milliards de F CFA, avec des parts respectives de 22,60%, 21,72% et 13,04%.

2.2.2 Disponibles

Les ressources externes disponibles, par bailleur, sont retracées au tableau n°88 ci-dessous.

Tableau n°88 : Ressources externes disponibles par bailleur en 2017

En F CFA

Bailleurs	Prévisions	Exécution	Disponibles	Parts (%)
ABUD	2 000 000 000	1 147 084 102	852 915 898	0,71
ACDI	12 788 888 000	2 046 024 787	10 742 863 213	8,90
BEI	4 500 000 000	-	4 500 000 000	3,73
BIDC	1 000 000 000	-	1 000 000 000	0,83
BRE	12 009 000 000	-	12 009 000 000	9,95
CDEA	1 000 000 000	-	1 000 000 000	0,83
CFD	37 759 193 000	27 883 240 037	9 875 952 963	8,18
FCES	2 600 000 000	-	2 600 000 000	2,15
FED	46 357 000 000	31 571 719 382	14 785 280 618	12,25
FEM	4 727 000 000	-	4 727 000 000	3,92
FIDA	9 225 000 000	6 811 623 903	2 413 376 097	2,00
FM	4 400 000 000	-	4 400 000 000	3,65
FMO	6 830 000 000	104 234 428	6 725 765 572	5,57
FND	3 100 000 000	683 630 064	2 416 369 936	2,00

Bailleurs	Prévisions	Exécution	Disponibles	Parts (%)
FNUA	1 160 000 000	-	1 160 000 000	0,96
FRCE	2 436 767 000	-	2 436 767 000	2,02
FSAU	4 543 000 000	758 472 231	3 784 527 769	3,14
INDE	9 404 000 000	1 937 322 174	7 466 677 826	6,19
KFW	17 021 000 000	10 543 440 293	6 477 559 707	5,37
LUXE	9 208 854 000	4 777 300 567	4 431 553 433	3,67
MI	50 000 000	-	50 000 000	0,04
OMS	535 000 000	-	535 000 000	0,44
ONUD	200 000 000	-	200 000 000	0,17
ONUS	30 000 000	-	30 000 000	0,02
PAM	340 000 000	-	340 000 000	0,28
PME	4 000 000 000	-	4 000 000 000	3,31
PNUD	964 000 000	111 350 000	852 650 000	0,71
TUR	6 500 000 000	-	6 500 000 000	5,39
UEMOA	2 518 000 000	-	2 518 000 000	2,09
UNIC	1 858 000 000	-	1 858 000 000	1,54
Total	209 064 702 000	88 375 441 968	120 689 260 032	100

Les crédits d'investissement sur ressources externes disponibles, par bailleur, s'éélèvent à 120,69 milliards de F CFA. Ils concernent essentiellement le FED pour 14,79 milliards de F CFA, le BRE pour 12,01 milliards de F CFA et l'ACDI pour 10,74 milliards de F CFA, avec des parts respectives de 12,25%, 9,95%, et 8,90%.

CHAPITRE II : GESTION DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

L'examen de la gestion des comptes spéciaux du Trésor porte sur la modification des crédits affectés aux CST, l'utilisation des crédits ouverts à ces comptes et sur la gestion des soldes dégagés par l'exécution de ces comptes.

1 – Modification des crédits

La modification des crédits applicables aux CST peut concerner le montant ou la répartition. En 2017, le montant des crédits des CST n'a pas été modifié en cours de gestion.

La répartition des crédits des CST a été modifiée par les arrêtés portant virement de crédits d'un montant total de 186 500 000 F CFA.

Les arrêtés portant virement des crédits des CST figurent au tableau n°89 ci-dessous.

Tableau n°89 : virement de crédits des CST

En F CFA

Références arrêtés	Catégories de comptes	Montant
N°15700 du 25/08/2017	Frais de contrôle des sociétés à participation publique	121 000 000
N°20183 du 20/10/2017	Caisse d'encouragement à la pêche (CEPIA)	28 000 000
N°21483 du 22/11/2017	Frais de contrôle des sociétés à participation publique	37 500 000
Total		186 500 000

La Cour constate que ce mouvement de crédit n'a pas d'incidence sur le total des crédits.

2 - Utilisation des crédits

L'exécution des opérations des comptes spéciaux du Trésor a donné lieu à des dépassements de crédits et des crédits non consommés.

2.1- Dépassement de crédits

La répartition des dépassements sur les crédits des CST figure au tableau n°90 qui suit

Tableau n°90 : Répartition des dépassements sur CST

En F CFA

Comptes d'affectation spéciale	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Dépassement (3) = ((1)-(2))	Disponible (4) = ((1)-(2))
Fonds National de retraite	89 000 000 000	101 036 413 438	- 12 036 413 438	
Frais de contrôle des entreprises publiques	500 000 000	367 519 783		132 480 217
Caisse d'encouragement à la pêche	950 000 000	953 540 964	- 3 540 964	
Fonds de lutte contre l'incendie	200 000 000	-		200 000 000
Total	90 650 000 000	102 357 474 185	- 12 039 954 402	332 480 217

Les dépassements sur comptes spéciaux du Trésor s'élèvent à 12 039 954 402 F CFA, soit 10,76% du total des crédits ouverts pour l'ensemble des CST. Ils sont imputables au Fonds national de Retraite pour 12 036 413 438 F CFA et à la Caisse d'encouragement à la pêche pour 3 540 964 F CFA.

Aux termes de l'article 38 de la loi organique n°2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances, « à l'exception du Fonds national de Retraite, le total des dépenses engagées ou ordonnancées au titre d'un compte d'affectation spéciale ne peut excéder le total des recettes du même compte »

Le MEFP soutient que le compte « Caisse d'encouragement à la pêche » n'a pas connu de dépassement mais qu'il est relevé une erreur dans le PLR sur les prévisions de 2017 qui sont de 1 milliard et non 950 millions, soit une différence de 50 millions de F CFA. A la séance contradictoire, il a précisé que l'erreur de montant est survenue lors de l'extraction du fichier excel destiné à l'élaboration de l'annexe 4 de la LFI.

En tout état de cause, la Cour note qu'il subsiste toujours un écart de 50 millions de F CFA non corrigé dans le PLR et la LFI.

2.2- Crédits non consommés

En 2017, l'utilisation des crédits des CST ouverts par les lois de finances a donné lieu à des crédits non consommés d'un montant total de 19,79 milliards de F CFA.

La répartition de ces crédits non consommés est retracée au tableau n°91 ci-après :

Tableau n°91 : Répartition des crédits non consommés des CST en 2017

En F CFA

Comptes Spéciaux du Trésor	Prévisions	Réalisations	Crédits non consommés	Part (%)
Frais de contrôle des entreprises pub	500 000 000	367 519 783	132 480 217	0,67
Fonds de lutte contre l'incendie	200 000 000	0	200 000 000	1,01
Comptes d'affectation spéciale	700 000 000	367 519 783	332 480 217	1,68
Opération des armées à caractère industriel et commercial	150 000 000	0	150 000 000	0,76
Comptes de commerce	150 000 000	0	150 000 000	0,76
Avances aux collectivités locales	800 000 000	0	800 000 000	4,04
Comptes d'avances	800 000 000	0	800 000 000	4,04
prêts aux collectivités locales	800 000 000	0	800 000 000	4,04
prêts à divers organismes	850 000 000	0	850 000 000	4,29
prêts aux particuliers	18 100 000 000	1 739 499 496	16 360 500 504	82,66
Comptes de prêts	19 750 000 000	1 739 499 496	18 010 500 504	90,99
Garanties et Avals	500 000 000	0	500 000 000	2,53
Comptes de Garanties et Avals	500 000 000	0	500 000 000	2,53
Total	21 900 000 000	2 107 019 279	19 792 980 721	100

Les crédits non consommés des CST concernent essentiellement les comptes de prêts pour un montant de 18 010 500 504 F CFA , soit 90,99%.

Les comptes de commerce réalisent le plus faible montant de crédits non consommés avec 150 000 000 de F CFA équivalant à **0,76** % du total.

3 - Reports des soldes des comptes spéciaux du Trésor

Au regard des dispositions de l'article 9 de la loi n°2016-35 du 23 décembre 2016 portant loi de finances initiale pour 2017, seul le solde créditeur du compte d'affectation spéciale du FNR doit être reporté.

Le montant global des reports de la gestion 2016 sur la gestion 2017 s'élève à - 6,09 milliards de F CFA.

La situation des reports de solde des autres CST sur la gestion 2018 figure au tableau n°92 suivant.

Tableau n°92 : Report des soldes des autres CST de 2017 sur 2018

En F CFA

Catégorie des CST	Solde d'entrée au 01/01/2017 (1)	Recettes (2)	Dépenses (3)	Solde de la gestion (4) = (2)-(3)	Solde au 31/12/2017 (5) = (1)+(4)
Compte de commerce	65 363 160	0	0	0	65 363 160
Compte de prêt	- 1 188 608 621	7 803 269 511	1 739 499 496	6 063 770 015	4 875 161 394
Compte d'avance	- 3 818 963 926	0	0	0	- 3 818 963 926
Compte de garantie et d'aval	- 1 686 625 220	0	0	0	- 1 686 625 220
Total	-6 628 834 607	7 803 269 511	1 739 499 496	6 063 770 015	-565 064 592

Avec un report de solde de -6,09 milliards de F CFA de la gestion 2016, le solde au 31 décembre 2017 de la gestion 2017 des comptes spéciaux du Trésor s'élève à -565 064 592 milliards de F CFA.

Compte tenu du solde débiteur du FNR transférable au compte des découverts permanents du Trésor et des soldes non reportables des autres comptes d'affectation spéciale conformément à l'article 9 de la LFI, le solde des CST à reporter sur la gestion 2018 s'élève à -565 064 592 F CFA.

CONCLUSION

Les ressources du budget pour la gestion 2017 ont été évaluées à 2 730,95 milliards de F CFA et les charges à 3 359,95 milliards de F CFA, soit un déficit prévisionnel de 629 milliards de F CFA.

Les ressources prévisionnelles se répartissent entre le budget général pour 2 619,10 milliards de F CFA et les comptes spéciaux du Trésor pour 111,85 milliards de F CFA. Les charges du budget général ont été prévues à 3 248,10 milliards de F CFA et celles des comptes spéciaux du Trésor à 111,85 milliards de F CFA.

Après exécution, les recettes du budget général s'élèvent à 3 544,35 milliards de F CFA et les dépenses à 3 221,43 milliards de F CFA. Il en résulte un solde de 322,92 milliards de F CFA. S'agissant des CST, les recettes sont réalisées pour 103,40 milliards de F CFA et les dépenses pour 104,1 milliards de F CFA, soit un solde de -0,70 milliard de F CFA.

Globalement, les réalisations de recettes sont de 3 544,35 milliards de F CFA et celles des dépenses de 3 221,43 milliards de F CFA contre, respectivement 3 423,50 milliards de F CFA et 3 330,78 milliards de F CFA en 2016. Ainsi, la gestion 2017 a fait ressortir un solde global de 322,22 milliards de F CFA contre 77,81 milliards de F CFA en 2016.

Cette amélioration de la situation financière de l'Etat résulte de la progression des recettes contrastant avec une baisse des dépenses.

Les charges de la dette publique, avec un montant de 740,52 milliards de F CFA, constituent le poste de dépenses le plus important du budget suivies des dépenses de personnel, de fonctionnement et celles des autres transferts courants avec respectivement 599,95 milliards, 356,11 milliards de F CFA et 422,45 milliards de F CFA.

Par ailleurs, la gestion 2017 est également marquée notamment par :

- une baisse de 48% des dépassements sur crédits évaluatifs même si le montant reste encore élevé ;
- des crédits non consommés de 48,64 milliards de F CFA ;
- et une persistance des restes à recouvrer qui s'élèvent au 31/12/2017 à 365 249 331 899 F CFA.

Le Premier Président

Le Greffier en Chef

Mamadou FAYE

Me Issa GUEYE

Liste des tableaux

Tableau n°1 : Evolution du déficit prévisionnel et du solde budgétaire réalisé	7
Tableau n°2: Prévisions et réalisations des lois de finances pour 2017	10
Tableau n°3 : Evolution du solde d'exécution du budget général de 2013 à 2017.....	13
Tableau n°4 : Prévisions et réalisations de recettes du budget général en 2017.....	17
Tableau n°5 : Evolution des réalisations de recettes du budget général de 2013 à 2017	17
Tableau n°6 : Prévisions et réalisations des recettes internes en 2017.....	18
Tableau n°7 : Principaux écarts entre prévisions et réalisations des recettes fiscales en 2017	20
Tableau n°9 : Evolution de l'exécution des recettes fiscales de 2012 à 2016.....	21
Tableau n°9 : Restes à recouvrer par poste comptable sur impôts directs perçus par voie de rôle en 2017.....	22
Tableau n°10 : Evolution des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle de 2013 à 2017	23
Tableau n°11 : Prévisions et réalisations des recettes non fiscales en 2017.....	24
Tableau n°12 : Evolution de l'exécution des recettes non fiscales de 2013 à 2017.....	25
Tableau n°13 : Prévisions et réalisations des autres recettes internes en 2017	26
Tableau n°14: Recouvrement au titre de la dette rétrocédée par société de 2004 à 2016.....	27
Tableau n°15 : Recouvrement au titre de la dette rétrocédée par société bénéficiaire de 2004 à 2017.....	28
Tableau n°16 : Evolution de l'exécution des autres recettes internes de 2013 à 2017.....	30
Tableau n°17 : Evolution des recettes par poste comptable principal de 2013 à 2017.....	31
Tableau n°18 : Prévisions et réalisations des dépenses du budget général.....	32
Tableau n°19 : Répartition des prévisions de tirages par secteur d'activité en 2017	35
Tableau n°20 : Evolution des dépenses sur ressources internes de 2013 à 2017	35
Tableau n°21 : Evolution du service de la dette publique de 2013 à 2017.....	37
Tableau n°22 : Exécution de la dette intérieure	38
Tableau n°23: Ecart entre les situations de la DDP et du CGAF sur la dette publique intérieure	39
Tableau n°24 : Répartition du service de la dette publique intérieure.....	40
Tableau n°25: Encours de la dette publique intérieure en 2017.....	40
Tableau n°26 : Remboursements par bailleur au titre de la dette publique extérieure en 2017.....	41
Tableau n°27: Evolution de l'encours de la dette publique extérieure de 2014 à 2017.....	42
Tableau n°29 : Evolution de l'endettement public de 2013 à 2017.....	43
Tableau n°30 : Evolution des dépenses de personnel de quelques pouvoirs publics et ministères de 2013 à 2017	44
Tableau n°31 : Evolution des principales dépenses de fonctionnement par section de 2013 à 2017	45
Tableau n°32 : Evolution des principales dépenses de transferts courants par section, de 2013 à 2017.....	47
Tableau n°33 : Récapitulation des dépenses ordinaires	49
Tableau n°34 : Prévisions et réalisations des dépenses en capital sur ressources internes.....	49
Tableau n°35 : Ecart sur les montants des dépenses d'investissement entre PLR et CGAF	50
Tableau n°36 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2013 à 2017.....	50
Tableau n°37 : Evolution de la consommation des crédits de paiement de 2013 à 2017.....	51
Tableau n°38 : Evolution du ratio investissements publics financés sur ressources internes/ recettes fiscales de 2013 à 2017	52
Tableau n°39 : Récapitulatif des dépenses sur ressources internes en 2017	52
Tableau n°40 : Evolution des dépenses courantes des Pouvoirs publics de 2013 à 2017	54
Tableau n°41 : Evolution des dépenses en capital des Pouvoirs publics de 2013 à 2017	55
Tableau n°42 : Evolution des dépenses courantes des Moyens des services de 2013 à 2017	57
Tableau n°43 : Evolution des dépenses courantes de l'Action Administration générale de 2013 à 2017	58
Tableau n°44 : Dépenses courantes de l'Action économique de 2013 à 2017	59
Tableau n°45 : Dépenses courantes de l'Action culturelle et sociale de 2015 à 2017	60
Tableau n°46 : Evolution des dépenses communes par nature de 2013 à 2017	61
Tableau n°47 : Evolution des dépenses d'investissement des moyens des services de 2013 à 2017.....	62
Tableau n°48 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action administration générale de 2013 à 2017....	63
Tableau n°49 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action économique de 2015 à 2017.....	64
Tableau n°50 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action culturelle et sociale de 2015 à 2017	65

Tableau n°51 : Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement des Moyens des services sur ressources internes en 2017	66
Tableau n°52: Prévisions et réalisations de tirages par secteur d'activité en 2017	67
Tableau n°53 : Dépenses sur ressources externes par secteur d'activité en 2017	68
Tableau n°54 : Dépenses par activité du secteur primaire	69
Tableau n°55 : Dépenses par activité du secteur secondaire	70
Tableau n°56: Dépenses par activité du secteur tertiaire.....	70
Tableau n°57 : Dépenses par activité du secteur quaternaire	71
Tableau n°58 : Dépenses d'investissement par bailleur en 2017	71
Tableau n°59 : Situation d'exécution des dépenses d'investissement sur ressources extérieures	72
Tableau n°60 : Récapitulation générale des dépenses en capital en 2017	74
Tableau n°61 : Comparaison entre prévisions et réalisations des recettes des CST en 2017	76
Tableau n°62 : Répartition des plus-values de recettes sur CST en 2017	77
Tableau n°63 : Répartition des moins-values de recettes sur CST en 2017	77
Tableau n°64 : Evolution des demandes de prêts de 2014 à 2017	78
Tableau n°65 : Comparaison entre les prévisions et les réalisations de dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor en 2017.....	79
Tableau n°66 : Situation d'exécution des comptes spéciaux du Trésor en 2017.....	80
Tableau n°67 : Evolution du solde global des CST de 2013 à 2017	80
Tableau n°68 : Exécution des comptes d'affectation spéciale entre 2016 et 2017	81
Tableau n°69 : Evolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR de 2014 à 2017	82
Tableau n°70 : Situation d'exécution des autres comptes spéciaux du Trésor en 2017	83
Tableau n°71 : Opérations des comptes de prêts de 2013 à 2017	84
Tableau n°72 : Profits sur comptes spéciaux du Trésor en 2017.....	85
Tableau n°73 : Pertes et profits résultant des opérations de trésorerie en 2017	86
Tableau n°74: Compte de résultat de l'année.....	86
Tableau n°75 : Modifications réglementaires de la répartition des crédits par titre et par destination en 2017....	89
Tableau n°76 : Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses courantes par titre en 2017	90
Tableau n°77 : Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses courantes par section en 2017 ...	90
Tableau n°78 : Utilisation des crédits des dépenses ordinaires en 2017	92
Tableau n°79 : Répartition des dépassements de crédits par titre en 2017.....	93
Tableau n°80 : Dépassements sur crédits évaluatifs en 2017.....	94
Tableau n°81 : Evolution des dépassements sur crédits évaluatifs hors dette publique de 2014 à 2017.....	95
Tableau n°82 : Crédits non consommés par titre en 2017.....	96
Tableau n°83 : Crédits non consommés par section en 2017	97
Tableau n°84 : Montants des annulations et des ouvertures de crédits complémentaires	100
Tableau n°85: Récapitulatif des arrêtés de reports en 2017	101
Tableau n°86 : Montants des crédits à annuler.....	104
Tableau n°87 : Dépassements sur ressources externes par bailleur en 2017	104
Tableau n°88 : Ressources externes disponibles par bailleur en 2017	105
Tableau n°89 : virement de crédits des CST	107
Tableau n°90 : Répartition des dépassements sur CST.....	107
Tableau n°91 : Répartition des crédits non consommés des CST en 2017	108
Tableau n°92 : Report des soldes des CST de 2017 sur 2018.....	109

Liste des graphiques

Graphique n°1 : Evolution du déficit prévisionnel et du solde budgétaire réalisé	8
Graphique n°2 : Evolution du solde d'exécution du budget général de 2013 à 2017.....	13
Graphique n°3 : Répartition des recettes internes en 2017.....	19
Graphique n°4 : Evolution des recettes non fiscales effectives de 2013 à 2017	25
Graphique n°5 : Répartition des dépenses du budget général	33
Graphique n°6 : Evolution des réalisations du service de la dette publique de 2013 à 2017	37
Graphique n°7 : Evolution des dépenses de personnel de 2013 à 2017	45
Graphique n°8 : Evolution des dépenses de fonctionnement de 2013 à 2017.....	46
Graphique n°9 : Evolution des dépenses des autres transferts courants de 2013 à 2017	48
Graphique n°10 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2013 à 2017	51
Graphique n°11 : Evolution du taux de consommation des crédits de paiement de 2013 à 2017	52
Graphique n°12 : Répartition des dépenses sur ressources internes par titre en 2017.....	53
Graphique n°13 : Répartition des dépenses sur ressources internes selon la destination	54
Graphique n°14 : Répartition des dépenses sur ressources internes selon la destination	56
Graphique n°15 : Répartition des dépenses communes par nature	61
Graphique n°16 : Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement des Moyens des services sur ressources internes en 2017	67
Graphique n°17 : Répartition des dépenses sur ressources externes par secteur d'activité en 2017	69
Graphique n°18 : Evolution des demandes de prêts de 2014 à 2017	78
Graphique n°19 : Evolution du solde global des Comptes spéciaux du Trésor de 2013 à 2017	80
Graphique n°20 : Évolution du solde du FNR de 2014 à 2017	82
Graphique n°21 : Evolution des dépassements sur crédits évaluatifs de 2014 à 2017	96

Liste des recommandations

Recommandation n°1 :	12
Recommandation n°2 :	29
Recommandation n°3:	39

Sigles et abréviations

ACDI : Agence canadienne pour le Développement international
AP : Autorisation de programme
BAD : Banque africaine de Développement
BADEA : Banque arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCI : Budget consolidé d'Investissement
BEI : Banque européenne d'Investissement
BID : Banque islamique de Développement
BIDC : Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BIRD : Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement
BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement
CDC : Caisse de Dépôts et de Consignation
CENA : Commission électorale nationale autonome
CGAF : Compte général de l'Administration des Finances
CP : Crédits de Paiement
CST : Comptes spéciaux du Trésor
CSUD : Coordination - Solidarité Urgence Développement
DDP : Direction de la Dette publique
DGB : Direction générale du Budget
DGC : Déclaration générale de Conformité
DGCPT : Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor
DMC : Direction de la Monnaie et du Crédit
DP : Dette publique
DTS : Droits de Tirage spéciaux
DPEE : Direction de la Prévision et des Etudes économiques
FA : Financement acquis
FKDEA : Fonds koweïtien pour le Développement économique arabe
FAD : Fonds Africain de Développement
FED : Fonds Européen de Développement
FEM : Fonds pour l'Environnement mondial
FIDA : Fonds international de Développement agricole
FND : Fonds Nordique de Développement
FNR : Fonds national de Retraite
FOPEP : Fonds international de l'OPEP pour le Développement
FRCE : Fonds de Réduction du Coût global de l'Energie
FRPC : Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance
GTZ : Organisme de la Coopération allemande
IADM : Initiative d'Allègement de la Dette multilatérale
IDA : Agence internationale pour le Développement
JO : Journal officiel
KFW : Organisme de la Coopération allemande
LFI : Loi de Finances initiale
LFR : Loi de Finances rectificative
LOLF : Loi organique relative aux Lois de Finances

MCA : Millenium Challenge Account
MEFP : Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement économique
OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
PAM : Programme alimentaire mondial
PIB : Produit intérieur brut
PLR : Projet de Loi de Règlement
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE : Pays pauvres très endettés
PT : Prévision de Tirage
RAR : Restes à recouvrer
RELF : Rapport sur l'Exécution des Lois de Finances
RGT : Recette générale du Trésor
TPR : Trésorerie Paierie régionale
TVA : Taxe sur la Valeur ajoutée
UEMOA : Union économique et monétaire ouest africaine
USAID : Agence américaine pour le Développement

Annexes

Annexe n°1 : Ouvertures de crédits ordinaires par décret d'avances pour la gestion 2017

Références décrets	Section	Titre	Montant
Décret n°2017-1357 du 16/06/2017	33	3	5 180 000 000
	52	3	500 000 000
	60	3	500 000 000
	53	4	1 000 000 000
Total décret n°2017-1357			7 180 000 000
Décret n°2017-1482 du 09/08/2017	54	3	1 165 000 000
	75	4	2 000 000 000
Total décret n°2017-1482			3 165 000 000
Décret n°2017-2196 du 28/11/2017	54	3	1 350 000 000
	75	3	1 035 000 000
	52	4	1 100 000 000
	59	4	792 000 000
	60	4	8 866 829 116
	75	4	4 500 000 000
Total décret n°2017-2196			17 643 829 116
Total ouvertures de crédits			27 988 829 116

Annexe n°2 : Annulations de crédits ordinaires pour la gestion 2017

En F CFA

Références arrêtés	Section	Titre	Montant
Arrêté n°9966 du 18/06/2017	44	4	- 250 000 000
	60	4	- 3 241 000 000
Total acte 9966			- 3 491 000 000
Arrêté n°13912 du 09/08/2017	44	3	- 1 524 000 000
	44	4	- 750 000 000
Total acte 13912			- 2 274 000 000
Arrêté n°19942 du 19/10/2017	21	3	- 545 708 975
	30	3	- 19 376 502
	31	3	- 613 820 876
	32	3	- 138 117 643
	33	3	- 303 432 293
	34	3	- 181 713 482
	35	3	- 106 992 132
	37	3	- 2 924 868
	38	3	- 7 275 734
	40	3	- 35 004 473
	41	3	- 9 823 614
	42	3	- 78 550 418
	43	3	- 703 517 807
	44	3	- 3 822 611
	45	3	- 2 710 289
	46	3	- 14 639 645
	47	3	- 3 003 627
	49	3	- 36 084 444
	50	3	- 720 957 725
	52	3	- 5 611 186
	53	3	- 6 769 931
	54	3	- 156 371 573
	55	3	- 26 576 696
	56	3	- 42 558 367
	58	3	- 114 739 873
	59	3	- 112 858 234
	60	3	- 526 926 223
	62	3	- 3 283 534
	63	3	- 43 074 579
	65	3	- 14 661 890
	68	3	- 40 943 656
	75	3	- 70 683 722
	82	3	- 2 459 974
21	4	- 785 000 000	
31	4	- 1 030 073 754	
33	4	- 2 604 560 850	

Références arrêtés	Section	Titre	Montant
	34	4	- 59 051 800
	40	4	- 138 376 903
	42	4	- 325 000 000
	43	4	- 752 193 258
	45	4	- 25 000 000
	49	4	- 150 000 000
	50	4	- 552 920
	52	4	- 16 275 000
	53	4	- 25 814 000
	54	4	- 442 193 000
	55	4	- 272 180 000
	59	4	- 50 680 500
	60	4	- 3 168 500 000
	63	4	- 650 000 000
	75	4	- 84 800
	82	4	- 1 185 358 438
Total acte 19942			- 16 375 891 819
Total général			- 22 140 891 819

Annexe n°3 : Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses courantes par titre en 2017
En F CFA

Sections	Titres	Augmentation	Part (%)	Diminution	Part (%)
31	2	2 209 991 077	5,45	2 209 991 077	5,45
60		-	0	29 550 000	0,07
65		29 550 000	0,07	-	0
Total Titre 2		2 239 541 077	5,52	2 239 541 077	5,52
21	3	571 408 843	1,41	261 408 843	0,64
30		67 940 000	0,17	67 940 000	0,17
31		2 613 068 404	6,44	1 274 731 750	3,14
32		847 500 000	2,09	81 500 000	0,20
33		1 698 509 089	4,19	383 509 089	0,95
34		887 900 000	2,19	68 400 000	0,17
37		15 000 000	0,04	-	0
38		50 000 000	0,12	50 000 000	0,12
42		15 000 000	0,04	-	0
43		3 604 116 386	8,88	2 081 357 386	5,13
45		39 000 000	0,10	-	0
46		15 000 000	0,04	15 000 000	0,04
49		4 000 000	0,01	4 000 000	0,01
50		2 755 195 495	6,79	2 755 195 495	6,79
52		1 761 550 000	4,34	14 550 000	0,04
53		53 500 000	0,13	43 500 000	0,11
54		286 656 718	0,71	65 622 718	0,16
56		81 892 166	0,20	23 112 166	0,06
58		100 000 000	0,25	15 000 000	0,04
59		182 631 250	0,45	182 631 250	0,45
60	1 629 500 000	4,02	25 336 668 257	62,45	
62	25 000 000	0,06	-	0	
68	6 000 000	0,01	6 000 000	0,01	
75	89 370 000	0,22	89 370 000	0,22	
Total Titre 3		17 399 738 351	42,89	32 819 496 954	80,90
21	4	6 760 000 000	16,66	25 000 000	0,06
22		460 084 000	1,13	-	0
27		50 000 000	0,12	-	0
30		700 000 000	1,73	100 000 000	0,25
31		50 000 000	0,12	-	0
32		206 000 000	0,51	-	0
33		-	0	1 654 000 000	4,08

Sections	Titres	Augmentation	Part (%)	Diminution	Part (%)
34		217 332 000	0,54	-	0
37		325 000 000	0,80	-	0
41		1 033 342 603	2,55	250 000 000	0,62
42		75 000 000	0,18	1 300 000 000	3,20
43		522 000 000	1,29	-	0
45		450 000 000	1,11	125 000 000	0,31
47		75 000 000	0,18	-	0
49		109 000 000	0,27	500 000 000	1,23
50		3 000 000	0,01	3 000 000	0,01
52		334 000 000	0,82	-	0
53		1 273 000 000	3,14	290 000 000	0,71
54		300 000 000	0,74	-	0
58		375 000 000	0,92	-	0
59		713 080 000	1,76	9 080 000	0,02
60		4 600 000 000	11,34	1 255 000 000	3,09
68		18 000 000	0,04	-	0
75		2 192 000 000	5,40	-	0
82		90 000 000	0,22	-	0
Total Titre 4		20 930 838 603	51,59	5 511 080 000	13,58
Total Fonctionnement		40 570 118 031	100	40 570 118 031	100

Annexe n°4 : Ouvertures de crédits d'investissement par décrets d'avances

Références décrets	Section	Titre	Montant
Décret n°2017-354 du 27/02/2017	54	6	659 000 000
Total décret n°2017-354			659 000 000
Décret n°2017-1357 du 16/06/2017	52	5	750 000 000
	54	5	2 814 000 000
	33	6	7 920 000 000
	43	6	500 000 000
	46	6	6 000 000 000
	54	6	615 543 786
	68	6	1 000 000 000
Total décret n°2017-1357			19 599 543 786
Décret n°2017-1482 du 09/08/2017	43	6	15 026 645 250
	60	6	13 000 000 000
Total décret n°2017-1482			28 026 645 250
Décret n°2017-2196 du 28/11/2017	34	5	750 000 000
	21	6	3 200 000 000
	30	6	363 000 000
	32	6	9 354 661 652
	33	6	10 000 000 000
	65	6	1 500 000 000
	75	6	339 634 652
Total décret n°2017-2196			25 507 296 304
Total décrets d'avances			73 792 485 340

Annexe n°5 : Annulations de crédits d'investissement par arrêté en 2017

Références arrêtés	Section	Titre	Montant
Arrêté n°3763 du 06/03/2017	54	5	-259 000 000
	54	6	-400 000 000
Total Arrêté n°3763			-659 000 000
Arrêté n°9966 du 18/06/2017	33	5	-15 000 000
	34	5	-2 500 500 000
	42	5	-200 000 000
	46	5	-200 000 000
	52	5	-3 000 000 000
	53	5	-20 000 000
	54	5	-1 938 543 786
	56	5	-5 500 000
	60	5	-655 000 000
	63	5	-103 000 000
	31	6	-500 000 000
	33	6	-2 500 000 000
	40	6	-100 000 000
	41	6	-550 000 000
	42	6	-200 000 000
	43	6	-4 203 500 000
	44	6	-700 000 000
	49	6	-3 000 000 000
	53	6	-500 000 000
	54	6	-1 491 000 000
56	6	-100 000 000	
68	6	-806 500 000	
Total Arrêté n°9966			-23 288 543 786
Arrêté n°13912 du 09/08/2017	41	5	-440 172 190
	52	5	-1 000 000 000
	54	5	-14 405 773 060
	58	5	-150 000 000
	31	6	-500 000 000
	33	6	-5 774 200 000
	40	6	-1 000 000 000
	41	6	-2 950 000 000
44	6	-547 500 000	

Références arrêtés	Section	Titre	Montant
	55	6	-150 000 000
	75	6	-2 000 000 000
Total acte Arrêté n°13912			-28 917 645 250
Arrêté n°19942 du 19/10/2017	21	5	-73 309 248
	30	5	-125 123 074
	31	5	-6 243 257
	32	5	-906 130
	33	5	-624 838 822
	34	5	-420 128 317
	35	5	-11 534 931
	37	5	-107 560 962
	38	5	-64 729 223
	40	5	-268 452 388
	41	5	-1 314 006 476
	42	5	-562 160 329
	43	5	-1 996 988 990
	44	5	-2 016 595
	45	5	-5 529 247
	46	5	-114 733 423
	Arrêté n°19942 du 19/10/2017	47	5
49		5	-155 458 981
50		5	-123 111 630
52		5	-1 084 372 478
53		5	-294 200 488
54		5	-2 638 309 883
55		5	-91 618 115
56		5	-188 693 198
58		5	-146 254 097
59		5	-457 102 899
60		5	-21 571 228
62		5	-843 628 346
63		5	-7 135 165
65		5	-830 152 415
68		5	-364 867 306
75		5	-92 629 591
82		5	-6 206 920
21	5	-60 000 000	

Références arrêtés	Section	Titre	Montant
	33	5	-245 906 429
	40	5	-296 657 146
	41	5	-1 027 000 000
	42	5	-2 497 027 000
	43	5	-4 005 487 972
	44	5	-1 820 000 000
	45	5	-50 000 000
	46	5	-572 750 000
	47	5	-430 000 000
	49	5	-320 000 000
	54	5	-385 165 481
	60	5	-121 520 000
	65	5	-725 000 000
	68	5	-533 000 000
	75	5	-585 000 000
Total Arrêté n°19942			-26 775 233 601
Total investissement			-79 640 422 637

Annexe n°6 : Modifications réglementaires des crédits de paiement en 2017

Section	Titres	Augmentation	Part (%)	Diminution	Part (%)
21	5	115 000 000	0,13	15 000 000	0,02
30		95 000 000	0,11	-	0,00
31		1 775 000 000	2,08	1 775 000 000	2,08
32		2 209 000 000	2,59	1 759 000 000	2,06
33		3 635 000 000	4,26	3 635 000 000	4,26
34		835 000 000	0,98	80 000 000	0,09
35		111 000 000	0,13	111 000 000	0,13
37		108 500 000	0,13	50 000 000	0,06
38		9 500 000	0,01	9 500 000	0,01
41		121 000 000	0,14	75 000 000	0,09
42		647 953 113	0,76	602 953 113	0,71
43		6 202 772 398	7,28	3 630 411 357	4,26
45		339 680 000	0,40	164 680 000	0,19
46		665 700 000	0,78	315 700 000	0,37
47		60 000 000	0,07	10 000 000	0,01
49		206 740 000	0,24	26 740 000	0,03
50		60 000 000	0,07	60 000 000	0,07
53		59 000 000	0,07	10 000 000	0,01
54		338 363 000	0,40	287 683 000	0,34
55		198 000 000	0,23	6 000 000	0,01
56		521 536 150	0,61	371 536 150	0,44
58	743 049 811	0,87	568 049 811	0,67	
59	20 000 000	0,02	20 000 000	0,02	
60	-	0,00	29 323 428 772	34,40	
62	151 000 000	0,18	136 000 000	0,16	
65	21 000 000	0,02	21 000 000	0,02	
68	1 420 000 000	1,67	1 420 000 000	1,67	
82	52 500 000	0,06	52 500 000	0,06	
Total Titre 5		20 721 294 472	24,31	44 536 182 203	52,25
21	6	15 651 060 000	18,36	330 000 000	0,39
22		380 000 000	0,45	-	0,00
24		200 000 000	0,23	-	0,00
27		50 000 000	0,06	-	0,00
30		5 983 000 000	7,02	800 000 000	0,94
32		1 338 808 200	1,57	4 000 000 000	4,69
33		4 900 000 000	5,75	1 200 000 000	1,41

Section	Titres	Augmentation	Part (%)	Diminution	Part (%)
40		4 456 152 373	5,23	2 134 862 854	2,50
41		800 000 000	0,94	1 563 000 000	1,83
42		846 862 048	0,99	580 000 000	0,68
43		12 179 217 483	14,29	3 878 560 000	4,55
44		300 000 000	0,35	3 800 000 000	4,46
45		300 000 000	0,35	200 000 000	0,23
46		2 750 000 000	3,23	8 223 000 000	9,65
47		500 000 000	0,59	-	0,00
49		-	0,00	3 500 000 000	4,11
50		53 000 000	0,06	-	0,00
53		1 450 000 000	1,70	1 000 000 000	1,17
54		70 000 000	0,08	842 809 519	0,99
55		150 000 000	0,18	-	0,00
58		50 000 000	0,06	-	0,00
59		150 000 000	0,18	-	0,00
60		4 969 020 000	5,83	-	0,00
62		300 000 000	0,35	-	0,00
63		60 000 000	0,07	-	0,00
65		2 225 000 000	2,61	2 150 000 000	2,52
68		875 000 000	1,03	1 350 000 000	1,58
75		3 530 000 000	4,14	5 150 000 000	6,04
Total Titre 6		64 517 120 104	75,69	40 702 232 373	47,75
Total Investissement		85 238 414 576	100	85 238 414 576	100

Annexe n°7 : Situation des crédits d'investissement sur ressources internes non consommés en 2017
En F CFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Taux de non consommation (%)	Part (%)
21 Présidence de la République	519 690 752	262 580 218	257 110 534	49,47	0,14
30 Primature	619 876 926	387 175 645	232 701 281	37,54	0,12
31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	2 153 756 743	527 154 407	1 626 602 336	75,52	0,87
32 Ministère des Forces armées	32 869 605 282	29 709 347 719	3 160 257 563	9,61	1,69
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	13 077 955 790	8 593 785 283	4 484 170 507	34,29	2,4
34 Ministère de la Justice	4 028 878 492	350 175 528	3 678 702 964	91,31	1,97
35 Minist de la Fonct pub, rat eff et renouv serv pub	691 465 069	354 355 819	337 109 250	48,75	0,18
37 Ministère du Travail, du Dialogue soc, des org prof et relatinst	965 939 038	607 607 274	358 331 764	37,10	0,19
38 Ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et prom bonne gouv	568 270 777	457 252 429	111 018 348	19,54	0,06
40 Ministère de la Pêche et l'Economie maritime	1 854 547 612	1 221 033 170	633 514 442	34,16	0,34
41 Ministère Infrast, Transp terrest et du Désenclavement	516 821 334	363 311 183	153 510 151	29,70	0,08
42 Minist. de l'Agriculture et de l'Equipe ment rural	2 854 032 401	999 110 917	1 854 921 484	64,99	0,99
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	18 933 826 949	11 026 170 361	7 907 656 588	41,76	4,23
44 Ministère de l'Energie et du Développement enrgrenouv	3 457 983 405	37 004 300	3 420 979 105	98,93	1,83
45 Ministère du Commerce, du Sectinf, de la Cons, prompdtslloc et PME	768 793 672	334 931 473	433 862 199	56,43	0,23
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	1 435 266 577	578 671 522	856 595 055	59,68	0,46
47 Ministère de l'Industrie et des Mines	607 854 579	534 445 993	73 408 586	12,08	0,04
49 Ministère du Tourisme et Transports aériens	599 541 019	143 706 697	455 834 322	76,03	0,24
50 Ministère de l'Education nationale	11 911 142 370	4 858 159 443	7 052 982 927	59,21	3,77
52 Ministère des Sports	5 539 627 522	5 118 936 153	420 691 369	7,59	0,22
53 Ministère de la Culture et de la Communication	1 685 060 073	760 023 992	925 036 081	54,90	0,49
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	17 687 228 969	7 875 944 175	9 811 284 794	55,47	5,24
55 Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne	695 381 885	463 553 122	231 828 763	33,34	0,12
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable	5 832 276 300	4 403 269 271	1 429 007 029	24,50	0,76
58 Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance	2 850 401 903	1 229 358 244	1 621 043 659	56,87	0,87
59 Ministère de la formation prof, de l'apprentissage et de l'artisanat	5 522 721 101	1 763 173 171	3 759 547 930	68,07	2,01
62 Ministère de l'élevage et des productions animales	2 318 371 654	728 509 255	1 589 862 399	68,58	0,85
63 Ministère des postes et des telecom	639 864 835	269 484 267	370 380 568	57,88	0,2
65 Ministère de la gouv local, du dev et de l'aménagement du territoire	622 852 990	459 976 000	162 876 990	26,15	0,09
68 Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	5 173 313 274	1 573 832 521	3 599 480 753	69,58	1,92
75 Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche	5 179 370 409	1 179 165 680	4 000 204 729	77,23	2,14
82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du dev des télé-services de l'Etat	643 793 080	363 221 924	280 571 156	43,58	0,15

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Taux de non consommation (%)	Part (%)
Total Titre 5	152 825 512 782	87 534 427 156	65 291 085 626	42,72	34,89
21 Présidence de la République	51 831 060 000	32 266 060 000	19 565 000 000	37,75	10,45
28 Cour des Comptes	950 000 000	800 000 000	150 000 000	15,79	0,08
31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	2 300 000 000	1 800 000 000	500 000 000	21,74	0,27
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	50 125 893 571	36 280 893 571	13 845 000 000	27,62	7,4
34 Ministère de la Justice	1 100 000 000	600 000 000	500 000 000	45,45	0,27
41 Ministère Infrast, Transp terrest et du Désenclavement	131 835 000 000	91 450 000 000	40 385 000 000	30,63	21,58
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural	39 426 835 048	29 920 798 123	9 506 036 925	24,11	5,08
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	74 999 874 761	68 970 031 612	6 029 843 149	8,04	3,22
44 Ministère de l'Energie et du Développement enrgrenouv	23 245 500 000	17 329 000 000	5 916 500 000	25,45	3,16
45 Ministère du Commerce, du Sectinf, de la Cons, prompdtoloc et PME	3 137 000 000	2 836 500 000	300 500 000	9,58	0,16
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	54 217 850 000	51 329 400 000	2 888 450 000	5,33	1,54
49 Ministère du Tourisme et Transports aériens	11 675 000 000	6 925 000 000	4 750 000 000	40,69	2,54
50 Ministère de l'Education nationale	3 968 355 000	3 915 355 000	53 000 000	1,34	0,03
53 Ministère de la Culture et de la Communication	11 483 000 000	11 283 000 000	200 000 000	1,74	0,11
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	7 490 568 786	4 013 092 898	3 477 475 888	46,42	1,86
55 Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne	10 525 000 000	9 412 500 000	1 112 500 000	10,57	0,59
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable	2 105 000 000	1 632 000 000	473 000 000	22,47	0,25
58 Ministère de la femme ,de la famille et de l'enfance	3 000 000 000	2 447 500 000	552 500 000	18,42	0,3
59 Ministère de la formation prof ,de l'apprentissage et de l'artisanat	3 090 000 000	2 800 000 000	290 000 000	9,39	0,15
62 Ministère de l'élevage et des productions animales	4 188 000 000	3 198 000 000	990 000 000	23,64	0,53
63 Ministère des postes et des telecom	560 000 000	500 000 000	60 000 000	10,71	0,03
65 Ministère de la gouv local ,du dev et de l'aménagement du territoire	35 525 000 000	32 725 000 000	2 800 000 000	7,88	1,5
68 Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	27 129 796 226	20 413 000 000	6 716 796 226	24,76	3,59
75 Ministère de l'Enseignement superieur et de la recherche	18 284 634 652	17 984 634 652	300 000 000	1,64	0,16
60 Charges non réparties	27 047 500 000	26 547 500 000	500 000 000	1,85	0,27
Total Titre 6	599 240 868 044	477 379 265 856	121 861 602 188	20,34	65,11
Total crédits non consommés	752 066 380 826	564 913 693 012	187 152 687 814	24,89	100